

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE  
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-  
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 12 MARS 2013

VOLUME 69

**ODETTE GAGNON et DANIELLE BERGERON**  
**Sténographes officielles**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 1020  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU  
Me PAUL CRÉPEAU  
Me SIMON TREMBLAY

INTERVENANTS :

Me SIMON LAROSE  
Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du Québec  
Me PHILIPPE BERTHELET pour la Ville de Montréal  
Me JULIE ROBERGE pour le Directeur général des élections du Québec  
Me ANDRÉ DUGAS pour le Parti libéral  
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec  
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec  
Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal  
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me VINCENT GRENIER-FONTAINE pour la Ville de Laval  
Me SYLVIE CHAMPAGNE pour le Barreau du Québec  
Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales  
Me LOUIS MIVILLE-DESCHÊNES pour M. François Perreault  
Me JEAN-PAUL PERRON pour M. Claude Duhaime et Mme Ghislaine Dujmovic

---

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
CHRISTIAN OUELLET	9
INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ	9
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DORVAL	174
CLAUDE DUHAIME	187
INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY	187
GHISLAINE DUJMOVIC	213
INTERROGÉE PAR Me SIMON TREMBLAY	213
FRANÇOIS PERREAULT,	239
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	239

---

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
42P-538 : Document Objectifs de financement et recrutement 2004-2005	74
42P-539 : Document, analyse des registres téléphoniques de Christian Ouellet et Bernard Trépanier	127
42P-540 : Paiements d'honoraires professionnels à la compagnie Les Productions B.B.O. Inc. par la firme ROCHE Limitée, Groupe-Conseil (septembre 2003 à juillet 2008)	167
42P-541 : Programme de visibilité pour la société de génie-conseil Roche axé principalement sur la grande région de Montréal - 14 décembre 2004	173

- 42P-542 : Lettre du 12 février 2004 de Christian  
Ouellet à Marc-Yvan Côté -  
Modification au mandat confié à Les  
Productions B.B.O. inc. le 23 novembre  
2003  
173
- 43P-543 : Données du Directeur général des  
élections du Québec (DGE) concernant  
les dons faits par Claude Duhaime Jr,  
aux partis politiques municipaux  
203
- 43P-544 : Données du Directeur général des  
élections du Québec (DGE) concernant  
les dons faits par la conjointe de  
Claude Duhaime aux partis politiques municipaux  
210
-

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce douzième (12e) jour du  
2 mois de mars,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5 (09:34:15)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Si les procureurs voulaient bien s'identifier, s'il  
10 vous plaît, pour les fins d'enregistrement.

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

12 Oui. Bonjour. Cainnech Lussiaà-Berdou pour la  
13 Commission.

14 Me SIMON LAROSE :

15 Simon Larose pour le Procureur général du Québec.

16 Bonjour.

17 Me PHILIPPE BERTHELET :

18 Philippe Berthelet pour la Ville de Montréal.

19 Bonjour.

20 Me JULIE ROBERGE :

21 Bonjour. Julie Roberge pour le Directeur général  
22 des élections.

23 M. YURI TREMBLAY :

24 Bon matin. Yuri Tremblay pour l'Union des  
25 municipalités du Québec.

1 Me DANIEL ROCHEFORT :

2 Daniel Rochefort pour l'Association de la  
3 Construction du Québec.

4 Me MICHEL DORVAL :

5 Bon matin. Michel Dorval pour Union Montréal.

6 Me DENIS HOULE :

7 Bonjour. Denis Houle et Simon Laplante pour  
8 l'Association des constructeurs de routes et grands  
9 travaux du Québec.

10 Me VINCENT GRENIER-FONTAINE :

11 Bonjour. Vincent Grenier-Fontaine pour Ville de  
12 Laval.

13 Me SYLVIE CHAMPAGNE :

14 Bonjour. Sylvie Champagne pour le Barreau du  
15 Québec.

16 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

17 Et bon matin. Julie-Maude Greffe pour le Directeur  
18 des poursuites criminelles et pénales.

19 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

20 Merci, Madame la Présidente. Bonjour, Monsieur le  
21 Commissaire.

22 Bon matin, Monsieur Ouellet. Vous allez bien?

23 LA GREFFIÈRE :

24 Vous permettez que j'assermente le témoin?

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Oui. Allez-y.

3 LA GREFFIÈRE :

4 Veuillez vous lever, s'il vous plaît.

5

6

---

7

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce douzième (12e) jour du  
2 mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 CHRISTIAN OUELLET,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Q. **[1]** Merci, Madame Desrosiers. Monsieur Ouellet,  
12 hier en fin d'après-midi, on s'est laissé, on  
13 explorait une des activités de financement que vous  
14 aviez implantée à votre arrivée comme directeur  
15 général d'Union Montréal, à savoir Les petits  
16 déjeuners du Maire. Avant de passer à autre chose,  
17 bon, j'ai révisé un peu hier ce que vous nous avez  
18 dit, j'ai quelques questions de suivi. En  
19 commençant, vous êtes quelqu'un qui est spécialisé  
20 dans l'organisation politique. Vous êtes quelqu'un  
21 qui - comment dire - contrôlez bien l'exercice que  
22 constitue votre profession.

23 R. Oui.

24 Q. **[2]** Vous organisez les choses avec précision et  
25 efficacité, si je vous ai bien compris hier?

1 R. Oui.

2 Q. **[3]** Donc, quand vous concevez ou implantez cette  
3 activité que sont Les petits déjeuners du Maire,  
4 vous avez une idée précise de ce que vous voulez  
5 atteindre.

6 R. Oui.

7 Q. **[4]** Donc, partant de là, j'ai de la difficulté à  
8 concevoir que vous n'avez pas été en mesure hier de  
9 nous donner plus d'informations sur qui vous  
10 invitez à ces petits déjeuners.

11 R. J'ai essayé, au meilleur de ma connaissance, là, de  
12 vous expliquer comment ça fonctionnait. Je vous ai  
13 dit qu'on était cinq, six personnes à peu près à  
14 identifier des gens et les inviter à ce déjeuner-  
15 là. Ça se faisait par téléphone, par contact des  
16 gens à ce moment-là. C'est ça que je vous ai dit.

17 Q. **[5]** Je vous comprends, mais quand vous bâtissez la  
18 liste de gens à inviter, en collégialité avec vos  
19 collègues de la permanence, vous n'avez aucun  
20 critère. Je veux dire, vous prenez votre carnet  
21 téléphonique puis on commence à A puis...

22 R. Aucun critère.

23 Q. **[6]** Donc, n'importe qui. Des médecins...

24 R. N'importe qui, médecins... Parce que ce qu'il est  
25 important de voir, c'est dans ces assemblées-là, il

1 y avait beaucoup des gens du milieu des affaires.  
2 Il y en avait du milieu de la culture. Alors,  
3 c'était vraiment un mix de gens qui venaient de  
4 toutes les différentes professions ou bénévoles à  
5 ces activités-là. Il n'y avait pas de liste et  
6 aucun public cible précis.

7 Q. **[7]** D'accord. Et donc, vous, vraiment c'est ouvert.

8 R. Ouvert.

9 Q. **[8]** D'accord. Vous nous avez expliqué hier qu'à la  
10 fin de cette activité-là, il y a des... il y a le  
11 chapeau qui est ouvert.

12 R. À chaque fois.

13 Q. **[9]** À chaque fois. Mais, vous avez assisté  
14 seulement à deux reprises, quelque chose comme ça,  
15 hein?

16 R. Deux reprises, c'est dans l'ensemble des activités.

17 Q. **[10]** Pas seulement aux petits déjeuners.

18 R. Pas seulement aux petits déjeuners.

19 Q. **[11]** Vous diriez que le chapeau a été, disons,  
20 garni à combien d'activités au total?

21 R. À chaque fois qu'il y a eu une activité - mais là  
22 je ne me rappelle pas trop - à chaque fois le  
23 chapeau était présent. Donc, ces sept, huit ou dix  
24 (10) activités-là, les trois grandes régionales et  
25 aussi lorsqu'il y en avait des importantes dans les

1 arrondissements, les gens pouvaient, s'ils le  
2 voulaient, dans une petite activité  
3 d'arrondissement, demander qu'on ait le chapeau  
4 pour une opération chapeau dans leur petite  
5 activité.

6 Q. **[12]** Donc, on pourrait penser que le chapeau,  
7 grosso modo, était présent à toutes les activités  
8 de financement?

9 R. En général, pas mal à toutes.

10 Q. **[13]** D'accord. Donc, si on se réfère... hier, on a  
11 déposé une pièce dont vous avez vu une page, là,  
12 qui était l'année deux mille sept (2007) avec les  
13 activités de financement.

14 R. Oui. Oui.

15 Q. **[14]** Est-ce que les autres années - comment dire -  
16 pour les... bien, qui sont listées, disons, dans  
17 l'ensemble de ces documents-là et qui contiennent  
18 les activités de financement d'autres années...

19 R. Hum, hum.

20 Q. **[15]** ... a priori, chacune de ces activités-là, le  
21 chapeau est présent?

22 R. Absolument.

23 Q. **[16]** D'accord. Donc, ce qui veut dire que vous avez  
24 été témoin de l'ouverture et de la procédure  
25 d'ouverture et de l'enregistrement des sommes,

1 finalement dans une proportion très faible de  
2 l'ensemble?

3 R. Absolument.

4 Q. **[17]** Vous n'avez pas vraiment d'idée de ce qui  
5 s'est produit toutes les autres fois?

6 R. Non, absolument.

7 Q. **[18]** On est d'accord là-dessus. Parfait. Est-ce  
8 que... hier, vous nous avez dit que vous aviez  
9 vous-même invité une ou deux personnes dont vous  
10 vous souveniez, vous étiez quand même présent à  
11 chacun de ces petits déjeuners-là?

12 R. Oui.

13 Q. **[19]** Pour faire l'animation?

14 R. Oui, parce que c'est moi qui les animais, qui  
15 faisais le mot d'ouverture.

16 Q. **[20]** Est-ce que vous êtes capable de nous nommer  
17 qui que ce soit qui soit venu, de mémoire?

18 R. C'est un peu trop loin pour moi, je n'ai pas, je  
19 n'ai pas de mémoire des noms aussi facilement. Je  
20 ne pourrais pas vous dire les gens qui étaient là  
21 par coeur, il faudrait que j'y penserais bien comme  
22 il faut, mais disons que je n'apportais pas une  
23 attention particulière à... les individus, le nom  
24 de la personne qui était présente.

25 Q. **[21]** Ce sont quand même des personnalités du monde

1 des affaires, du monde politique?

2 R. Oui, du monde des affaires, artistique, un peu, les  
3 gens des... le monde des affaires.

4 Q. **[22]** Des gens connus, en somme?

5 R. Ouf, pas beaucoup.

6 Q. **[23]** Pas nécessairement?

7 R. Pas nécessairement.

8 Q. **[24]** D'accord. Vous avez qui en tête comme  
9 personnalité du monde artistique, par exemple, qui  
10 n'est pas connue?

11 R. Ah, je ne m'en rappelle pas assez pour...

12 Q. **[25]** D'accord. Qui, l'expression qu'on a utilisée  
13 c'est « petit déjeuner du maire »; est-ce que le  
14 maire était la seule personne, disons, que le  
15 concept de l'activité permettait de rencontrer si  
16 on se donnait la peine de participer?

17 R. Non, souvent monsieur Zampino était présent et à  
18 quelques reprises, d'autres élus.

19 Q. **[26]** D'accord.

20 R. D'autres élus, lesquels, monsieur Zampino est venu  
21 assez souvent à ces petits déjeuners-là.

22 Q. **[27]** Parfait. Le chapeau, à votre sens, est-ce que  
23 vous n'êtes pas d'accord avec moi que ça a un,  
24 enfin, ça a un intérêt parce que c'est quand même  
25 déposer de l'argent comptant, mais ça a un intérêt

1 aussi parce qu'on ne peut pas contrôler la  
2 provenance. Ça veut dire que les gens qui mettent  
3 de l'argent dans le chapeau peuvent ne pas vivre à  
4 Montréal ou peuvent mettre de l'argent qui  
5 appartient au départ à quelqu'un d'autre, il n'y a  
6 aucun moyen, vous en conviendrez, de contrôler ça?

7 R. Aucun moyen de contrôle. Et ça, ce n'est pas les  
8 règles du Parti, c'est la Loi du directeur général  
9 des élections qui dit que tu peux faire ça comme  
10 ça.

11 Q. **[28]** Oui, on est bien d'accord là-dessus.

12 R. Parfait. Je veux juste le rappeler. On a appliqué à  
13 la lettre la Loi.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[29]** Oui, mais ça faisait aussi votre affaire.

16 R. Ça faisait l'affaire, dans le sens de tous les  
17 partis politiques. C'est une façon de ramasser des  
18 sous.

19 Q. **[30]** C'est ça.

20 R. Et tous les partis politiques font la même affaire.

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

22 Q. **[31]** J'aurais une petite question en terminant sur  
23 les petits déjeuners. Peut-être, Madame Morin,  
24 mettre la page 11, 12 à l'écran qui sont les  
25 activités pour deux mille trois (2003).

1 R. Deux mille trois (2003).

2 Q. **[32]** Pour fins de clarification, comme vous avez  
3 expliqué que vous aviez été l'instigateur des  
4 petits déjeuners, à votre arrivée en deux mille  
5 (2000)... bien, à partir de votre arrivée, donc en  
6 deux mille sept (2007), et que ça n'avait duré  
7 qu'une année. Vous voyez à partir de la ligne, qui  
8 serait la douzième ligne qui, en fait, marquée au  
9 départ par la date du vingt-huit (28) mai deux  
10 mille trois (2003). Je ne sais pas si on peut...

11 R. Oui, je vois.

12 Q. **[33]** ... agrandir. On voit une activité au Rizz qui  
13 est, qui est indiqué là, puis deux lignes plus bas,  
14 au vingt-neuf (29) juillet, c'est moi qui me suis  
15 trompé, au vingt-neuf (29) juillet, on a une  
16 succession d'activités, vingt-neuf (29) juillet,  
17 quatre (4) août, treize (13) août et encore un peu  
18 plus loin, vingt-cinq (25) août et finalement  
19 vingt-huit (28) août qui sont des petits déjeuners  
20 qui ont lieu à l'Hôtel St-James où le nombre de  
21 personnes est très restreint et où le prix d'entrée  
22 semble être autour de mille dollars (1000 \$). Est-  
23 ce que c'est la même chose?

24 R. Bon, d'abord, moi, en deux mille trois (2003), je  
25 n'étais pas au parti, on s'entend, là.

1 Q. **[34]** Oui, oui.

2 R. Je suis arrivé en deux mille quatre (2004).

3 Q. **[35]** D'accord.

4 R. Donc, je ne suis pas au courant comment qu'ils  
5 procédaient avant.

6 Q. **[36]** Donc, vous n'étiez pas au courant qu'il y  
7 avait déjà des petits déjeuners avant votre  
8 arrivée?

9 R. Non, je vous ai bien dit l'autre jour, moi j'ai  
10 fait mai, novembre deux mille un (2001), six mois à  
11 mandat. Je suis retourné dans mes fonctions et je  
12 suis entré au Parti en deux mille quatre (2004), en  
13 avril à peu près. Donc, ça, je ne suis pas au  
14 courant de ça.

15 Q. **[37]** D'accord. Donc, à première... vous constatez  
16 comme moi qu'a priori il semble y avoir déjà eu des  
17 petits déjeuners?

18 R. Ah, bien absolument, là, je le vois, absolument. En  
19 fait, je n'ai pas inventé la roue, là, tu sais,  
20 j'ai fait ça à ma façon quand je suis arrivé.

21 Q. **[38]** D'accord. On va passer maintenant à un  
22 autre document, onglet 5... onglet 1, pardon,  
23 Madame Morin, qui est un document qui s'appelle  
24 « Objectifs de financement et de recrutement 2004-  
25 2005 ».

1 R. Hum, hum.

2 Q. **[39]** Vous connaissez ce document-là, Monsieur?

3 R. Oui, c'est moi qui l'ai structuré. C'était, je vous  
4 ai dit un petit peu hier, que j'avais mis des  
5 systèmes de suivi puis de contrôle pour savoir  
6 qu'est-ce qui se passe, qu'est-ce que le monde  
7 fait, puis est-ce qu'on respecte le plan de match  
8 et les échéanciers. Ça, c'est un des outils de  
9 contrôle de financement. Il y a des outils de  
10 contrôle de porte à porte. Il y a des outils de  
11 contrôle. Ça c'était l'outil de contrôle par  
12 arrondissement, par district et par grandes  
13 régions.

14 Q. **[40]** D'accord. Donc, la première page de ce qu'on  
15 voit ici c'est une page de survol?

16 R. Ça c'est le sommaire.

17 Q. **[41]** C'est le sommaire pour l'ensemble des  
18 arrondissements...

19 R. Exactement.

20 Q. **[42]** ... de Montréal?

21 R. Par région.

22 Q. **[43]** Oui, vous parlez de trois grands groupes pour  
23 les trois grandes régions?

24 R. Trois grandes régions. Quand je parlais de trois,  
25 trois cocktails bénéfiques hier, c'était par ces

1 régions-là.

2 Q. **[44]** D'accord. Prenons la page suivante qui est...  
3 on reviendra un petit peu plus tard au sommaire,  
4 là.

5 R. Hum, hum.

6 Q. **[45]** Qui est, si je ne m'abuse, Île Bizard, Sainte-  
7 Geneviève?

8 R. Hum, hum.

9 Q. **[46]** Juste à des fins d'illustration pour que vous  
10 nous fournissiez quelques explications...

11 R. Oui.

12 Q. **[47]** ... sur les informations qu'on retrouve sur ce  
13 document. La première colonne... je vous laisse un  
14 peu aller, là.

15 R. La première colonne, c'est le nombre d'électeurs,  
16 c'est le nombre d'électeurs par arrondissement, ce  
17 qui permet de faire le calcul que vous voyez à  
18 droite, en bas, pour permettre d'être capable  
19 d'évaluer les dépenses autorisées par le DGE de la  
20 deuxième colonne. Donc, on regarde en bas, à  
21 droite, là, un élu a deux mille sept cents dollars  
22 (2 700 \$) de base et un maire, c'est cinq mille...  
23 non, c'est juste deux mille sept cents (2 700 \$)  
24 pour tout le monde, excusez, multiplié par le  
25 nombre d'électeurs, donc, ça permet d'établir ce

1 que le D.G. t'autorise à dépenser. Ça c'est bien  
2 important. Donc, quand on fait l'addition des  
3 colonnes 2, bon, tu es autorisé à dépenser vingt et  
4 un mille dollars (21 000 \$) pour cette période-là.

5 Q. **[48]** Donc, quand vous dites que les explications  
6 sont données, c'est de l'encadré qui se trouve dans  
7 le coin inférieur à droite? C'est ça?

8 R. Oui, c'est ça. Ça, c'est la formule mathématique  
9 dépenses autorisées par le directeur... et c'est  
10 vrai pour tous les partis. Tu calcules avec ça.

11 Q. **[49]** Donc, deux mille sept cents dollars (2 700 \$)  
12 comme montant de base, plus, on voit, là, quarante-  
13 deux sous (0,42 \$) par personne inscrite sur la  
14 liste du district ou de l'arrondissement...

15 R. C'est ça.

16 Q. **[50]** ... au-delà de mille (1 000) personnes.

17 R. C'est ça.

18 Q. **[51]** Et le maire de l'arrondissement, lui,  
19 bénéficie, parce qu'il est candidat...

20 R. C'est l'ensemble des électeurs. C'est ça, il y a  
21 douze mille (12 000) électeurs, tandis que les  
22 autres conseillers, c'est trois mille (3 000),  
23 trois mille (3 000), trois mille (3 000), deux  
24 mille (2 000)...

25 Q. **[52]** Dépendant des...

1 R. Dépendant.

2 Q. **[53]** Évidemment, ça varie d'une circon... d'un  
3 arrondissement à l'autre parce que la population...

4 R. Exactement, il n'y en a pas une pareille.

5 Q. **[54]** Est-ce que - vous me corrigerez si je me  
6 trompe - mais, ce montant de quarante-deux sous  
7 (0,42 \$) varie selon la tranche de nombre  
8 d'électeurs, c'est-à-dire...

9 R. Exactement.

10 Q. **[55]** ... qu'au-dessus de cent mille (100 000), le  
11 montant n'est pas exactement le même?

12 R. Ça peut varier, oui, effectivement, ça peut varier.

13 Q. **[56]** D'accord. La colonne suivante?

14 R. La colonne suivante, c'est les dépenses autorisées  
15 et ça, je vais juste vous rappeler, ça fait  
16 longtemps que je n'ai pas vu ça, là, mais ça,  
17 c'était l'objectif pour une année. O.K.?

18 Q. **[57]** Oui.

19 R. O.K.? Parce qu'un candidat, dans les quatre ans,  
20 là, il faut multiplier par quatre, je ne sais  
21 pas... moi, j'avais une formule plus synthèse, là,  
22 celle-là... mais je vais juste vous rappeler, c'est  
23 que le maire, ici, de... non, bougez pas, ça... ça,  
24 c'est l'Île-Bizard, O.K.

25 Q. **[58]** Oui.

1 R. Je comprends pourquoi les chiffres sont petits,  
2 désolé...

3 Q. **[59]** Oui, oui, c'est ça.

4 R. ... parce qu'il n'y a pas beaucoup d'électeurs,  
5 excusez-moi. Parce que tu frappes des électeurs...  
6 des arrondissements de cent quelques mille, c'est  
7 différent. Donc, correction, effectivement, c'est  
8 exactement ça. L'Île-des-Soeurs, L'Île Sainte-  
9 Geneviève, L'Île-Bizard ont le droit de dépenser  
10 vingt et un mille sept cent soixante-douze dollars  
11 (21 772 \$), réparti selon les conseillers et selon  
12 le nombre d'électeurs. Pardon. Là, ça me revient.

13 Q. **[60]** D'accord. Et ensuite de ça, vous avez une  
14 colonne qui s'intitule « Objectif précampagne »?

15 R. « Objectif précampagne », c'est ça, donc, on essaie  
16 de mettre les objectifs un petit peu plus hauts,  
17 c'est normal, pour être capable d'atteindre des  
18 chiffres qui pourraient ressembler à la colonne de  
19 gauche « Dépenses autorisées ».

20 Q. **[61]** D'accord, donc, après ça vous avez l'objectif  
21 total?

22 R. L'objectif total, c'est ça. Donc, tu as le droit de  
23 dépenser sept mille (7 000 \$), on dit : Ramasse ton  
24 dix mille (10 000 \$). Donc, ton objectif total,  
25 c'est « Ramasse dix sept mille (17 000 \$) ». Parce

1 qu'on s'en va tranquillement, après ça, pour les  
2 autres, les autres années, là. À chaque année, tu  
3 recommences, là.

4 Q. **[62]** Oui, donc, si je vous comprends bien, vous  
5 savez que vous aurez le droit de dépenser vingt et  
6 un mille sept cent soixante-douze dollars  
7 (21 772 \$), mais juste pour être sûr, vous visez  
8 d'en ramasser deux fois plus?

9 R. Oui, puis je vous dis pourquoi, parce que c'est  
10 comme dans le système de la Fédération canadienne,  
11 il y en a, les riches payent pour les plus pauvres.  
12 Donc, souvent, il y a des gens qui ne sont pas  
13 capables de livrer, ceux qui ramassent plus, à la  
14 fin, on regroupe l'argent total qui est réparti  
15 équitablement pour s'assurer que tout le monde ait  
16 les mêmes outils de travail, c'est ça qu'on fait.

17 Q. **[63]** Donc, je conçois qu'effectivement, vous visiez  
18 d'avoir plus que le minimum?

19 R. C'est clair.

20 Q. **[64]** Mais si c'est vrai pour l'Île-Bizard, c'est  
21 vrai pour l'ensemble des arrondissements et de la  
22 Ville de Montréal, donc, on vise à récolter environ  
23 deux fois plus que ce qu'on a le droit de dépenser,  
24 au total?

25 R. Le tableau dit ça.

1 Q. [65] D'accord. L'objectif « Membres »?

2 R. Ça, les membres, bien, c'était deux cents (200)  
3 membres par conseiller de ville, puis cent (100)  
4 membres par conseiller d'arrondissement.

5 Q. [66] Mais ça veut dire que c'est le nombre de  
6 membres que vous êtes - comment dire - qu'on vous  
7 encourage à tenter de recruter?

8 R. Oui, parce que c'est bien important. Tantôt, je  
9 vous parlerai... je vous ai déjà parlé  
10 d'organisations électorales, alors que plus que tu  
11 as de membres, plus c'est des gens qui t'appuient,  
12 alors quand tu calcules ça à la fin, tu multiplies  
13 par dix-neuf (19), c'est des façons de commencer à  
14 pointer les listes électorales.

15 Q. [67] Donc, à déterminer...

16 R. Le membership, c'est cinq dollars, c'est  
17 symbolique.

18 Q. [68] Oui, donc, c'est une façon de déterminer... de  
19 commencer à déterminer qui va voter pour vous,  
20 quand vous dites (inaudible)?

21 R. Exactement, puis aussi, bien, c'est à partir de ça  
22 que tu identifies tes sept, huit mille (7-8 000)  
23 bénévoles qui vont t'aider tout à l'heure. Les plus  
24 engagés, parce qu'il y a beaucoup de gens qui sont  
25 engagés en politique bénévole. C'est ceux-là qui

1 vont te permettre de piger dans cette réserve-là  
2 pour aller chercher les meilleurs éléments  
3 bénévoles pour t'aider à organiser ta campagne.

4 Q. [69] Ça marche. Donc, après ça, on passe au bloc  
5 « Résultats »?

6 R. Oui.

7 Q. [70] Le bloc « Résultats », c'est, si je comprends  
8 bien, les données actuelles à la date où le  
9 document a été produit...

10 R. Oui, c'est ça.

11 Q. [71] ... ou à peu près, à savoir, si on regarde  
12 dans le coin supérieur droit, le treize (13)  
13 juillet deux mille cinq (2005)?

14 R. Parfait, c'est ça, oui.

15 Q. [72] C'est bien ça?

16 R. Oui, oui.

17 Q. [73] Cette première colonne des résultats  
18 « Membres, maire plus CV égale 200, CA égale  
19 100 »...

20 R. Hum hum.

21 Q. [74] Ça fait référence à quoi?

22 R. Bien, ça, c'est que tantôt, je vous ai dit que  
23 c'était deux cents (200) pour les conseillers de  
24 ville. « CV », c'est conseillers de ville...

25 Q. [75] Hum hum.

1 R. ... puis « CA », c'est conseillers  
2 d'arrondissement. Donc, je rappelle les objectifs.  
3 Puis quand vous voyez sept cent soixante-six (766),  
4 ça, ça veut dire que le maire de l'arrondissement,  
5 que je me souviens de l'époque, était parti avec  
6 ses cartes puis il a fait le tour de son village,  
7 puis il a vendu des cartes, cinq, dix (10) dollars,  
8 puis ça a été un des champions, ça fait qu'il a  
9 vendu, si vous divisez par cinq, à peu près, là, ça  
10 fait qu'il a vendu ses cartes de membership. Les  
11 autres ne l'ont pas fait. Il y en a un de six, il y  
12 a un six que je vois, là. Alors, bien voilà.

13 Q. [76] Donc, a priori, ça veut dire qu'il s'est fait  
14 créditer, si on peut dire, à sa fiche...

15 R. C'est parce que sur les documents du gouvernement,  
16 qu'ils nous donnent...

17 Q. [77] Oui.

18 R. ... c'est marqué le nom du solliciteur.

19 Q. [78] D'accord.

20 R. Donc, le gouvernement, le DGA, et comme moi, on  
21 peut savoir qui a sollicité, qui a vendu des cartes  
22 et c'est facile pour nous de les créditer dans  
23 l'objectif, dans le résultat de chacun des cent  
24 deux (102) candidats conseillers.

25 Q. [79] D'où le montant à côté dans « Financement des

1 candidats » de trois mille huit cent quarante-cinq  
2 (3 845)?

3 R. À peu près, ça, c'est... c'est ça.

4 Q. **[80]** Ça correspond, grosso modo?

5 R. Ça correspond à cinq piastres (5 \$), vous avez des  
6 deux ans, un an, deux ans, un an, deux ans, c'est  
7 cinq ou dix, tout dépend. Ça fait que ce montant-là  
8 correspond à ça.

9 Q. **[81]** Comme le reste de la ligne est à zéro, on  
10 conclut que c'est, grosso modo... l'argent qui est  
11 là provient uniquement...

12 R. Exactement. Parce qu'à ce moment-là s'il y avait  
13 des zéros là, c'est qu'il n'y a pas eu d'activité  
14 bénéfice à l'heure actuelle organisée par  
15 l'arrondissement.

16 Q. **[82]** D'accord. Et vous avez en bas, plus bas, un  
17 quatre-vingt-quatre (84), en bas de la colonne, qui  
18 serait les membres non sollicités par les élus ou  
19 candidats. Ce sont, donc, des gens qui se sont...

20 R. C'est ça.

21 Q. **[83]** ... présentés pour avoir une carte?

22 R. Ou encore, non, c'est que souvent ce qui arrive  
23 c'est qu'il y a des gens qui restent dans un autre  
24 arrondissement, qui achètent une carte de membre à  
25 quelqu'un, mais nous on le crédite dans

1 l'arrondissement de résidence. Alors, c'est pour ça  
2 que vous retrouvez ces sommes d'argent là. Il peut  
3 y avoir quelques membres.

4 Q. **[84]** D'accord.

5 R. O.K.

6 Q. **[85]** Financement des candidats, évidemment on a  
7 fait, on vient d'en parler en ce qui concerne le  
8 maire Richard Bélanger à cet endroit-là, c'est  
9 l'argent récolté, disons, par le biais de la vente  
10 de...

11 R. Exactement.

12 Q. **[86]** Est-ce que les candidats sont autorisés, eux,  
13 à financer leur propre candidature?

14 R. Oui, c'est ça, c'est que cette formule-là, c'est ma  
15 première, mais je l'ai améliorée avec les années,  
16 j'ai rajouté une colonne « Dons des élus ». Alors,  
17 si tu te présentes en politique, c'était ma façon  
18 de faire, si tu te présentes en politique, tu veux  
19 être élu, tu dois au moins croire en toi, donc,  
20 commence par faire ton chèque de mille (1 000),  
21 hein. Puis parle à ton mari ou à ta femme, puis  
22 fais ton chèque de mille (1 000). Donc, tu viens de  
23 ramasser deux mille dollars (2 000 \$) en partant.

24 Puis tu as un objectif de trois mille  
25 (3 000) ou quatre mille (4 000), là. Alors donc,

1 c'est pour ça... le financement c'est simple,  
2 simple, facile, facile. Alors donc, j'avais rajouté  
3 une colonne pour ça qui ne figure pas là. Mais dans  
4 les versions différentes j'avais rajouté une  
5 colonne. Donc, chaque élu pouvait et beaucoup de  
6 pression devait payer sa contribution.

7 Q. **[87]** D'accord. Activités bénéfiques maintenant?

8 R. C'est que, prenez un exemple ici, là, s'il y avait  
9 eu un des trois grands cocktails « régionaux », les  
10 montants se seraient retrouvés là.

11 Q. **[88]** Mais les trois grands cocktails régionaux ne  
12 sont pas... comment vous faites, vous les  
13 distribuez équitablement entre les divers...

14 R. Absolument.

15 Q. **[89]** O.K.

16 R. C'est ça que j'ai dit hier, c'est que si dans un  
17 cocktail régional on a ramassé vingt mille  
18 (20 000). Bon, dans ce cas-ci, là, il y a cinq, il  
19 y a cinq élus, donc, ça aurait été en moyenne vingt  
20 mille (20 000) divisé par cinq, ça fait qu'on  
21 aurait accredité dans chacun un quatre mille  
22 dollars (4 000 \$).

23 Q. **[90]** O.K. Donc, pour les trois grands cocktails  
24 régionaux, ils ne se retrouvent pas... ils sont  
25 - comment dire - tenus à un endroit qui permet de

1 les contenir, qui est un peu arbitraire, et le...  
2 comment dire, les... les sommes récoltées à cette  
3 occasion-là vont être distribuées équitablement  
4 entre tout le monde...

5 R. Absolument.

6 Q. [91] ... dans cette région-là?

7 R. Absolument.

8 Q. [92] D'accord. Allocation élus?

9 R. Allocation des élus, ça c'était... encore là, c'est  
10 quand on est, quand on a la collaboration de tous  
11 les partenaires. C'est que les élus, à chaque  
12 année, eux, ils ont un montant de deux mille  
13 (2 000), à l'époque, deux mille soixante-dix  
14 dollars (2 070 \$), qu'ils ont une dépense pour  
15 faire leur propre publicité. Un élu peut s'acheter  
16 une brochure, peut s'acheter un dépliant, peut se  
17 payer une petite campagne de pub à chaque année  
18 comme ça. Ça fait que durant, en deux mille cinq  
19 (2005) qui était la campagne électorale, j'ai  
20 convaincu tous les élus de mettre dans un pool  
21 commun ces sommes-là et de ne rien dépenser pour  
22 des activités disparates.

23 Alors donc, si vous regardez ça, c'est deux  
24 mille (2 000) multiplié par cent deux (102)  
25 candidats. Donc, ça s'est tout retrouvé, parce que

1 c'est légal, je répète, ça s'est retrouvé dans la  
2 colonne « Allocation des élus » où chacun a accepté  
3 de mettre l'argent en commun pour la campagne de  
4 pub. C'est ça que ça veut dire, cette colonne-là.

5 Q. **[93]** Finalement, Fonds électoraux?

6 R. Fonds électoraux, c'est que si... si le... je le  
7 vois en haut, trois mille huit cent neuf (3 809),  
8 c'est que si, après la campagne de deux mille un  
9 (2001), O.K.?

10 Q. **[94]** Oui?

11 R. Il s'est ramassé des sous, on le voit en bas, deux  
12 mille deux (2002), douze mille (12 000), deux mille  
13 trois (2003), treize mille (13 000). Donc, il s'est  
14 dépensé des sous. Mais s'il reste des réserves dans  
15 le compte de banque des fonds électoraux, ça s'en  
16 va là, et donc, tu as ta réserve.

17 Alors, qu'est-ce que ça veut dire, la  
18 dernière colonne? Il y avait des fonds électoraux  
19 de six mille dollars (6 000 \$) qui datent... je  
20 vois le dix mille cent soixante-trois (10 163), ça,  
21 ça veut dire qu'il y avait déjà dans leur compte de  
22 banque, le treize (13) juillet, dix mille cent  
23 soixante-trois dollars (10 163 \$) et donc, il  
24 fallait qu'ils continuent de compléter leur  
25 campagne pour atteindre leur objectif qu'on avait

1           fixé, soit de quarante-trois mille (43 000) ou au  
2           moins avoir le vingt et un mille (21 000).

3           Q. **[95]** Là, vous avez changé de colonne, vous êtes  
4           parti, passé à la colonne « Encaisse »?

5           R. Oui.

6           Q. **[96]** Mais la colonne « Fonds électoraux » est à  
7           zéro...

8           R. Bien...

9           Q. **[97]** ... pour chacun des candidats et du maire?

10          R. C'est parce que... la comptabilité n'était pas  
11          encore finalisée.

12          Q. **[98]** Mais vous avez une ligne Fonds électoraux...

13          R. Oui.

14          Q. **[99]** ... où là vous avez effectivement six mille  
15          (6 000)?

16          R. Oui, c'est parce que plutôt de la mettre comme ça,  
17          on l'a mis à un endroit. Parce que les fonds  
18          électoraux c'est par arrondissement.

19          Q. **[100]** D'accord.

20          R. Donc, l'ensemble des fonds électoraux de  
21          l'arrondissement Île-Bizard, Sainte-Geneviève était  
22          de l'ordre de six mille dollars (6 000 \$). Donc,  
23          plutôt que, tu ne peux pas le mettre par  
24          (inaudible), parce que j'aurais pu diviser par  
25          quatre, là, tu sais, mais on l'a mis en bloc dans

1 l'encaisse, fonds électoraux, il y a six mille  
2 dollars (6 000 \$).

3           Donc, au moment, le treize (13) juillet,  
4 cet arrondissement-là avait déjà dix mille dollars  
5 (10 000 \$) en caisse. Et il avait le droit de  
6 dépenser vingt et un mille sept cent soixante-douze  
7 dollars (21 772 \$), selon la loi. Donc, c'est  
8 important de se rendre là, puis si tu te rends plus  
9 loin, on va te faire partager avec les autres.  
10 C'est la façon de faire.

11 Q. **[101]** Dans l'encadré, parce que j'essaie de vous  
12 suivre, parce qu'il y a des... on va le voir plus  
13 tard, que dans, il y a des endroits où les... à  
14 chacune des lignes dans la colonne Fonds électoraux  
15 pour chacun des candidats il y a des montants?

16 R. Oui, ça se peut, il y a...

17 Q. **[102]** Qu'est ce qui fait la différence?

18 R. Là, il faudrait que je parle avec... parler avec  
19 l'agent officiel, je ne veux pas jouer un rôle de  
20 comptable, là. Quand c'était possible de les avoir  
21 par candidat, c'était marqué. Donc, tu avais un  
22 total en bas, puis on le retrouvait dans  
23 l'encaisse. Puis quand ce n'était pas possible de  
24 le compter, puis je ne connaissais pas les raisons,  
25 on le mettait en bloc.

1 Q. **[103]** O.K.

2 R. Comme dans la colonne « Encaisse ». Mais  
3 effectivement, ça pouvait être possible de les  
4 avoir par élu. Mais là, je ne me souviens pas...  
5 mais je sais que c'était ça, la façon de faire. De  
6 sorte que moi, ce qui est important, est-ce que je  
7 sais combien il y a de fonds électoraux dans la  
8 colonne « Fonds électoraux »? Ou si je le retrouve  
9 dans « Encaisse »? Pour moi, c'était clair que ces  
10 gens-là avaient six mille trente-trois dollars  
11 (6 033 \$) de réserve dans leurs fonds électoraux en  
12 commun.

13 Q. **[104]** En commençant... le financement...

14 R. Bien, rendu au treize (13) juillet.

15 Q. **[105]** Bien, c'est-à-dire que si c'est un fonds  
16 électoral, ce n'est pas reporté de l'année  
17 précédente?

18 R. Bien oui, c'est ça, c'est des anciens déjà ramassés  
19 dans les fonds électoraux, puis après ça, là, ça  
20 s'accumule comme ça. Ça fait que là...

21 Q. **[106]** Oui.

22 R. ... je vous donne un exemple, là, voyez-vous, les  
23 fonds électoraux étaient de six mille trente-trois  
24 (6 033 \$), eux autres, avec leur campagne de  
25 financement populaire, juste les cartes de membres

1           avaient déjà un autre trois mille huit cent  
2           quarante-cinq piastres (3 845 \$) en caisse.

3           Q. **[107]** D'accord.

4           R. S'il y avait eu les activités régionales, on aurait  
5           retrouvé les sommes de chacun des élus. Vous auriez  
6           retrouvé ça dans la colonne « Encaisse ».

7           Q. **[108]** L'encadré qu'on voit, en bas, à gauche, qui  
8           suit le financement deux mille un (2001), deux  
9           mille deux (2002), deux mille trois (2003)...

10          R. C'est ça.

11          Q. **[109]** ... ça, ce sont les sommes recueillies dans  
12          l'arrondissement, ces années précédentes là?

13          R. Oui.

14          Q. **[110]** Que vous avez reportées là?

15          R. Oui, ça, ça a été fait par mes gens des finances,  
16          les gens des finances à l'époque, je n'étais pas là  
17          en deux mille un (2001), deux mille trois (2003),  
18          mais c'est conforme aux déclarations faites au  
19          directeur général des élections.

20          Q. **[111]** Parfait.

21          R. Cet arrondissement-là a ramassé tel argent, telle  
22          année.

23          Q. **[112]** Et si je vous suis, à ce moment-là ça veut  
24          dire que le six mille trente-trois dollars  
25          (6 033 \$) en encaisse de fonds électoraux, c'est le

1 reliquat, disons, de ce qui n'a pas été dépensé...

2 R. Bien, c'est ça, dans ces trois années-là, là, ce  
3 qui restait, là, c'est le financement des fonds...  
4 s'il restait dans les argents ramassés, on les  
5 retrouve là.

6 Q. **[113]** Parfait.

7 R. Il y a des balances, plus des activités, là. C'est  
8 les fonds électoraux, là, c'est ça.

9 Q. **[114]** Les deux petites lignes... on voit trois  
10 petites lignes, pardon, en bas...

11 R. Oui.

12 Q. **[115]** ... sous le tableau, à gauche...

13 R. Oui, oui, oui.

14 Q. **[116]** La première qui parle du scénario selon la  
15 résolution du conseil municipal du vingt-trois (23)  
16 novembre deux mille quatre (2004). Ensuite, on voit  
17 « Répartition du financement 100 % jusqu'à atteinte  
18 de l'objectif total ».

19 R. O.K., donc, quand je faisais... on voit, tantôt,  
20 dans la colonne « Objectif de précampagne », qui  
21 est... excusez, « Objectif total » qui est  
22 supérieur de quarante-trois mille (43 000 \$)  
23 supérieur à vingt et un mille (21 000 \$), c'était  
24 un « incentive », dans le sens que, quelqu'un qui  
25 le dépassait, son vingt et un mille sept cent

1 soixante-douze (21 772 \$) de dix mille dollars  
2 (10 000 \$), il en demeurerait cinq mille (5 000 \$)  
3 dans l'association d'arrondissement et l'autre cinq  
4 mille (5 000 \$) était retourné dans l'ensemble du  
5 parti.

6 Q. **[117]** Ce n'est pas plutôt, si on dépassait le  
7 quarante-trois mille sept cent soixante-douze  
8 (43 772 \$)? Parce qu'on parle quand même de  
9 l'objectif total, là, la colonne « Objectif total »  
10 ...

11 R. Oui.

12 Q. **[118]** ... c'est celle qui cumule.

13 R. ... peut-être... oui, peut-être que vous avez  
14 raison. Bougez pas. « Objectif total », vous avez  
15 raison. C'est vraiment la colonne de quarante-trois  
16 (43), si tu le dépasses...

17 Q. **[119]** Donc, jusqu'à quarante-trois mille sept cent  
18 soixante-douze (43 772 \$), l'arrondissement garde  
19 le crédit pour l'ensemble...

20 R. Il garde le crédit pour l'ensemble, mais il ne peut  
21 pas dépenser plus que vingt et un mille (21 000 \$).  
22 C'est pour ça, là.

23 Q. **[120]** En campagne?

24 R. En campagne. C'est pour ça, donc, en campagne  
25 électorale, si, par hasard, cet arrondissement-là

1           avait effectivement son objectif total de quarante-  
2           trois mille sept cent soixante-douze (43 772 \$), le  
3           jour de la campagne, il ne peut pas le dépenser. Il  
4           va dépenser vingt et un mille sept cents... et  
5           c'est là le contrôle de l'agent officiel, c'est là  
6           que tout est passé au peigne fin et c'est là que  
7           son excédent va servir à d'autres qui n'ont pas  
8           atteint, même pas leur objectif de base puis leur  
9           objectif de dépenses électorales autorisées. Alors,  
10          il se fait des transferts d'argent comme ça lorsque  
11          arrive le temps de la campagne électorale.

12                        Mais je vais être bien précis et bien  
13          clair, là. Peu importe ce que tu ramasses, la loi  
14          dit que tu ne peux pas dépenser plus que vingt et  
15          un mille (21 000 \$) et il faut le démontrer. Alors,  
16          dans le rapport qu'on fait au DGA, alors... dans le  
17          DA, c'est que s'il a dépensé vingt et un mille  
18          sept... il va avoir pour vingt et un mille sept  
19          cents dollars (21 700 \$) de justifications. Par  
20          exemple, je dis n'importe... pas n'importe quoi,  
21          pardon. Si une affiche de candidat... excusez, une  
22          affiche de candidats, il y a cinq visages. Cinq  
23          candidats. Donc, la dépense de la pancarte va être  
24          répartie en cinq. Donc, on va aller prendre une  
25          partie du district Pierre Fortier, là, on va lui

1 allouer une partie de la dépense pour chacun des  
2 élus. C'est comme ça que ça se fait, puis dans le  
3 rapport final au DGE, c'est ça qui est expliqué  
4 scientifiquement, avec des preuves.

5 Q. [121] D'accord. Dernière petite mention, qu'on  
6 voit toute petite sous la colonne « Activités  
7 bénéfiques ». On voit, écrit, là, le vingt-sept (27)  
8 juin, deux cents (200) billets à cent dollars  
9 (100 \$).

10 R. Oui.

11 Q. [122] C'est quoi cette mention-là?

12 R. C'est qu'à l'époque, à l'époque... à l'époque,  
13 avant que je fasse les trois grosses assemblées  
14 régionales, il y avait des petites assemblées  
15 « Activités bénéfiques » comme ça. Initiative des  
16 arrondissements. Alors, pourquoi qu'à un moment  
17 donné on a regroupé ça en trois? La première chose,  
18 tout le monde voulait avoir le chef. Donc, dix-neuf  
19 (19) sorties du chef, c'est impensable, hein? Donc,  
20 l'idée des trois, les gens avaient l'assurance que  
21 le chef du parti était présent. Donc, ça c'est un.

22 Donc, à l'époque, c'est qu'on avait dû le  
23 noter parce qu'eux autres avaient prévu une  
24 activité le vingt-sept (27) juin. Il y avait deux  
25 cents (200) billets d'imprimés à cent dollars

1 (100 \$) le billet. Donc, c'est une activité qu'ils  
2 ont dû prévoir, mais les résultats ne se retrouvent  
3 pas là, probablement que le décompte n'était pas  
4 fait.

5 Q. **[123]** Je suis un peu perplexe, parce que, si je  
6 vous comprends bien, les trois grandes activités de  
7 financement c'est une mesure que vous implantez à  
8 votre arrivée, là, on est en deux mille cinq  
9 (2005), vous êtes déjà là, là.

10 R. Oui, mais c'est pour ça que ce que je vous dis,  
11 c'est ce que je ne me souviens pas par coeur. Mais  
12 des acti... si j'ai commencé en deux mille quatre  
13 (2004)... pas en deux mille quatre (2004), je  
14 n'étais pas là, presque. Il a fallu que ce soit en  
15 deux mille cinq (2005), un peu avant l'élection,  
16 mais c'est à l'automne. Alors... mais ça, c'est  
17 vraiment une initiative, parce qu'à deux cents  
18 dollars (200 \$), là, c'est une... puis à cent  
19 dollars (100 \$) le billet, ce n'est pas une  
20 initiative régionale.

21 Q. **[124]** Non, c'est ça.

22 R. Une initiative régionale, c'était deux cents  
23 dollars (200 \$) le billet.

24 Q. **[125]** D'accord.

25 R. Donc, c'est une initiative d'un arrondissement,

1           puis, oui, il y en avait.

2           Q. **[126]** O.K.

3           R. Il y en a plusieurs qui en faisaient, alors...

4           Mais, dans ce qu'on retrouve à la formule là, c'est  
5           parce que les données ne sont pas compilées ou  
6           rentrées. Mais normalement, on devrait retrouver  
7           - ça, c'est un bel exemple que vous me donnez, là -  
8           on devrait retrouver les résultats de cette  
9           activité-là dans la colonne « Activités bénéfiques »  
10          dans chacun des... des élus.

11          Q. **[127]** On conçoit, par contre, qu'on est quinze (15)  
12          jours après la tenue de l'événement.

13          R. Oui, on conçoit, mais je vous dis, c'est...

14          Q. **[128]** Peut-être que les résultats ne sont pas  
15          entrées encore.

16          R. Je suis sûr. Je suis sûr.

17          Q. **[129]** D'accord.

18          R. Je suis sûr de ça.

19          Q. **[130]** Bon. Alors, ça, c'est la théorie pour cet  
20          exemple-là. Je constate aussi qu'il y a un prix de  
21          billet qui est à cent dollars (100 \$). Est-ce que  
22          le prix de billet, lui, est généralement indexé,  
23          disons, sur certains facteurs comme la richesse de  
24          la population dans l'arrondissement?

25          R. Non. Non, c'est une initiative. Quand on fait...

1 écoute, sans ça, il faudrait faire quatre, cinq  
2 prix. Non, c'est que, en général, c'était cent  
3 (100 \$), les plus petits, c'était cent (100 \$).  
4 Puis le plus gros, je n'ai jamais voulu aller plus  
5 que deux cents (200 \$). Ça restait quand même très  
6 raisonnable. Et comme je vous ai toujours dit,  
7 petit mandat, beaucoup de monde, t'arrives au même  
8 résultat que pas beaucoup de mandat pour juste une  
9 personne, là.

10 Q. **[131]** O.K.

11 R. C'est la théorie que j'ai toujours appliquée  
12 partout, donc...

13 Q. **[132]** Bon. Si on va à ce moment-là...

14 (10:04:00)

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[133]** Vous nous décrivez ce que vous appelez  
17 l'approche pyramidale. Le bas très large puis...

18 R. J'ai corrigé l'expression hier, Monsieur, suite à  
19 votre remarque que j'ai... que j'ai retenue.

20 Q. **[134]** Triangle. Triangle.

21 R. Triangle.

22 Q. **[135]** D'accord.

23 R. C'est bien clair.

24 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

25 Q. **[136]** À ce moment-là, Madame Morin, si on peut

1 aller juste deux pages plus loin, à la page 3 qui  
2 est l'arrondissement Saint-Laurent.

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Si vous permettez avant, j'aurais juste...

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Oui. Excusez.

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Q. **[137]** Est-ce que je comprends justement dans votre  
9 approche que, pour chacun des conseillers  
10 d'arrondissement, si on reste toujours à cette  
11 page-là...

12 R. Oui.

13 Q. **[138]** ... vous avez identifié une personne qui  
14 avait comme pour tâche d'aller vous chercher cet  
15 argent-là, de recueillir cet argent-là.

16 R. C'est que... non, c'est plus que ça. C'est que  
17 dans... Là vous avez ici le maire...

18 Q. **[139]** Oui.

19 R. ... et vous avez des conseillers d'arrondissement.

20 Q. **[140]** Oui.

21 R. Il y a trois districts électoraux, là.

22 Q. **[141]** Oui.

23 R. Parce que le triangle...

24 Q. **[142]** Oui.

25 R. ... t'as la centrale, les dix-neuf (19)

1 arrondissements divisés en cinquante-huit (58)  
2 districts.

3 Q. **[143]** O.K.

4 R. Alors, ces gens-là représentent les districts,  
5 trois des cinquante-huit (58) districts. Et dans un  
6 district, il y a dix (10), douze (12), quinze (15),  
7 vingt (20), trente (30) pôles, sections de vote.

8 Q. **[144]** Oui.

9 R. Alors, ces gens-là partent avec ça, vont voir leurs  
10 gens, les gens qui votent pour eux, les gens qui  
11 travaillent pour eux, et c'est comme ça que ça  
12 descend jusqu'en bas dans l'organisation.

13 Q. **[145]** Bien, si j'en prends un, là, c'est François  
14 Hubert... François Robert, plutôt. Donc, François  
15 Robert, lui, il avait une série de pôles dans son  
16 district.

17 R. Oui.

18 Q. **[146]** Donc, il devait désigner, pour chacun des  
19 pôles, quelqu'un responsable d'aller chercher un  
20 montant d'argent lui permettant d'atteindre sa  
21 cible qui est autour de six mille cinq cents... six  
22 mille cinq cents dollars (6 500 \$), c'est ça?

23 R. C'est ça. C'est l'objectif. Dans ces... il y a  
24 certaines... il y a certains petits arrondissements  
25 qui... ils peuvent le travailler en groupe. O.K.

1 Alors, il réunit ses sept, huit leaders clé. Ils  
2 ont leur dix (10), douze (12) pôles puis là ça se  
3 divise les noms, puis ça appelle leurs amis, leurs  
4 contacts. Ça peut se travailler comme ça aussi.

5 Q. **[147]** O.K.

6 R. Ça se travaille plus comme ça dans l'ancien  
7 Montréal. T'sais, quand t'es sur Rosemont ou le  
8 Plateau, tu te réunis, puis tu travailles plus...  
9 Mais, dans les arrondissements comme ça, les gens  
10 travaillent différemment un peu. O.K.

11 Q. **[148]** Donc, là je regarde le tableau toujours, vous  
12 avez, pour François Robert, il pouvait dépenser  
13 pour la... durant la période électorale, trois  
14 mille cinq cents dollars (3 500 \$), trois mille six  
15 cent soixante-dix-sept (3 677 \$) pour être précis.

16 R. Hum, hum.

17 Q. **[149]** Après ça, il y a un trois mille (3 000 \$) à  
18 côté qui est un peu une forme de coussin au cas où  
19 d'autres ne puissent pas ramasser leur argent.  
20 Mais, si vous ramassez... si chacun ramasse son  
21 argent pour les fins, couvrant les dépenses  
22 électorales...

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[150]** ... ça fait de l'argent qui va dans le parti,  
25 qui va servir à payer les dépenses de parti après

1 la période électorale. Est-ce que c'est ça que ça  
2 peut...

3 R. Oui, c'est ça, c'était ça l'objectif. Mais, je veux  
4 juste vous rappeler tout de suite, de mémoire,  
5 c'est que la campagne deux mille un (2001), deux  
6 mille cinq (2005) et deux mille neuf (2009), le  
7 parti a fait un emprunt pour être capable de donner  
8 le service à tous (inaudible), qui est remboursé  
9 après, on s'entend. Donc, je n'ai pas battu des  
10 records, là, comme que je voulais. Ce qui est  
11 important pour moi, c'est au moins de se rendre à  
12 l'objectif autorisé par le DGE, c'est ça qui était  
13 le plus important. Ça va?

14 Q. [151] O.K. Une année électorale, on doit ramasser  
15 plus d'argent qu'une année entre deux élections.

16 R. Bien, t'as quatre ans pour atteindre tes objectifs.  
17 Je vous donne un exemple puis c'est celui-là qui  
18 est le plus facile à comprendre. En moyenne, un  
19 conseiller, il a le droit de dépenser seize mille  
20 dollars (16 000 \$), en moyenne. O.K.? Si on prend  
21 seize mille (16 000 \$) multiplié par cent (100),  
22 cent deux (102) candidats, ça fait à peu près le  
23 million trois (1,3 M\$) là, j'arrondis. O.K. Et lui,  
24 là, cette personne-là, il a quatre ans pour  
25 ramasser son seize mille (16 000 \$), donc quatre

1 mille piastres (4 000 \$) par année.

2 Je demandais à chaque candidat « si tu  
3 crois à ta campagne, fais donc ton chèque de mille  
4 (1 000 \$) puis celui de ta conjointe, donc quatre  
5 (4 000 \$) moins deux (2 000 \$) par année, il en  
6 reste juste deux (2 000 \$) à ramasser » et c'est  
7 simple. Puis ceux qui ont mis leur allocation  
8 d'élus dans le pot, ça diminuait encore ses  
9 objectifs. Donc, il faut juste faire attention. Les  
10 sommes innombrables que ça prend en politique, ce  
11 n'est pas vrai. Donc, je me partais avec cent deux  
12 (102) candidats qui voulaient gagner, qui ont  
13 investi dans leur propre campagne personnellement  
14 un chèque de mille (1 000 \$), qui ont pris leur  
15 allocation, qu'ils les ont mises dans le pôle. Ils  
16 ont fait une activité bénéfice régionale qu'ils ont  
17 mis dans leur bloc et le porte à porte, ça fait que  
18 ce n'est pas long à ramasser seize mille piastres  
19 (16 000 \$) dans quatre ans.

20 Q. [152] Hum, hum.

21 R. Alors, il faut juste faire attention que ce n'est  
22 pas... hein! C'est simple, simple, et c'est des  
23 petits mandats et ce n'est pas beaucoup d'argent.

24 Q. [153] Donc, est-ce que je comprends de vos propos  
25 d'hier aussi que, vous, vous avez déjà fait des

1 appels pour essayer de recueillir des sommes? Que  
2 ce soit au niveau provincial ou au niveau  
3 municipal? Est-ce que vous avez vous-même déjà...

4 R. Pas beaucoup. Pas beaucoup.

5 Q. **[154]** Pas beaucoup?

6 R. Pas beaucoup. Moi, je suis le planificateur,  
7 vendeur, « motivateur », O.K., et je ne peux pas  
8 aller jusqu'en bas des trois mille (3 000) pôles.  
9 Je ne fais même pas les tournées de tous les  
10 arrondissements, je ne ferais pas ma job. Ma job,  
11 c'est le soir, tu dois m'informer où que t'es rendu  
12 dans ta campagne.

13 Q. **[155]** Et comme motivateur des gens qui vont, qui  
14 allaient chercher l'argent, quel genre d'arguments  
15 que vous donnez à ces gens-là...

16 R. Il y avait un petit guide.

17 Q. **[156]** ... qu'ils peuvent utiliser?

18 R. Il y avait un petit guide de sollicitation. Là, je  
19 ne me rappelle plus par coeur, une feuille,  
20 quelques arguments, pourquoi tu sollicites puis  
21 pourquoi.

22 Q. **[157]** Ça ressemble à quoi les arguments pour  
23 convaincre les gens de solliciter?

24 R. C'est que ce qu'il faut, le triangle, O.K., c'est  
25 quand tu arrives en bas, ça devient comme une

1 famille et ton réseau d'amis. Ça fait que si madame  
2 X se présente, elle est très connue - en général  
3 c'est ça, les gens sont connus dans leur milieu.  
4 C'est vite, vite, vite réglé, une campagne de  
5 financement, ou du porte à porte, ou du pointage.  
6 Et c'est vite, vite réglé. Donc, c'est comme ça la  
7 puissance de la machine bénévole.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [158] Oui, mais vous n'avez pas répondu à la  
10 question du Commissaire, quels sont les arguments?

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. [159] Quels sont les arguments que vous avancez?

13 R. Les arguments, ce que je vous dis, c'est que les  
14 gens... D'abord, c'est un exercice démocratique  
15 bien important pour les gens. Et les gens dans leur  
16 milieu ils sont engagés puis ils veulent faire  
17 quelque chose pour leur milieu. Donc, quand je suis  
18 un candidat, la première chose que je fais, je vais  
19 voir mon réseau, je vais voir mes amis, je suis  
20 candidat.

21 Donc, dans son milieu elle fait juste  
22 dire : Écoute, moi je représente tel parti, le  
23 maire est la personne suivante et on a un programme  
24 politique. Alors, c'est les arguments. C'est des  
25 arguments qu'on donne tout simplement. Alors...

1           puis la même chose pour les autres partis, on  
2           s'entend, là.

3           Q. **[160]** Mais là c'est une chose de chercher six mille  
4           dollars (6 000 \$), c'en est une autre si je vois  
5           dans les feuilles qu'il y en a qui devaient aller  
6           chercher cinquante à soixante-dix mille (50 000-  
7           70 000), notamment les maires d'arrondissement?

8           R. Absolument. Absolument.

9           Q. **[161]** Parce que, dix mille (10 000), demander aux  
10          gens de sa famille, ça commence à faire des sous,  
11          là?

12          R. Non. J'ai parlé de... oui, O.K., on s'entend c'est  
13          sûr, mais là c'est pour ça qu'il y a quatre  
14          opportunités. Tu fais ton chèque, tu demandes à tes  
15          amis, tu participes à une activité populaire  
16          bénéfice, tu vends des cartes de membre. Et tu peux  
17          donner ton allocation de deux mille soixante-dix  
18          piastres (2 070 \$). Donc, tu as cinq opportunités  
19          pour atteindre tes objectifs.

20          Q. **[162]** Soixante-dix mille (70 000), mais est-ce que  
21          certaines personnes qui devaient atteindre les  
22          objectifs que vous leur fixez vous ont déjà demandé  
23          d'avoir la liste des contrats qui étaient accordés  
24          par la Ville au cours des...

25          R. Non.

1 Q. **[163]** ... dernières années pour peut-être...

2 R. Oubliez ça.

3 Q. **[164]** ... trouver un argument de...

4 R. Ce n'est pas dans... absolument pas.

5 Q. **[165]** Jamais?

6 R. Non, non, Monsieur.

7 Q. **[166]** Est-ce que c'est un argument d'avoir, d'aller  
8 voir un entrepreneur puis dire, selon nos  
9 informations tu as eu des contrats de la Ville au  
10 cours des trois dernières années, est-ce que ça  
11 n'est pas intéressant de consulter...

12 R. J'ai dans le guide de travail des employés et dans  
13 toutes les fois que j'ai motivé ou j'ai rencontré  
14 des gens, je n'ai jamais parlé de ça. Pas besoin de  
15 ça, je vous l'ai dit, le financement populaire  
16 c'est la formule pour ne pas te faire achaler.

17 Alors, c'est toujours ça que j'ai priorisé,  
18 puis grâce aux bénévoles. Je vous ai dit hier,  
19 quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) de toute  
20 organisation politique, quelle qu'elle soit,  
21 quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %), c'est des  
22 gens bénévoles qui te donnent un coup de main, qui  
23 croient à la cause, c'est une... c'est le plus  
24 grand exercice démocratique.

25 Il y en a qui y croient encore. J'espère

1 qu'avec... les gens vont continuer de s'engager en  
2 politique parce que s'il n'y a plus de bénévolat,  
3 oubliez ça, là. On est huit permanents à Union,  
4 puis Vision sont trois, puis eux autres sont  
5 quatre. Qu'est-ce que tu veux faire avec ça?

6 La force, la force d'une organisation,  
7 c'est ses bénévoles. Point final, à la ligne.  
8 Bénévoles, petit mandat, dans un temps donné, c'est  
9 ça la force.

10 Q. **[167]** Vous avez fait des activités de financement  
11 au niveau provincial également aussi dans le temps?

12 R. V'là plusieurs années.

13 Q. **[168]** Ce sont des partis qui, généralement, ont une  
14 vie plus longue qu'au niveau municipal, on voit  
15 arriver les partis, parfois ils vont disparaître,  
16 ils vont disparaître avec leurs dirigeants. Est-ce  
17 que vous... comment on fait pour motiver un  
18 bénévole au niveau municipal? Qu'est-ce que vient  
19 chercher un bénévole dans un parti municipal?

20 R. Rien. O.K.?

21 Q. **[169]** Rien?

22 R. Je répète. C'est que j'ai vu ça beaucoup dans les  
23 arrondissements. C'est que, je répète, c'est que si  
24 quelqu'un qui se présente, moi si je me présente,  
25 je vais faire le tour de mon réseau. Alors, je suis

1 candidat dans un district, il y a dix pôles, j'ai  
2 juste mes dix pôles à m'occuper, puis si je me  
3 présente dans ce district-là, c'est parce que je  
4 suis connu. Si je ne suis pas connu, va-t'en chez  
5 vous. Tu ne t'aideras pas.

6 Alors, c'est pour ça que des candidats qui  
7 arrivent de nulle part puis qui s'en vont dans un  
8 comté, je n'ai pas une grande confiance à ça, là.  
9 O.K. Alors, au municipal la beauté c'est que les  
10 gens viennent de leur milieu. Donc, quelqu'un qui  
11 décide de se présenter en politique, là, il a été  
12 connu, il a été nommé bénévole de l'année, il a un  
13 commerce pendant des années. C'est comme ça que ça  
14 fonctionne. Et donc, la personne fait le tour de  
15 ses amis, puis c'est comme ça que ça fonctionne au  
16 municipal.

17 Q. [170] Donc, pour vous un bénévole payé ça n'existe  
18 pas, c'est...

19 R. Un bénévole payé.

20 Q. [171] Un bénévole qui aurait été payé, là?

21 R. Ça dépend comment...

22 Q. [172] C'est une fiction de l'esprit?

23 R. Ça dépend comment vous voyez ça. C'est que, je vous  
24 donne un exemple, c'est que pendant des semaines,  
25 les gens peuvent nous donner un coup de main et

1 quand arrive la journée d'élections, où tout le  
2 monde va voter, quand vous allez voter, il y a un  
3 scrutateur puis il y a une greffière qui biffe, là.  
4 Je sais comment ça marche. Qui biffe les noms au  
5 fur et à mesure.

6 Le scrutateur est nommé par le Parti au  
7 pouvoir. O.K.? Et tu dois fournir une liste de  
8 substituts. Donc, tous tes bénévoles puis ton  
9 réseau que tu connais qui t'ont aidé, oui, il y a  
10 une dame qui peut être nommée scrutateur, parce que  
11 la journée du vote elle va travailler puis elle va  
12 recevoir soixante-quinze piastres (75 \$), cent  
13 piastres (100 \$). O.K.? Mais le lendemain matin  
14 elle ne s'en va pas faire la queue à l'hôtel de  
15 ville pour avoir un contrat, là. On s'entend là-  
16 dessus. Donc, c'est comme ça que ça fonctionne.

17 Donc, il y a des scrutateurs. Donc, tantôt,  
18 je vous ai dit hier qu'il y a trois mille (3 000)  
19 sections de vote, donc, ça en prend trois mille  
20 (3 000) scrutateurs. Ça prend trois mille (3 000)  
21 secrétaires d'élections. Nous, parce qu'on était  
22 bien organisés, c'est que le greffier de la Ville  
23 nous a demandé de fournir des noms des greffiers  
24 parce qu'il n'en avait pas assez. Donc, je suis  
25 rendu à quatre mille (4 000), quatre mille cinq

1 cents (4 500) personnes, des gens qu'on connaît, de  
2 notre réseau, qu'on a agrandi, qu'on a agrandi.  
3 Alors donc, c'est comme ça que ça fonctionne.

4 Q. **[173]** Mais là vous nous parlez beaucoup d'activités  
5 de financement que vous dites populaires. Dans ce  
6 que vous disiez hier au niveau sectoriel, où là  
7 c'était plutôt des gens d'affaires qui étaient,  
8 comme vous avez mentionné, des gens d'affaires pas  
9 nécessairement connus.

10 Est-ce que pour approcher les gens  
11 d'affaires à participer à ces activités-là, est-ce  
12 que, vous, vous avez déjà entendu parler qu'on  
13 voulait avoir peut-être les contrats qui leur  
14 avaient été accordés?

15 R. Non, Monsieur.

16 Q. **[174]** Jamais?

17 R. Non, puis il n'aurait surtout pas fallu me parler  
18 de ça. J'ai bâti une bonne réputation  
19 d'organisateur redoutable, intègre. Et il n'y a pas  
20 personne qui va essayer de briser cette réputation-  
21 là.

22 Q. **[175]** Et vous avez...

23 R. Et si j'avais découvert des choses, vous pouvez  
24 être sûr de ça que je les aurais réglées aussi vite  
25 que je l'aurais su.

1 Q. [176] Avez-vous déjà entendu parler de personnes  
2 qui n'ont pu travailler pour le parti, celui-ci ou  
3 un autre, un parti politique qui est rémunéré par  
4 une entité autre que le parti lui-même?

5 R. Comme je vous disais, malgré qu'on a un bon  
6 système, il peut y arriver des choses. Un peu comme  
7 je vous ai dit hier, je donne un reçu de  
8 financement à quelqu'un avec une procuration. Il  
9 s'en va faire du porte à porte. Il ramasse l'argent  
10 puis il le met dans ses poches puis il ne me fait  
11 pas de rapport. Il me ramène dans un mois : « Voici  
12 mes... je n'ai rien fait. » Je ne peux pas... je ne  
13 le sais pas. Je ne sais pas ce qu'il a fait. Donc,  
14 il se peut qu'il y ait des choses comme ça, comme  
15 il se peut que dans un arrondissement, qu'il y ait  
16 quelqu'un qui ait été payé, ça se peut, je n'ai  
17 aucun... je n'ai pas de contrôle là-dessus et je ne  
18 le sais pas puis il n'y a pas personne qui va  
19 m'écrire une lettre : « Monsieur Ouellet, j'ai  
20 engagé quelqu'un, là, puis... » Mais ça peut  
21 arriver. Dans l'ensemble du Québec, ça a dû arriver  
22 certainement quelques fois.

23 Q. [177] Donc, c'est ça, que des gens, dans le fond,  
24 travaillent pour un parti, ne sont pas payés par le  
25 parti mais sont payés par une entité autre, ça,

1 est-ce que c'est possible?

2 R. C'est... il faudrait être capable de le démontrer  
3 comme il faut, mais je n'ai pas eu ce genre  
4 d'exercice-là à gérer.

5 Q. **[178]** Vous n'avez jamais eu ça?

6 R. Non, je n'ai pas... je n'ai pas eu à gérer ce genre  
7 d'exercice-là.

8 Q. **[179]** Mais vous en avez entendu parler, peut-être?

9 R. Bien, je fais de la politique depuis mil neuf cent  
10 soixante dix-huit (1978), alors on en a entendu  
11 parler.

12 Q. **[180]** Mais, votre réponse c'est que vous en avez  
13 entendu parler?

14 R. On en a entendu parler dans l'ensemble puis des  
15 fois, ça peut arriver.

16 (10:15:33)

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

18 Q. **[181]** Donc, si je vous suis, là, si un bénévole se  
19 présente, un peu comme si vous recevez un chèque,  
20 vous ne posez pas de question pour savoir si la  
21 personne qui a fait le chèque est bien celle qui a  
22 donné l'argent, vous recevez le chèque...

23 R. Ah, non non. Bien, c'est sûr. C'est que, nous,  
24 quand on reçoit un chèque, c'est marqué, en haut,  
25 le nom...

1 Q. **[182]** C'est ça.

2 R. ... l'adresse, téléphone. La seule vérification  
3 qu'on fait : « Es-tu un résidant de Montréal? »

4 Q. **[183]** C'est tout?

5 R. C'est tout. Après ça, il s'en va dans le compte de  
6 banque.

7 Q. **[184]** Donc, s'il y a un bénévole qui se présente...

8 R. Puis que moi, si... je pense...

9 Q. **[185]** ... il vous dit : « Je veux travailler  
10 gratos », vous ne vérifiez pas...

11 R. Non, non...

12 Q. **[186]** ... si, par ailleurs...

13 R. S'il a été payé par quelqu'un, là, il ne me le dira  
14 certainement pas, hein?

15 Q. **[187]** Je vous suis. Le petit guide de motivation...

16 R. Oui.

17 Q. **[188]** ... dont vous parliez tout à l'heure, dans la  
18 mesure où, si je ne m'abuse, vous avez fait encore  
19 votre oeuvre d'organisateur politique récemment  
20 dans Verdun, est-ce que je me trompe?

21 R. Oui.

22 Q. **[189]** Est-ce que vous avez encore recours à ce  
23 petit guide-là?

24 R. Dans Verdun?

25 Q. **[190]** Bien, je ne sais pas, vous avez dit...

1 R. Ah! non, bien, j'ai dit... je veux dire, quand j'ai  
2 fait un guide, à l'époque, j'étais à l'échelle de  
3 un million cent trois mille (1 103 000) électeurs,  
4 là.

5 Q. [191] D'accord.

6 R. Puis il y avait dix-neuf (19) arrondissements,  
7 cinquante (50) villes. Là, à Verdun, c'est tout  
8 petit.

9 Q. [192] Vous les rencontrez vous-même?

10 R. Ce n'est pas une grosse affaire à faire, je veux  
11 dire, tu parles avec des élus puis ils savent  
12 exactement quoi faire. Ils connaissent la loi puis  
13 ils l'appliquent.

14 Q. [193] Vous l'avez encore le petit guide de  
15 motivation?

16 R. Ouf! C'est loin, ça fait dix (10) ans, je ne me  
17 souviens pas, là.

18 Q. [194] Donc, vous n'en avez plus de copie?

19 R. Non, moi, je n'ai pas de copie.

20 Q. [195] C'est ce que je...

21 R. Si j'en avais une, je vous la donnerais.

22 Q. [196] C'est bon.

23 R. Puis si je la trouve, bien, je vais vous la donner.

24 Q. [197] Bon, c'est gentil. On va revenir au document.  
25 Juste avant de passer, là, je vous avais envoyé à

1 la page 3, mais juste avant, dans l'encadré  
2 « Financement 2001, 2002, 2003 », on constate une  
3 diminution du montant accumulé à chaque année.  
4 Évidemment, deux mille un (2001) est une année  
5 électorale...

6 R. C'est toujours comme ça.

7 Q. **[198]** ... puis deux mille deux (2002), non, et deux  
8 mille trois (2003)...

9 R. Puis cette fiche de contrôle là, Madame la  
10 Présidente, a été faite jusqu'à tout récemment,  
11 donc, ça vous permettrait de voir, si vous l'avez.  
12 Deux mille un (2001), deux, trois, quatre, cinq,  
13 six, sept, huit, neuf, dix, elle existe quelque  
14 part.

15 Q. **[199]** Mais a priori, là, on constate et c'est  
16 logique, qu'il y a une baisse...

17 R. Il y a une baisse, parce que... mais il y a une  
18 baisse dans le sens que les gens, là, ont quatre  
19 ans pour ramasser leur argent pour la prochaine.

20 Q. **[200]** Donc, ils ne donnent plus... on constate la  
21 diminution, puis c'est une tendance globale.

22 R. Globale. À chaque année, les gens... petit montant  
23 pour arriver à la fin avec le montant, selon leurs  
24 besoins.

25 Q. **[201]** Bon, tout à l'heure, vous m'avez dit, bon,

1 deux cents (200) billets à cent dollars (100 \$)  
2 dans île-Bizard Sainte-Geneviève...

3 R. Hum.

4 Q. **[202]** ... petite activité généralement, maximum  
5 deux cents (200). Si on va à la page 3, comme on  
6 avait prévu tout à l'heure, qui est pour  
7 l'arrondissement Saint-Laurent.

8 R. Ah, il y en a à cinq cents (500).

9 Q. **[203]** Là, on voit, c'est, « prévu, 16 mai », une  
10 activité qui - comment dire - où il y aurait quatre  
11 cents (400) billets de vendus à cinq cents dollars  
12 (500 \$) le billet...

13 R. Ça se peut.

14 Q. **[204]** ... ce qui permettrait, en théorie, de  
15 récolter... on fait le calcul rapidement, deux cent  
16 mille dollars (200 000 \$).

17 R. Ça se peut. Bien, ça se peut le cinq cents dollars  
18 (500 \$), là, oui, c'est que tantôt j'ai vu l'autre,  
19 là, ça se peut que c'était fait comme ça avant.

20 Q. **[205]** On a l'impression, quand on regarde la  
21 colonne « Activités bénéfiques » que les sommes  
22 récoltées sont un petit peu moins importantes que  
23 prévu, puisque le maire DeSousa, à cet endroit-là,  
24 à sa ligne, soit « Activités bénéfiques », on voit  
25 soixante-six mille neuf cent quinze (66 915 \$).

1 Vous conviendrez comme moi, par contre, qu'il n'y a  
2 pas eu de répartition entre tout le monde, là.

3 R. Non.

4 Q. **[206]** Tout ça, c'est allé directement...

5 R. Oui, mais c'est que... je vous répète, là, ce qui  
6 arrive, probablement que le décompte a été fait  
7 puis on l'a mis là, mais après ça, il faut le  
8 répartir, puis à la fin, c'est que s'ils ont  
9 dépassé leur objectif, c'est réparti à l'ensemble  
10 des autres arrondissements.

11 Q. **[207]** Oui.

12 R. Alors, parce que normalement... normalement, ça  
13 devrait être réparti, là.

14 Q. **[208]** Ne vous inquiétez pas, on est vraiment loin  
15 de dépasser les objectifs, là, si je ne m'abuse,  
16 ils sont à (inaudible).

17 R. On s'entend mais normalement, là... c'est  
18 probablement que le décompte a été fait rapidement  
19 et ils l'ont mis là, mais on est capable de savoir  
20 qui a vendu les billets, là, puis à ce moment-là...  
21 mais en général, ils le divisent par cinq, quatre,  
22 cinq, ils le divisent par cinq, en général.

23 Q. **[209]** Puis on peut voir aussi, d'ailleurs, que deux  
24 mille trois (2003), l'année avait été très  
25 difficile, on voit six mille quatre cent quatre-

1 vingt-cinq (6 485 \$). Là, on a donné le coup.

2 R. Là, je n'étais pas là... bien, c'est parce qu'on  
3 n'a rien fait, c'est tout.

4 Q. **[210]** Donc, a priori, on a quatre ans pour  
5 ramasser, on s'entend, on a un an pour ramasser,  
6 parce que...

7 R. Bien, moi, la lecture de ça quand je suis arrivé  
8 aussi, c'est que les gens... les gens travaillaient  
9 quasiment juste la dernière année.

10 Q. **[211]** Hum, hum.

11 R. Alors « j'ai implanté un système, tu vas travailler  
12 pendant quatre ans », c'est ça que ça veut dire.  
13 « Donc, pendant quatre ans, tu vas ramasser un  
14 petit peu, un mandat un peu plus petit, mais tu vas  
15 arriver au même résultat, de ne pas attendre à la  
16 dernière minute ». Alors, c'est ça que j'ai  
17 implanté comme système de contrôle. Moi, je suis  
18 quelqu'un qui fait des suivis.

19 Q. **[212]** Si on va voir plus loin, disons à la page  
20 10...

21 R. 10.

22 Q. **[213]** ... qui est pour l'arrondissement Villeray-  
23 St-Michel-Parc Extension.

24 R. Oui.

25 Q. **[214]** Là, par contre, à cet endroit-là, on voit

1 qu'on a un objectif qui est beaucoup plus, disons,  
2 populaire puisque - ah! Je pense que madame Morin  
3 est arrivée.

4 R. Sud-ouest, LaSalle.

5 Q. **[215]** Je pense qu'on descend, là, Madame Morin.

6 R. Quel arrondissement vous avez dit?

7 Q. **[216]** Villeray-St-Michel-Parc Extension.

8 R. O.K. C'est par ordre alphabétique, c'est ça.

9 Q. **[217]** Donc là, l'activité doit être tenue le trente  
10 (30) avril. Là on parle de quinze cents (1 500)  
11 billets à vingt dollars (20 \$).

12 R. C'est ça. Ça, exemple, il y a des déjeuners, il y a  
13 des spaghettis, puis il y a des gros à cinq cents  
14 (500 \$), puis il y a des gros à quatre cents  
15 (400 \$). Donc, ça, c'est beaucoup laissé à  
16 l'initiative des gens.

17 Q. **[218]** Mais, on en revient à ce que je disais tout à  
18 l'heure. De toute évidence, on ajuste le montant et  
19 le nombre de billets à l'arrondissement, tout  
20 dépendant...

21 R. Non, ce n'est pas... Non, correction. C'est qu'un  
22 arrondissement va décider quelle forme il va  
23 prendre.

24 Q. **[219]** Oui.

25 R. Alors, un arrondissement va décider : moi, je fais

1 un plus petit cocktail bénéfice.

2 Q. [220] Oui. Ça, je vous suis.

3 R. Alors, ça peut arriver.

4 Q. [221] Mais, il y a bien un ratio derrière, il y a  
5 bien une idée derrière ça. Là on n'organise pas un  
6 - comment dire - une activité où on ne vend que  
7 quatre cents (400) billets à cinq cents dollars  
8 (500 \$) le billet, là. Là on se dit, dans cet  
9 arrondissement-là, il est plus intelligent, si on  
10 veut rencontrer nos objectifs, de faire une grosse  
11 activité moins chère.

12 R. C'est une stratégie. O.K.

13 Q. [222] C'est une stratégie.

14 R. Et alors, à l'époque, ça se faisait comme ça. C'est  
15 pour ça que je dis, après ça, avec les trois  
16 grands, on a réglé le problème, là, alors... puis  
17 ça coûtait moins cher parce que dix-neuf (19)  
18 petites activités, dix-neuf (19) impressions de  
19 billets, dix-neuf (19) salles, ça coûte plus cher  
20 que juste trois, on s'entend? Alors donc... Mais,  
21 oui, ça, c'est le plus parfait beau modèle de  
22 financement populaire, populaire, populaire à  
23 cinquante dollars (50 \$).

24 Q. [223] Oui.

25 R. C'est un bel exemple.

1 Q. **[224]** À vingt dollars (20 \$).

2 R. À vingt dollars (20 \$).

3 Q. **[225]** Mais c'est réfléchi, c'est ça mon point.

4 R. Bien, oui.

5 Q. **[226]** D'accord.

6 R. C'est dans la lignée du plan de match puis de la  
7 stratégie de petits mandats, beaucoup de monde.

8 Q. **[227]** Parfait. Donc, si on continue un petit peu  
9 plus loin, à la page 14 par exemple... Non,  
10 excusez-moi, pas à la page 14, à la page 15.

11 R. C'est quoi l'arrondissement, ça? RDP, oui.

12 Q. **[228]** Là on est dans Rivière-des-Prairies, Pointe-  
13 aux-Trembles.

14 R. Oui. Oui, oui, oui, oui.

15 Q. **[229]** Et là effectivement on décide, plutôt que de  
16 vendre quinze cents (1 500) billets à vingt dollars  
17 (20 \$), de vendre plutôt cinq cents (500) billets à  
18 cinq cents dollars (500 \$).

19 R. Effectivement.

20 Q. **[230]** Donc là, on a un objectif qui vise des  
21 donateurs quand même...

22 R. C'est une initiative de l'arrondissement. Il peut  
23 faire ce qu'il veut en respectant la loi.

24 Q. **[231]** D'ailleurs, ça marche parce que si on  
25 regarde... Encore une fois, ça n'a pas été réparti,

1 là, on note que monsieur Macioccia à ce moment-là,  
2 dans la colonne « Activités bénéfiques »...

3 R. Absolument.

4 Q. **[232]** ... lui, par contre, a réussi à lui tout  
5 seul, si on constate ça comme ça...

6 R. Oui.

7 Q. **[233]** ... à ramasser plus que l'objectif total de  
8 l'arrondissement.

9 R. C'est ça.

10 Q. **[234]** Puisqu'on est déjà à cent quatre-vingt-sept  
11 mille neuf cent cinquante-cinq dollars (187 955 \$)  
12 dans la caisse.

13 R. Exactement. Alors, lui, ça, c'en est un qui a payé  
14 la péréquation pour les autres.

15 Q. **[235]** Oui. Bon. Il s'est fait créditer l'ensemble,  
16 mais ce que vous dites, c'est que...

17 R. Exactement.

18 Q. **[236]** ... c'est mélangé...

19 R. C'est parce qu'à la campagne électorale, tu  
20 regardes ton total de, mettons que c'est un million  
21 deux cent quelques mille, t'as ramassé juste ça, tu  
22 répartis tes dépenses de publicité, de promotions,  
23 d'affiches publicitaires, de local... de locaux, de  
24 téléphones, tu les répartis équitablement à ce que  
25 tout le monde ait les mêmes outils. Parce qu'un

1 arrondissement qui ne ramasse pas tous ses sous  
2 parce qu'il n'est pas capable, je ne peux pas lui  
3 dire « on ne te donne pas d'affiche ». Ce n'est pas  
4 dans mon intérêt. On s'entend?

5 Q. **[237]** Et lui, effectivement, on voit que d'une  
6 année à l'autre, deux mille un (2001), deux mille  
7 deux (2002), deux mille trois (2003), il n'y a pas  
8 de problème, le montant reste quand même  
9 relativement stable et il est conséquent. Il n'est  
10 pas aussi spectaculaire, mais il est conséquent.

11 R. Parfait.

12 Q. **[238]** Cinquante mille (50 000 \$), quarante-neuf  
13 mille (49 000 \$), quarante-cinq mille (45 000 \$).

14 R. Ce qu'il faut savoir, puis je vous rappelle, cette  
15 activité a été faite, des billets à cinq cents  
16 dollars (500 \$) ont été vendus. Il y a eu un  
17 contrôle et un rapport et...

18 Q. **[239]** Mais, ça, ça n'a rien à voir, là.

19 R. Je comprends, mais je veux juste vous dire...

20 Q. **[240]** O.K. Non, mais je...

21 R. ... c'est fait toujours selon la loi.

22 Q. **[241]** Vous nous l'avez rappelé...

23 R. Oui, mais j'aime ça le rappeler parce que,  
24 (inaudible) des gros chiffres...

25 Q. **[242]** ... un grand nombre de fois.

1 R. ... ce n'est pas extravagant, si c'est fait  
2 correct.

3 Q. **[243]** Non, non.

4 R. Bien oui, si c'est fait correct.

5 Q. **[244]** On est d'accord. On est d'accord.

6 R. Si ce n'était pas fait correct, il se serait fait  
7 retourner de bord.

8 Q. **[245]** Bien, si ce n'était pas fait correct, vous  
9 êtes d'accord avec moi que ça ne serait pas là non  
10 plus.

11 R. Je suis d'accord avec vous, puis...

12 Q. **[246]** Oui.

13 R. ... le directeur général des élections nous aurait  
14 sans doute appelés en mil neuf cent quatre-vingt-  
15 cinq (1985).

16 Q. **[247]** O.K. Donc, si on passe à la page suivante qui  
17 est l'arrondissement de Saint-Léonard.

18 R. Sain-Léonard.

19 Q. **[248]** Là, l'activité, disons, n'a pas encore eu  
20 lieu puisque dans la colonne de monsieur... à la  
21 ligne de monsieur Zampino, dans la colonne  
22 « Activités bénéfiques », il y a quelque chose qui  
23 s'est produit parce qu'on a vingt et un mille  
24 (21 000 \$). Mais, quand on descend en bas et on  
25 regarde ce qui est planifié, ça, de toute évidence,

1           ça n'a pas encore eu lieu, parce que là on pense  
2           vendre deux mille (2 000) billets à cinq cents  
3           dollars (500 \$).

4           R. Oui.

5           Q. **[249]** Vous conviendrez comme moi que là on  
6           s'attend...

7           R. C'est une initiative d'un arrondissement. On  
8           s'attend - je ne sais pas à quoi vous vous  
9           attendez, mais, moi, je m'attends à ce qu'ils vont  
10          me vendre deux mille (2 000) billets à cinq cents  
11          dollars (500 \$) pour le parti, fait selon les  
12          normes.

13          Q. **[250]** D'accord. Et ça, ça va venir s'ajouter aux  
14          résultats de l'année précédente qu'on voit dans la  
15          colonne « Fonds électoraux » qui,  
16          exceptionnellement, si on compare avec...

17          R. Oui.

18          Q. **[251]** ... les autres arrondissements qu'on a  
19          regardés...

20          R. Oui.

21          Q. **[252]** ... semblent avoir - comment dire - semblent  
22          refléter le résultat d'une année deux mille trois  
23          (2003), somme toute, efficace.

24          R. Somme toute efficace, mais je n'étais pas là.

25          Q. **[253]** Non, je vous le concède, mais... ça marche

1 bien dans Saint-Léonard, c'est ce qu'on voit?

2 R. Oui, parce que ça ne date pas d'hier dans Saint-  
3 Léonard qu'ils ont des bons succès comme ça, ils  
4 sont très impliqués, puis moi j'ai connu ça en deux  
5 mille quatre (2004). Mondoux, j'ai dit... voilà.

6 Q. **[254]** Ça marche mieux qu'à la page suivante?

7 R. Page suivante.

8 Q. **[255]** Dans Anjou?

9 R. Anjou, Anjou.

10 Q. **[256]** Où, en deux mille trois (2003), on a  
11 récolté...

12 R. Douze piastres (12 \$).

13 Q. **[257]** ... la mirobolante somme de douze dollars  
14 (12 \$)?

15 R. C'est ça. Non, bien, ce qu'il faut savoir c'est  
16 que, je ne me souviens pas quand, c'est qu'à un  
17 moment donné le, tout le conseil municipal a changé  
18 de bord, ils ont quitté Union Montréal. Je ne me  
19 rappelle pas si c'est dans ces moments-là. Anjou, à  
20 un moment donné, a quitté Union Montréal, là. Je ne  
21 me souviens pas si... Alors, si c'est en deux mille  
22 trois (2003), je comprends le douze piastres  
23 (12 \$). Si c'est en deux mille quatre (2004), je  
24 comprendrais aussi, là. Mais je ne me souviens plus  
25 par coeur si c'est avant ça ou après ça, peu

1 importe. Mais, à un moment donné, c'est ça, c'est  
2 que Anjou ont, je pense que c'est après le  
3 référendum, ont quitté Union Montréal, je ne me  
4 souviens plus assez par coeur, là. Donc, deux mille  
5 trois (2003), je n'étais pas là, douze piastres  
6 (12 \$) parce qu'ils n'ont rien fait, c'est tout.

7 Q. **[258]** Si on revient à la première page du  
8 document...

9 R. Sommaire.

10 Q. **[259]** ... Madame Morin, au sommaire. On constate a  
11 priori que pour deux mille trois (2003) qui est  
12 l'année où vous n'étiez pas là, là, on a accumulé  
13 un total pour les dix-neuf (19) arrondissements de  
14 quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille (497 000).  
15 Donc, grossièrement...

16 R. Oui, oui, oui.

17 Q. **[260]** Grossièrement Saint-Léonard a financé, enfin,  
18 compte pour cinquante pour cent (50 %) du  
19 financement de cette année-là?

20 R. À ce moment-là, oui, mais je n'étais pas là.

21 Q. **[261]** Oui, non, mais je vous pose la question, on  
22 consulte le document ensemble?

23 R. Parce que c'était comme ça, puis c'est pour ça qu'à  
24 mon arrivée j'ai voulu un petit peu plus  
25 décentraliser et que tout le monde fasse leur

1 effort.

2 Q. **[262]** Hum, hum.

3 R. Tu ne peux pas être en politique, t'asseoir, puis  
4 d'attendre que l'autre paie pour toi, là. Tu ne  
5 peux pas attendre non plus... Ça fait que là, donc,  
6 on a... j'ai établi un système que je vous ai déjà  
7 tout expliqué. Donc, tout le monde était  
8 responsable de son financement.

9 Q. **[263]** D'accord. Maintenant...

10 R. Mais là je ne sais pas comment qu'ils faisaient ça  
11 dans le temps, là. C'est ça, mais c'est quand même  
12 quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille dollars  
13 (497 000 \$) sur des dépenses autorisées par le DGE  
14 potentielles de deux millions cent quelques mille  
15 (2,1 M).

16 Q. **[264]** Oui.

17 R. C'est ça.

18 Q. **[265]** Mais sur des objectifs surtout de trois  
19 millions huit cent cinquante-quatre mille  
20 (3 854 000)?

21 R. Oui.

22 Q. **[266]** Qui sont...

23 R. Mais, c'est des dépenses électorales qui sont  
24 importantes. Et je vous ai dit tantôt, dans les  
25 trois années que j'ai vues, on n'a jamais été

1 capable de l'atteindre, il fallait emprunter  
2 l'argent, ce qui est normal, c'est remboursé par le  
3 gouvernement après, pour être capable de finaliser  
4 notre campagne.

5 Q. **[267]** C'est-à-dire que les documents reflètent cet  
6 état-là?

7 R. Oui.

8 Q. **[268]** D'accord. On va passer maintenant à un autre  
9 petit document.

10 LA GREFFIÈRE :

11 Maître, vous déposez la pièce?

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Q. **[269]** Excusez-moi, j'oublie, j'oublie tout le  
14 temps, Madame Desrosiers, oui.

15 (10:28:45)

16 LA GREFFIÈRE :

17 Je vous en prie, alors, Madame Duhamel. 42P-538.

18

19 42P-538 : Document Objectifs de financement et  
20 recrutement 2004-2005

21

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 Q. **[270]** Le document suivant, Monsieur Ouellet, Madame  
24 Morin, c'est le document qui est déjà coté 16P-363,  
25 qui est un document qui s'intitule « Estimé

1 budgétaire pour la campagne Saint-Laurent ».

2 R. Oui.

3 Q. **[271]** Vous avez déjà vu ce document-là?

4 R. Oui, avec vous.

5 Q. **[272]** Exact. Est-ce que vous pouvez m'expliquer,  
6 grosso modo, ce document-là est-ce que vous en êtes  
7 l'auteur en partant?

8 R. Pas cette forme-là, parce que le quatre (4)  
9 novembre... le trente (30) novembre, là.

10 Q. **[273]** Oui?

11 R. Le trente (30) novembre après, c'était quelque  
12 temps après le décès de ma conjointe, je suis  
13 revenu tranquillement, mais je l'ai fait... surtout  
14 la première colonne, je l'ai fait quelque part sur  
15 un papier, qui a été remis probablement dans une  
16 autre forme.

17 Q. **[274]** Parfait.

18 R. O.K. Mais il reste que je ne conteste pas les  
19 chiffres, je fais juste dire que cette forme-là ce  
20 n'est pas moi qui l'ai écrit comme ça, mais...

21 Q. **[275]** Mais vous êtes, si vous n'avez pas écrit  
22 celui-là vous en avez préparé d'autres similaires,  
23 vous êtes familier?

24 R. D'autres similaires. Toutes les élections générales  
25 et les élections partielles, on fait un budget

1 préliminaire.

2 Q. **[276]** Donc, ça fonctionne à peu près de la même  
3 façon?

4 R. Ça fonctionne... On évalue tout ce qu'on peut  
5 évaluer puis après ça on décide en fonction de la  
6 loi qu'est-ce qu'on a le droit de dépenser.

7 Q. **[277]** Ça marche. Donc, on a deux colonnes ici, une  
8 qui est indiquée « Dépenses globales » et une qui  
9 est indiquée « Budget autorisé »?

10 R. Hum, hum.

11 Q. **[278]** Vous pouvez peut-être m'expliquer brièvement  
12 comment on, comment on construit, disons, ces  
13 deux... ce document-là.

14 R. O.K. Alors, comment, quand on constitue... ça par  
15 toujours avec les loyers, les téléphones, les  
16 ordinateurs puis les bureaux. Donc, ça nous prend  
17 un quartier général lorsque tu fais une élection  
18 dans les dix-neuf (19) arrondissements. Dans ce  
19 cas-ci, c'est une partielle. O.K.?

20 Q. **[279]** Oui, peut-être qu'on va d'abord, avant  
21 d'entrer dans le document, établir le contexte. Ça  
22 c'est donc les partielles dans Saint-Laurent?

23 R. Oui, c'est l'élection partielle dans Saint-Laurent  
24 en deux mille quatre (2004).

25 Q. **[280]** Les élections ont eu lieu quand?

1 R. Le dix-neuf (19) ou le vingt (20) décembre, de  
2 mémoire.

3 Q. **[281]** Et donc, la campagne a commencé environ  
4 quarante-cinq (45) jours avant ça?

5 R. La campagne légale, les dépenses électorales  
6 autorisées durant la campagne officielle c'est à  
7 peu près quarante (40) jours. Donc, si on se recule  
8 du vingt-deux (22) décembre, vingt (20) décembre,  
9 quarante (40) jours. Vers le quinze (15), vingt  
10 (20) novembre, à partir de ce moment-là c'est la  
11 Loi électorale qui s'applique, tu ne peux pas  
12 dépenser plus que le montant qu'on va voir dans  
13 quelques secondes.

14           Donc, le premier bloc, un quartier général.  
15 Le deuxième bloc c'est au niveau des  
16 communications. Alors qu'est-ce qu'on fait? Est-ce  
17 qu'on fait des panneaux publicitaires, est-ce qu'on  
18 achète dans les journaux, est-ce qu'on achète dans  
19 les hebdos, est-ce qu'on achète dans La Presse,  
20 est-ce qu'on achète dans Le Devoir, dans la  
21 Gazette, dans le Suburban? Alors, on fait des  
22 évaluations. Combien que ça peut coûter et puis  
23 pour une demi-page, un quart de page, en couleurs,  
24 pas couleurs. Ça varie énormément.

25           Alors, on fait toute notre recherche dans

1 ce sens-là, puis je vois le mot Accroche-porte, ce  
2 qu'il en est, c'est un peu comme des portes de  
3 chambre d'hôtel, là. Ça fait qu'on avait fait, on  
4 avait évalué faire un dépliant qu'on accrochait  
5 après toutes les portes. Alors, c'est tous des  
6 outils de communication, et là tu les évalues puis  
7 tu les choisis, lesquels que tu vas être capable de  
8 te payer. Alors donc, on voit, si on peut descendre  
9 un petit peu plus bas, là.

10 Q. [282] Oui.

11 R. Alors on voit les prix unitaires, bon. Ce que  
12 j'appelle la partie impression, panneaux, journaux,  
13 accroche-portes ou tout autre outil électronique,  
14 on voit qu'il y a des quantités potentielles qu'on  
15 a évaluées parce qu'aussi, moi, je fais toujours  
16 évaluer le nombre de portes, hein, ça fait que si  
17 je fais un dépliant, je le distribue porte à porte,  
18 alors... exemple, il y a un million cent mille  
19 (1 100 000) électeurs, il y a à peu près, à  
20 Montréal, quatre cent cinquante mille (450 000)  
21 portes. Dans un arrondissement, il peut y en avoir  
22 douze mille (12 000), dix mille (10 000), donc...  
23 je vois, ici, quarante mille (40 000), donc, il y a  
24 peut-être quarante mille (40 000) portes. Alors  
25 donc, on évalue ça, puis c'est le travail de

1 préparation que l'on fait.

2           Après ça, au niveau des médias, là arrivent  
3 les achats publicitaires que je vous disais tantôt,  
4 la conception, graphisme, toutes les photos, la  
5 formation, le Suburban, alors donc, on fait nos  
6 évaluations. Après ça, on continue plus bas. Bon,  
7 on voit ici « Dépliants », « Installation des  
8 affiches », « Logiciels informatiques », pour un  
9 grand total de... je vois ici soixante-dix (70)  
10 versus cinquante et un (51). Après ça, « Achat de  
11 matériel », « Installation » et « Affiches », il y  
12 a une série de dépenses qu'on a identifiées. Puis  
13 jusqu'au BVA, les brunchs, des autobus, alors, on  
14 avait pas mal tout identifié ça. Puis ça  
15 ressemblait à un quatre-vingt-seize mille dollars  
16 (96 000 \$) de dépenses, si je faisais tout ça.

17 O.K.?

18 Q. **[283]** D'accord.

19 R. Comme dans l'arron... comme j'ai fait dans la  
20 partielle d'Outremont, comme j'ai fait dans la  
21 partielle de Rosemont/La Petite Patrie. Ça fait que  
22 c'est normal, O.K.? Je fais ces exercices-là. Là,  
23 après ça, on regarde toutes les dépenses ensemble  
24 autour d'une table, avec les permanents, avec  
25 l'agent officiel, puis là on nous rappelle, bon,

1 qu'est-ce qu'on a le droit de dépenser. On peut  
2 dépenser cinquante (50)... si on remonte, excusez,  
3 un peu plus haut, on peut monter... je sais que  
4 c'est un cinquante mille dollars (50 000 \$), de  
5 mémoire... cinquante et un mille (51 000 \$). Donc,  
6 l'agent officiel dit : « Tu peux dépenser cinquante  
7 et un mille (51 000 \$). » Là, il faut que tu fasses  
8 des choix. Je pourrais décider de faire juste de la  
9 publicité, ne pas louer des locaux, pas de  
10 téléphone, rien. Je pourrais décider ça. Ça fait  
11 qu'on répartit. Un quartier général, quelques  
12 téléphones, de la pub, de la promo, des  
13 installations, et on s'assure qu'on arrive au  
14 bon... ce qui est autorisé et là-dessus, il y a eu  
15 le rapport au directeur général des élections  
16 concernant toute cette opération-là qui a été faite  
17 selon les règles et... bien voilà.

18 Puis après ça, donc, la vraie affaire c'est  
19 les dépenses retenues pour le cinquante et un mille  
20 (51 000 \$). Donc, ce qui est important aussi, je  
21 vois mes permanents, là, qu'on avait, c'est qu'on  
22 avait identifié des dépenses, mais moi, les  
23 permanents sont payés par le parti. Et ça, ce qui  
24 est important, Madame la Présidente, que je vous  
25 dise, bien souvent, on dit : « Les gens ramassent

1 de l'argent pour le parti Union. » Ce qu'il faut  
2 comprendre comme il faut, et c'est les trois partis  
3 municipaux sont pareils, si vous me permettez, mon  
4 (inaudible), c'est que la Ville de Montréal, selon  
5 la loi, fait un chèque de neuf cent mille dollars  
6 (900 000 \$) par année à Union Montréal pour sa  
7 permanence. La loi dit que c'est en dessous par  
8 électeur. O.K.? Donc, une permanence de un million  
9 (1 M) que l'Union a eue pendant dix (10) ans, là,  
10 tu n'es pas obligé de ramasser de l'argent pour la  
11 payer, elle est payée. Alors, quelqu'un qui va me  
12 dire : « Je ramasse de l'argent pour payer la  
13 permanence », on s'entend que c'est absolument  
14 faux. Donc... et les trois partis sont comme là. Si  
15 tu as moins d'élus, tu as moins d'argent. Nous  
16 autres, on avait soixante-quatre (64) élus, donc on  
17 avait plus d'argent.

18           Donc, tous les employés, je n'ai pas à les  
19 payer, ils sont payés. Leurs dépenses, j'ai des  
20 dépenses que je peux faire qu'ils font à même leur  
21 compte de dépenses dans le cadre des sommes  
22 d'argent autorisées avant la campagne et ainsi de  
23 suite.

24           Je vois, là, le logiciel informatique. On  
25 voulait acheter un logiciel. J'ai pris celui que

1 j'avais au parti. On a travaillé du parti, puis on  
2 transportait des informations. Ça fait que c'est  
3 toujours ça qu'on fait. La permanence devient bien  
4 importante dans une élection partielle comme ça  
5 pour utiliser le maximum et la loi le permet, mais  
6 on est financé à cent pour cent (100 %) les  
7 opérations de notre permanence, le « staff »...  
8 excusez, les employés, système informatique,  
9 tables, chaises, bureaux, téléphones, ça, c'est  
10 financé cent pour cent (100 %) par la Ville. Et  
11 c'est vrai pour les autres partis, je me répète.

12 Alors donc, c'est pour ça, fort de cette  
13 organisation-là, qu'on a, parce qu'on a une  
14 majorité, donc tu as plus de moyens, on s'entend,  
15 et aussi, c'est déjà dit à... si vous me permettez  
16 d'expliquer davantage aussi parce qu'il faut faire  
17 attention dans les dépenses, hein, c'est que la loi  
18 permet les attachés politiques au cabinet du maire.  
19 Il y en a une dizaine sur les trente (30), je ne  
20 sais pas trop, à l'époque, qui sont autorisés à  
21 faire de la politique. La loi le permet. Donc,  
22 c'est évident que j'utilise ces personnes-là aussi.  
23 Et c'est vrai pour les autres partis. Ils ne l'ont  
24 pas dit. Ils sont peut-être quatre ou cinq,  
25 toujours au prorata.

1                   Donc, quand tu prends tout ça, là, je  
2 répète, je n'ai pas besoin de faire une campagne de  
3 financement pour ramasser cet argent-là. Ça fait  
4 que je viens d'enlever un million (1 M) par année  
5 que je n'ai pas besoin d'aller chercher, là. Ça  
6 c'est bien important, ça.

7                   Donc, on a enlevé tout ce qui était par le  
8 parti, puis on en est resté aux dépenses  
9 officielles autorisées de cinquante et un mille  
10 dollars (51 000 \$) et qui sont surveillées par  
11 l'agent officiel et le rapport a été fait selon la  
12 loi.

13 Q. **[284]** Donc, si je vous suis, ça veut dire que la  
14 partie du bas, où on voit « Achat de matériel »,  
15 « Installation d'affiches », qui visent monsieur  
16 Boursier, madame Tremblay et Martin Dumont, Corpo  
17 Technologie, j'imagine que ce n'est quand même pas  
18 un employé permanent, ça?

19 R. Non, non, mais je ne le sais pas c'était quoi, là.

20 Q. **[285]** O.K. Enfin, et les salaires qui sont indiqués  
21 là, l'organisateur, réceptionnistes, téléphonistes,  
22 informaticiens, là, ils ne sont pas identifiés par  
23 noms.

24 R. Non.

25 Q. **[286]** Ce n'est pas techniquement des permanents non

1 plus?

2 R. Non, bien, en fait, c'est quand, à un moment donné,  
3 ce que moi, comme vous savez, en deux mille quatre  
4 (2004), j'étais un petit peu moins là, là, mais  
5 c'est pour ça que j'avais confié la tâche à  
6 monsieur Dumont à plein temps.

7 Q. **[287]** Hum hum.

8 R. O.K.? De s'occuper de cette partie-là, porte à  
9 porte. Mais ce qu'il est important de rappeler  
10 aussi, dans une élection partielle, c'est le parti  
11 qui est l'organisme. Ça veut dire quoi? Ça veut  
12 dire que les communications sont faites par le  
13 central, le programme est écrit en collaboration  
14 avec la commission politique puis les gens du  
15 milieu pour l'écrire, et l'organisation du jour du  
16 vote, tout le monde est impliqué. Et le plus  
17 important - et vous connaissez ma marotte sur le  
18 porte à porte puis le pointage...

19 (10:47:43)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[288]** Mais, Monsieur...

22 R. Oui.

23 Q. **[289]** ... la question était simplement : les gens  
24 qui sont là, là, qui sont... c'est-à-dire les  
25 organisateurs, réceptionnistes, téléphonistes,

1 informaticiens, ce ne sont pas des permanents.

2 C'était juste ça la question.

3 R. Ce ne sont pas des permanents puis...

4 Q. **[290]** Bon. Parfait.

5 R. Ce n'est pas des permanents puis ce n'est pas  
6 des employés qu'on a engagés.

7 Q. **[291]** Parfait. Continuez, Maître.

8 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

9 Q. **[292]** D'accord. Donc, tous ces postes qui sont là,  
10 si je vous suis, de façon à ce que ça ne soit pas,  
11 disons... parce que vous n'avez pas le droit  
12 d'utiliser ces dépenses-là dans le contexte des  
13 élections partielles, vous devez déplacer de façon  
14 légale ces dépenses-là et ces - comment dire -  
15 ressources humaines là vers la permanence. C'est ce  
16 que je comprends de votre explication.

17 R. Oui.

18 Q. **[293]** Ça veut dire qu'on utilise les gens de la  
19 permanence...

20 R. Puis aussi, c'est qu'à l'extérieur du quarante-  
21 quatre (44) jours...

22 Q. **[294]** Oui.

23 R. ... le parti peut engager qui qu'il veut pour  
24 travailler aussi, là. Ça, c'est important.

25 Q. **[295]** Oui, mais là on s'entend que l'estimé

1 budgétaire...

2 R. Oui.

3 Q. **[296]** ... puisqu'on s'intéresse aux dépenses  
4 autorisées...

5 R. Le quarante-quatre (44) jours, ces...

6 Q. **[297]** ... on s'entend que ce n'est... Oui.

7 R. En quarante-quatre (44) jours, ces dépenses-là ne  
8 peuvent pas être faites.

9 Q. **[298]** Non, c'est ça. Donc, ce n'est pas un document  
10 qui contient des dépenses qui seraient  
11 préélectorales, là, on parle d'un document qui fait  
12 un estimé des dépenses électorales. Sinon on ne  
13 s'inquiéterait pas de savoir si on rentre dans le  
14 cinquante mille (50 000 \$). On est d'accord là-  
15 dessus?

16 R. Oui. Mais, moi, dans les estimés, là c'est un petit  
17 peu... pas rien que pour le quarante-quatre (44)  
18 jours non plus, là.

19 Q. **[299]** Vous voulez dire que ce document-là...

20 R. T'sais, il peut y avoir des identifications de  
21 dépenses pour plus que quarante-quatre (44) jours,  
22 mais une fois que tu fais ton plan dans le  
23 quarante-quatre (44) jours, bien, c'est la colonne  
24 de cinquante et un mille (51 000 \$) qui prend...  
25 qui fait foi de tout.

1 Q. **[300]** Vous diriez qu'il y a quoi là-dedans qui  
2 n'est pas... qui ne vise pas la campagne  
3 électorale?

4 R. Non, mais je veux dire, c'est que si j'avais besoin  
5 de quelqu'un, une réceptionniste au parti  
6 additionnel, je peux engager une réceptionniste...

7 Q. **[301]** Mais, c'est complètement distinct, si on veut  
8 être pointu.

9 R. C'est complètement distinct, on s'entend.

10 Q. **[302]** Non, non, mais là ce document-là...

11 R. Oui.

12 Q. **[303]** ... ne fait pas état de ça, là.

13 R. Non, il ne fait pas état de ça.

14 Q. **[304]** Ce document-là contient des dépenses  
15 envisagées qui seraient des dépenses électorales,  
16 donc qu'il faudrait comptabiliser.

17 R. C'est ça.

18 Q. **[305]** Et donc à côté, on a, disons, le résultat du  
19 nettoyage fait par l'agent officiel...

20 R. C'est ça que ça veut dire.

21 Q. **[306]** ... qui vous dit...

22 R. C'est ça que ça veut dire.

23 Q. **[307]** ... « à cinquante mille (50 000 \$), on  
24 arrête. »

25 R. C'est ça que ça veut dire.

1 Q. **[308]** Donc, on déplace, on réduit le coût des  
2 logiciels informatiques de quatorze mille cinq  
3 cents (14 500 \$), là on voit en haut, à onze mille  
4 (11 000 \$). Par contre, on déplace un poste  
5 d'installation d'affiches qui était à zéro et qu'on  
6 met à mille (1 000 \$). Et le reste dont on a prévu  
7 avoir besoin, ce qu'on va faire, c'est qu'on va le  
8 faire faire par la permanence parce que comme ça...

9 R. Et des bénévoles.

10 Q. **[309]** Et des bénévoles.

11 R. Ah! Oui. À Saint-Laurent, il y en avait beaucoup.

12 Q. **[310]** D'accord. Mais, c'est ça l'idée parce que,  
13 les bénévoles, ils font du temps, mais il y a des  
14 dépenses qui doivent être faites...

15 R. Je comprends. Je comprends.

16 Q. **[311]** ... qui ne sont pas du temps de travail. Bon.  
17 D'accord. Vous dites que c'est monsieur Dumont qui  
18 s'est occupé de ces partielles-là, c'est bien ça?

19 R. Monsieur Dumont s'est occupé... Tantôt j'ai dit que  
20 le parti planifiait l'ensemble. Monsieur Dumont  
21 s'occupait du porte à porte et pointage. Ça veut  
22 dire quoi? C'est quand t'arrives, on te donne une  
23 liste, tu t'en vas... tu ramènes tes coordonnées,  
24 tu ramènes tes statistiques.

25 Q. **[312]** Je vous suis. Là je vois... on voit téléphone

1 en haut pour le quartier général comme tel. Ça,  
2 c'est le quartier général, j'imagine, de la  
3 campagne, ce n'est pas le quartier général du parti  
4 Union Montréal.

5 R. S'il est dans le budget de cinquante et un mille  
6 (51 000 \$)...

7 Q. **[313]** Oui, il est dans le budget de cinquante et un  
8 mille (51 000 \$).

9 R. C'est le téléphone du quartier général, comme dans  
10 tous les quartiers généraux.

11 Q. **[314]** Pour la campagne partielle.

12 R. Pour la campagne partielle.

13 Q. **[315]** Je ne vois pas la question de, par exemple,  
14 de factures de cellulaires. Est-ce que ce genre  
15 d'item-là c'était normalement une dépense de  
16 campagne, une dépense qui devrait être  
17 comptabilisée?

18 R. Non, parce que dans toutes les élections  
19 partielles, c'est que tu... d'abord, il y a  
20 beaucoup de téléphones qui se font. Tu peux le  
21 faire de chez vous ou tu peux le faire de ton  
22 cellulaire.

23 Q. **[316]** Hum, hum.

24 R. Donc, comment que les gens... quelle sorte de  
25 téléphone que les gens ont utilisé, je ne peux pas

1 vous le dire, là, mais c'est... beaucoup utilisent  
2 leur cellulaire pour faire des appels.

3 Q. **[317]** Vous, vous utilisiez le vôtre?

4 R. Pas à ce moment-là, je ne pense pas, là.

5 Q. **[318]** Vous aviez un téléphone personnel ou c'est le  
6 parti qui vous avait fourni un téléphone?

7 R. C'était, je pense c'était mon téléphone personnel,  
8 de mémoire, à l'époque.

9 Q. **[319]** O.K. Donc, la procédure, juste pour résumer,  
10 l'organisateur de la campagne, en l'occurrence  
11 vous-même ou Martin Dumont avec ses collègues,  
12 prépare un estimé de ce que ça va coûter et vous  
13 allez voir l'agent officiel et vous vérifiez avec  
14 lui...

15 R. Dans une réunion de planification.

16 Q. **[320]** Dans une réunion de planification. Et là on  
17 vous dit...

18 R. On s'assure que ce soit respecté à la lettre.

19 Q. **[321]** D'accord. Cet estimé-là, on voit qu'il est  
20 daté du trente (30) novembre. Ce n'est pas un peu  
21 tard pour estimer?

22 R. C'est pour ça que je vous dis ça fait longtemps  
23 que... C'est pour ça, cette forme-là, cette forme-  
24 là est venue un peu plus tard parce que ça fait  
25 longtemps que c'était planifié avant ça, là.

1 Q. **[322]** D'accord.

2 R. Il y a peut-être des versions, là, différentes, là,  
3 mais je ne planifie pas ça quinze (15) jours avant  
4 une campagne. On oublie ça, là.

5 Q. **[323]** Parfait. On va passer à un autre sujet. Au  
6 début de votre interrogatoire, on a discuté de  
7 votre arrivée à Union Montréal et des gens qui  
8 étaient présents. Et on s'est intéressé rapidement  
9 à un individu qui s'appelle Bernard Trépanier. On  
10 en a discuté brièvement. Vous m'indiquez qu'il y  
11 avait un statut un peu particulier et qu'il avait  
12 des responsabilités, disons, qui lui avaient déjà  
13 été attribuées, une longue histoire avec monsieur  
14 Zampino. Bon. Vous l'avez... vous avez travaillé  
15 avec lui pendant une certaine période, mais  
16 éventuellement, monsieur Trépanier est parti.

17 R. Hum, hum.

18 Q. **[324]** D'accord. Est-ce que vous vous souvenez  
19 quand?

20 R. C'est en deux mille six (2006), début d'été, début  
21 d'été, à quelque part comme ça, en début de l'été,  
22 je pense. Au début, oui, juin... mai, juin.

23 Q. **[325]** Est-ce que vous vous souvenez s'il avait été  
24 démis de ses fonctions avant ça et qu'il était  
25 resté ou s'il est simplement...

1 R. Non.

2 Q. **[326]** Comment ça s'est passé?

3 R. Comment ça s'est passé? D'abord, un, je n'ai jamais  
4 reçu de lettre officielle de monsieur Trépanier  
5 disant : « Bonjour, Monsieur Ouellet, je  
6 démissionne ce matin. » C'est que mon équipe m'a  
7 informé que monsieur Trépanier avait pris la  
8 décision de quitter le Parti. Et c'est correct, je  
9 n'ai pas posé d'autres questions plus que ça.

10 Q. **[327]** Donc, vous, on vous a présenté ça comme un  
11 départ volontaire?

12 R. Oui. Ce n'est pas moi qui l'ai mis à pied, là,  
13 donc, c'était mon employé, donc, si j'avais été  
14 responsable de lui puis j'avais été mécontent,  
15 c'est moi qui l'aurais mis à pied. Donc, il a  
16 quitté de lui-même.

17 Q. **[328]** Vous étiez responsable de lui?

18 R. Bien, il était respon... oui, oui.

19 Q. **[329]** Vous étiez responsable de lui, vous ne l'avez  
20 pas mis à pied, il disparaît?

21 R. Il a décidé de quitter.

22 Q. **[330]** Donc, vous, à votre connaissance, il décide  
23 de quitter?

24 R. Oui.

25 Q. **[331]** Il ne vous en avise pas personnellement par

1           contre?

2           R. Non.

3           Q. **[332]** Il avise qui exactement?

4           R. Moi je l'ai su par mes collègues... voyons! à  
5           l'administration, là. Voyons! excusez-moi, Louis  
6           Lewis, il dit : « Bernard a quitté. »

7           Q. **[333]** O.K. Là, on est en mai, fin du printemps?

8           R. Oui, quelque chose comme ça, en deux mille six  
9           (2006).

10          Q. **[334]** Est-ce que vous avez déjà entendu des gens  
11          référer à monsieur Trépanier comme étant monsieur  
12          trois pour cent (3 %) ?

13          R. Moi, quand j'étais en fonction, je n'ai jamais  
14          entendu cette identification-là de monsieur  
15          Trépanier. Je l'ai entendu à la télévision lors de  
16          la campagne où c'est monsieur Benoît Labonté dans  
17          une entrevue de télévision, et là j'avais quitté,  
18          qu'il a parlé du monsieur trois pour cent (3 %).  
19          Alors donc, je n'étais plus là lorsqu'on a parlé du  
20          monsieur trois pour cent (3 %).

21          Q. **[335]** C'est à quelle époque, ça?

22          R. Monsieur Labonté, c'était pour l'élection de deux  
23          mille neuf (2009), je crois. O.K.? Et dans une des  
24          entrevues, je ne me souviens pas le problème que  
25          Vision avait eu avec monsieur Labonté, là, je ne me

1 souviens plus par coeur. Et donc, ça veut dire ça  
2 doit être en deux mille neuf (2009). O.K.? Et moi  
3 j'avais quitté à ce moment-là.

4 Q. **[336]** Vous avez dit que vous ne faites pas le tour  
5 des pôles, que vous restez à la permanence?

6 R. Pas mal plus à l'administration et c'est pas mal  
7 plus... de temps en temps je fais mes tournées, je  
8 participe aux grosses activités, puis les congrès,  
9 les colloques et tout ça, c'est ça que je fais.

10 Q. **[337]** Donc, vous étiez présent à la permanence pour  
11 l'essentiel de votre temps?

12 R. Présent à la permanence d'une façon plus importante  
13 à partir de deux mille cinq (2005).

14 Q. **[338]** Vous n'avez jamais été témoin de monsieur  
15 Trépanier qui vient porter de l'argent liquide?

16 R. Non. Alors, ça je vais être bien clair. D'abord,  
17 dans les... parce que j'ai écouté beaucoup, là.  
18 Dans les directives, dans les outils, dans la  
19 formation des employés, dans la description de  
20 tâches des employés, c'était bien clair. Ce que tu  
21 fais, les règles du jeu, ce que tu dois respecter.  
22 Puis souvent je parle de la loi qu'on respectait,  
23 ça c'était le mot d'ordre.

24 Alors, ça c'était la directive pour tout le  
25 monde. Donc, dans ce sens-là, je n'ai pas entendu,

1 je n'ai pas vu qui que ce soit au Parti apporter de  
2 l'argent devant moi « cash », sauf lorsqu'on ouvre  
3 un chapeau. Lorsqu'on ouvre un chapeau, c'est sûr  
4 que quand on fait le décompte dans le bureau, je le  
5 vois.

6 Q. **[339]** O.K.

7 R. Mais ça c'est de l'argent selon les règles.

8 Q. **[340]** D'accord. Donc, s'il y a un chapeau, parce  
9 que vous avez ouvert le chapeau, vous l'avez dit  
10 deux fois, là?

11 R. Non, mais je veux dire, on a ouvert le chapeau à la  
12 place de l'événement.

13 Q. **[341]** Oui?

14 R. Après ça l'argent est ramassé dans des coffres, est  
15 amené au Parti.

16 Q. **[342]** Oui?

17 R. Mais là au Parti l'argent « cash » que je vois  
18 c'est « celle » du chapeau qui a été récupéré, on  
19 s'entend.

20 Q. **[343]** C'est ce qu'on vous dit?

21 R. Pour le dépôt. Pour le dépôt.

22 (10:50:45)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[344]** Alors, si je comprends bien, puisque cet  
25 argent-là a été déposé devant vous, vous saviez qui

1           donnait de l'argent comptant?

2           R. Non, bien non.

3           Q. **[345]** Mais c'était fait devant vous, dites-vous?

4           R. Non, non, Madame. Ce que je veux dire, lorsqu'on  
5           ouvre le chapeau, on prend les enveloppes avec  
6           l'argent, puis on «la» compte. C'est mis dans une  
7           valise et monsieur Lewis amène ça au Parti et met  
8           ça dans le coffre, en attendant le lendemain de  
9           faire le décompte.

10          Q. **[346]** C'est parce que vous venez juste de dire que  
11          c'était fait devant vous, que vous aviez...

12          R. Là-bas?

13          Q. **[347]** Oui?

14          R. Oui, ça, deux fois.

15          Q. **[348]** Bon, alors donc, vous voyiez, si c'est fait  
16          devant vous, quelles personnes mettent de l'argent  
17          dans le chapeau?

18          R. Non, non, je vous parle, Madame, le décompte après  
19          la réunion. O.K.? Là, l'assemblée a lieu, les  
20          discours, les gens sont entrés à l'inscription, il  
21          y en a cinq cents (500) à rentrer, ils mettent  
22          l'argent dans le chapeau, ils donnent leur chèque,  
23          l'événement a eu lieu.

24          Q. **[349]** Mais vous, vous n'êtes pas là?

25          R. Bien oui, mais je suis là, mais pas à côté du

1 chapeau. Moi je suis animateur.

2 Q. **[350]** C'est juste parce que j'ai compris que vous  
3 aviez dit que c'était fait devant vous?

4 R. Non, non, c'est que ce que j'ai dit c'est que moi  
5 si j'anime en avant, O.K., après la réunion, tout  
6 le monde est parti. À deux reprises, j'ai fait le  
7 décompte du chapeau. Et ce que j'ai dit, d'autres  
8 argents que j'ai vus au parti, c'est que le  
9 lendemain, quand du mets sur la table, tu fais le  
10 décompte, tu t'en vas faire un dépôt à la banque,  
11 oui, j'ai vu le cash du chapeau de la veille ou  
12 d'il y a deux jours. C'est ça que j'ai dit. C'est  
13 important, là.

14 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

15 Q. **[351]** Donc, vous avez bien dû voir monsieur  
16 Trépanier venir avec de l'argent?

17 R. Non. Aucun moment monsieur Trépanier a amené de  
18 l'argent compté dans ma face et que je l'ai vu. En  
19 aucun temps.

20 Q. **[352]** Donc, ce n'est pas lui qui ramène l'argent du  
21 Rizz, quand il y a une activité de financement puis  
22 qu'il y a un chapeau qui contient quarante-sept  
23 mille dollars (47 000 \$), comme on a vu hier.

24 R. J'espère que... non, parce qu'il y a toujours un  
25 chapeau qui... j'ai vu dans vos tableaux, là,

1           quarante quelques mille, là...

2           Q. [353] Oui.

3           R. Bon. Donc, le chapeau est là, l'argent va dedans.

4           Et c'est ça qui a été compté.

5           Q. [354] Il est ouvert, avez-vous bien ramené l'argent  
6           au parti?

7           R. Oui.

8           Q. [355] Bon, qui est-ce qui fait ça?

9           R. En général, c'est monsieur Louis Lewis avec les  
10          autres permanents.

11          Q. [356] Donc, ça n'a jamais adonné que ce soit  
12          monsieur Trépanier qui fasse ça?

13          R. Ça se peut que ce soit monsieur Trépanier, mais je  
14          ne peux pas vous dire autrement que ça se peut très  
15          bien...

16          Q. [357] D'accord.

17          R. ... parce que dans ses responsabilités, il était  
18          responsable du financement, donc...

19          Q. [358] Donc, quand il revient avec quarante-sept  
20          mille dollars (47 000 \$) peut-être, d'argent  
21          liquide, d'une activité comme le Rizz, que ce soit  
22          monsieur Lewis ou, a priori, peut-être monsieur  
23          Trépanier, ce n'est pas quelque chose qui est porté  
24          à votre attention?

25          R. Non, mais est-ce que le quarante-sept mille

1 (47 000 \$) a été compté avant? S'il est écrit là,  
2 c'est parce qu'il a été très bien compté devant  
3 les...

4 Q. **[359]** Ce n'est pas... je veux dire, je vous suis  
5 là-dessus...

6 R. Oui.

7 Q. **[360]** ... mais ce n'est pas important.

8 R. Oui.

9 Q. **[361]** Moi, je vous parle, parce que là vous me  
10 dites que vous, vous êtes assis dans votre bureau,  
11 que monsieur Trépanier... vous dites, jamais...  
12 vous n'avez jamais vu monsieur Trépanier arriver  
13 avec de l'argent à la permanence? C'est ce que je  
14 comprends de ce que vous dites.

15 R. C'est très clair.

16 Q. **[362]** D'accord.

17 R. Je n'ai jamais vu...

18 Q. **[363]** Ça veut dire qu'a priori, ça inclut des  
19 sommes qui auraient été comptées à même le chapeau.  
20 Donc, monsieur Trépanier, finalement, n'a jamais  
21 ramené d'argent à la permanence, point final.

22 R. Ce n'est pas ça que...

23 Q. **[364]** Pour vous?

24 R. Pour moi? Non, c'est ça.

25 Q. **[365]** D'accord.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[366]** Quelle était votre relation avec monsieur  
3 Trépanier?

4 R. Rien.

5 Q. **[367]** Aucune relation?

6 R. Non, quand je suis arrivé, monsieur Trépanier était  
7 là, je ne le connaissais pas. Je ne le connaissais  
8 pas, mais pas du tout. Celui que je connaissais le  
9 plus, les deux, c'était monsieur Lewis et monsieur  
10 Jean Bosco Bourcier. Et en deux mille un (2001),  
11 quand j'ai fait l'élection en deux mille un (2001)  
12 de six mois, je ne l'ai jamais vu, monsieur  
13 Trépanier. Après ça, j'ai quitté puis quand je suis  
14 arrivé à mon emploi, c'était lors d'un congrès du  
15 parti où j'ai été nommé, là j'ai rencontré monsieur  
16 Trépanier qui s'est présenté à moi.

17 Q. **[368]** Et avez-vous tissé des liens avec lui?

18 R. Non. Pas du tout. Pas du tout.

19 Q. **[369]** O.K.

20 R. Aucun lien.

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

22 Q. **[370]** Donc, vous n'avez pas beaucoup de contacts  
23 avec lui, même pendant qu'il travaillait là?

24 R. En général, je n'ai pas beaucoup de contacts avec  
25 les employés. Je suis un homme très... je ne vais

1 jamais dîner avec personne.

2 (10:51:38)

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. **[371]** Oui, mais sans avoir de contacts, là, vous  
5 êtes en charge de ces gens-là, vous êtes le  
6 directeur général du parti...

7 R. Oui, Monsieur.

8 Q. **[372]** ... donc, j'imagine que vous devez leur  
9 demander qu'est-ce qu'ils font dans la journée?

10 R. Ah! bien, c'est sûr, pendant nos réunions, oui,  
11 bien, c'est clair. Là, ce n'est pas ça que vous  
12 m'aviez demandé comme question. C'est que des  
13 réunions d'affaires, une fois par semaine où tous  
14 les permanents se réunissent puis on regarde le  
15 plan d'action. « On est rendu là aujourd'hui, on  
16 est à tel mois, il y a un échéancier », alors c'est  
17 ce que l'on... on révise. Puis je révise... moi, ma  
18 priorité, le financement, c'est une de mes  
19 activités. Il y a bien d'autres choses... là,  
20 arrive le, tranquillement, quand... je vais vous  
21 donner un exemple, la grosse job, quand tu arrives  
22 un an, un an et demi avant l'élection, là, c'est  
23 les candidats. Il faut que tu en trouves cent deux  
24 (102), il en manque qua... ça fait que donc,  
25 comment...

1 Q. [373] Oui, mais je veux revenir à monsieur  
2 Trépanier, si vous le permettez. Monsieur  
3 Trépanier, lui, n'était pas impliqué dans le  
4 financement populaire, là, du souper de spaghetti,  
5 là, ce n'est pas ça, là...

6 R. Non, mais... non, monsieur Trépanier était impliqué  
7 aussi dans les grands... les trois grandes  
8 activités régionales.

9 Q. [374] Bon, puis est-ce qu'il vous disait comment il  
10 recrutait les gens...

11 R. Non.

12 Q. [375] ... pour donner des contributions de mille  
13 dollars (1 000 \$)? Vous ne vous informiez...

14 R. Non.

15 Q. [376] ... pas non plus de comment il faisait?

16 R. Non, non, non. Je dois vous avouer...

17 Q. [377] Ce n'est pas un peu étrange...

18 R. Ce n'est pas étrange.

19 Q. [378] ... vous qui êtes un micro-organisateur de  
20 bien des détails...

21 R. Non, mais ça, ce n'est pas étrange. Ce n'est pas  
22 étrange. Je vais vous dire comment ça fonctionne.  
23 Dans tous les partis politiques, même il y a trente  
24 (30) ans, là, c'est que tu as comme deux divisions.  
25 Tu as la division « organisation, programme

1 politique, ventes » et tu as la division des  
2 responsables de l'administration puis des finances.  
3 C'est aussi vrai pour Union Montréal. Donc, moi  
4 que, mon expertise, je vous l'ai expliquée en  
5 début... je ne suis pas un fiscaliste puis je ne  
6 suis pas... bon, donc, c'est l'organisation,  
7 l'échéancier des suivis et monsieur Deschamps,  
8 quand je suis arrivé, je savais que monsieur  
9 Deschamps était là, que je connaissais, donc je  
10 savais que j'étais entre bonnes mains, que monsieur  
11 Deschamps faisait ça correctement. Donc, monsieur  
12 Deschamps s'assurait de la qualité et des contrôles  
13 adéquats, de sorte qu'on n'a pas eu de rapports  
14 négatifs et moi, de mon côté, je m'occupais plus de  
15 tous les autres aspects d'Union Montréal.

16 Q. [379] Donc, ce que faisait un peu monsieur  
17 Trépanier, vous ne vous en informiez pas tant que  
18 ça, là, dans les...

19 R. Oui, le contrôle, c'était par les fiches que vous  
20 avez vues tantôt.

21 Q. [380] Oui, mais ça, c'est du financement populaire  
22 beaucoup, là, les...

23 R. Non, mais c'est parce que c'est de l'outil qu'il  
24 n'y avait pas au parti que j'ai implanté, O.K.?  
25 Donc, les financements populaires, mais qui

1           incluent les trois grandes régionales, là.

2           Q. **[381]** Oui, mais... donc la collecte des  
3           contributions de mille dollars (1 000 \$) et plus,  
4           là, que monsieur Trépanier semblait être un peu  
5           plus concentré, comment il allait recruter ces  
6           mille dollars (1 000 \$) et plus?

7           R. Des mille dollars (1 000 \$) et...

8           Q. **[382]** C'est mille dollars (1 000 \$)...

9           R. Oui.

10          Q. **[383]** C'est mille dollars (1 000 \$), est-ce que  
11          ça...

12          R. Des mille dollars (1 000 \$) et plus, c'est parce  
13          que...

14          Q. **[384]** ... vous ne vous en informiez pas beaucoup.

15          R. Non. Non, parce qu'il y en avait autant dans les  
16          arrondissements qui étaient... qui ne relevaient  
17          pas de monsieur Trépanier. Je vous donne un  
18          exemple, que ce soit les autres arrondissements de  
19          l'ouest ou de l'est, des mille dollars (1 000 \$),  
20          ils ne venaient pas juste de monsieur Trépanier, on  
21          s'entend, là, hein! C'est des campagnes de  
22          financement dans tous les arrondissements, il y en  
23          avait de l'argent qui provenait de là aussi.

24          Q. **[385]** Oui.

25          R. Des mille dollars (1 000 \$).

1 Q. **[386]** Vous avez peut-être entendu...

2 R. Ce n'était pas exclusif, là, on s'entend.

3 Q. **[387]** Vous avez peut-être entendu monsieur Lalonde  
4 dire qu'il venait parfois rencontrer monsieur  
5 Trépanier dans les locaux.

6 R. Je ne connais pas monsieur Lalonde, je n'ai jamais  
7 vu monsieur Lalonde puis je n'ai jamais parlé à  
8 monsieur Lalonde.

9 Q. **[388]** Et vous ne l'avez jamais vu dans les locaux  
10 d'Union Montréal, même s'il a dit qu'il y allait.

11 R. C'est que ce qu'il faut comprendre où on était  
12 avant, c'est que c'est comme... c'est comme deux  
13 salles, hein! Et mon bureau, moi, il était plus au  
14 fond en arrivant avec la réceptionniste. Puis là  
15 t'avais un corridor puis t'avais toute l'équipe de  
16 la permanence de l'autre côté, et il y avait le  
17 bureau de Bernard Trépanier. Donc, dans une  
18 journée, il peut rentrer beaucoup de monde, donc je  
19 n'ai pas vu nécessairement tous les gens entrer,  
20 là, je dois vous avouer. Mais, moi, celui-là entre  
21 autres que j'ai vu, là, moi, je ne l'ai pas vu au  
22 parti.

23 Q. **[389]** Mais quel genre de reddition de compte que  
24 vous faisait monsieur Trépanier de ses activités à  
25 lui de son parti?

1 R. Monsieur Trépanier, lorsqu'il ramassait des sous  
2 comme tout le monde faisait... ou qu'il allait  
3 faire sa tournée, venait au parti remettre...

4 Q. **[390]** « Sa tournée », quel genre de tournée?

5 R. Tu rencontres les gens qu'il sollicite, comme  
6 monsieur Bosco Bourcier, comme... Je vais vous  
7 donner un exemple, les trois activités régionales,  
8 bien, tantôt, une fois que c'est fait, on ramasse  
9 les sous. S'il y a une activité dans un  
10 arrondissement, le permanent doit s'assurer que ça  
11 s'en vient au parti. La plupart du temps, monsieur  
12 Lewis était là. Quand il y a un activité, monsieur  
13 Lewis était là et monsieur Deschamps était très  
14 bien informé puis il faisait les suivis là-dessus.

15 Q. **[391]** Est-ce que monsieur Trépanier rendait des  
16 comptes à monsieur Deschamps? Est-ce que je  
17 comprends qu'il vous disait qu'il était quelqu'un  
18 qui...

19 R. Bien, rendait des comptes! Je ne le sais pas, mais  
20 monsieur Deschamps demandait des comptes, ça, c'est  
21 sûr parce que c'était sa responsabilité. Et comme  
22 j'ai expliqué, c'était, monsieur Deschamps, l'agent  
23 officiel est nommé par le chef, donc c'est les yeux  
24 et les oreilles en matière de financement du chef  
25 d'un parti politique. Donc, monsieur Deschamps

1 posait les bonnes questions quand c'était le temps.

2 Q. **[392]** Donc, monsieur Deschamps devait vous demander  
3 qu'est-ce que faisait monsieur Trépanier. Vous  
4 dites qu'il posait les bonnes questions. Vous, vous  
5 répondiez régulièrement à ses questions à monsieur  
6 Deschamps.

7 R. Monsieur Trépanier... monsieur Trépanier faisait  
8 ses activités de financement prévues dans le cadre  
9 du plan d'action selon des dates précises, en  
10 fonction des objectifs de chacun puis il faisait le  
11 suivi.

12 Q. **[393]** Le maire dans tout ça, est-ce qu'il s'informe  
13 des finances du parti de comment vous structurez  
14 ça?

15 R. Le maire, oui. Le maire, oui, oui, oui. Parce que  
16 le maire, ce qu'il faut comprendre, à tous les  
17 exécutifs, dans le temps que j'étais là, le maire  
18 venait souvent. Et quand il y a une assemblée d'un  
19 exécutif, comme un conseil d'administration,  
20 l'agent officiel est toujours là. Donc, il y a le  
21 rapport des activités, hein, du mois parce que  
22 c'était... Selon les statuts, c'étaient six à huit  
23 réunions par année de l'exécutif. O.K.? Donc, à  
24 chacune de ces réunions-là, on faisait un rapport  
25 et l'agent officiel venait expliquer à tout le

1 monde où on en est. Moi, je faisais le rapport  
2 détaillé sur l'organisation et après ça Marc  
3 Deschamps faisait le rapport financier, le budget  
4 des opérations courantes. Et on parlait de la  
5 partie du financement, où on en était à ce moment-  
6 là.

7 Q. **[394]** O.K. Donc, le maire...

8 R. Basé sur les rapports que vous avez vus tantôt.

9 Q. **[395]** Donc, le maire est fréquemment dans les  
10 locaux... dans les locaux du parti, va participer  
11 aux rencontres...

12 R. À l'époque, il venait plus souvent, oui.

13 Q. **[396]** ... du comité exécutif...

14 R. Absolument.

15 Q. **[397]** ... si je comprends bien.

16 R. Absolument.

17 Q. **[398]** Et puis est-ce qu'il vous dit pourquoi  
18 subitement monsieur Trépanier quitte  
19 l'organisation?

20 R. Non. Non.

21 Q. **[399]** Jamais?

22 R. Non. Je n'ai pas posé de question.

23 Q. **[400]** C'est votre employé, il s'en va puis...

24 R. Je n'ai pas posé de question. Mais, moi, le premier  
25 réflexe que j'ai eu... Parce que, n'oubliez pas,

1 là, c'est que l'organisation majeure, triangle, là,  
2 est plus importante qu'un individu. Et ça, c'était  
3 bien important quand j'ai implanté ça parce qu'il  
4 ne faut pas que tu laisses...

5 (10:58:00)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[401]** Je comprends, mais c'est votre employé.

8 R. Oui.

9 Q. **[402]** Puis votre employé disparaît du jour au  
10 lendemain. Vous ne cherchez pas à savoir pourquoi  
11 il est parti?

12 R. Non, Madame. Puis aussi, l'autre affaire que j'ai  
13 pensé, Madame, il a soixante-dix (70) ans, donc  
14 j'ai dit « peut-être Bernard aussi prend sa  
15 retraite ».

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. **[403]** Mais, en avez-vous informé... Écoutez, ce  
18 n'est pas une grosse boîte, là, vous êtes six ou  
19 huit, là.

20 R. Oui.

21 Q. **[404]** Vous perdez, un des six quitte, là. Est-ce  
22 que dans une rencontre du comité exécutif de ce  
23 parti-là vous dites au maire « Bernard Trépanier a  
24 quitté »?

25 R. Le maire le savait que Bernard Trépanier a quitté.

1 Q. **[405]** Bien, « le maire le savait », comment vous  
2 pouvez savoir que le maire le savait si vous dites  
3 que vous n'avez jamais parlé au maire.

4 R. Le maire le savait. Non, mais, je veux dire, le  
5 maire le savait si monsieur Trépanier était parti.  
6 Comment qu'il l'a su, je ne le sais pas, ce n'est  
7 pas moi qui lui ai dit.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[406]** Mais, comment faites-vous pour savoir, pour  
10 dire que le maire le savait si vous ne lui en avez  
11 pas parlé?

12 R. C'est parce que c'est le chef du parti qui est à  
13 l'exécutif, puis il a dû le savoir de quelqu'un.

14 Q. **[407]** Comment faites-vous pour savoir qu'il le  
15 savait?

16 R. Je ne le sais pas, Madame, je ne le sais pas. Je  
17 dis qu'il devait le savoir.

18 Q. **[408]** Donc, vous ne savez pas s'il le savait.

19 R. Je ne savais pas s'il le savait, mais il a dû le  
20 savoir de quelqu'un. Il était bien informé.

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. **[409]** Je comprends de vos propos que le maire est  
23 très présent aux réunions du comité ou du conseil  
24 exécutif du parti.

25 R. Oui. Oui.

1 Q. **[410]** Il s'informe régulièrement des finances du  
2 parti, des méthodes de financement, est-ce que ça  
3 vous pouvez affirmer ça qu'il était très... pas  
4 impliqué, mais informé des activités de financement  
5 de son parti?

6 R. Il était informé des activités de financement,  
7 parce que le plan que je vous ai déjà tout  
8 expliqué, c'est qu'il était basé sur la Loi  
9 électorale. O.K.? En fonction de la Loi électorale,  
10 il savait quelle sorte de plan d'action qu'on  
11 avait, il savait comment qu'on tenait les livres.  
12 Ça, il ne peut pas dire qu'il ne le savait pas.  
13 Puis l'agent officiel lui faisait sans doute  
14 rapport plus régulièrement.

15 Q. **[411]** Monsieur Deschamps, vous dites, devrait faire  
16 des rapports plus fréquemment au maire?

17 R. Plus fréquemment, monsieur Deschamps,  
18 effectivement. Parce que lui se doit... le patron  
19 d'un agent officiel, c'est le maire, c'est le chef  
20 du parti, excusez-moi. Le vrai patron légal, O.K.  
21 Donc, le maire doit s'assurer régulièrement avec  
22 monsieur Deschamps si tout est correct. Pour la  
23 raison que je vous ai dit l'autre jour. S'il y a  
24 quelque chose de pas correct, c'est la  
25 responsabilité de l'agent officiel, le maire chef

1 du parti ne peut pas siéger. Alors, dans ce sens-là  
2 c'est comme ça que ça s'est fait.

3 (10:59:46)

4 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

5 Q. **[412]** Vous avez déjà discuté de monsieur Trépanier  
6 avec monsieur le maire Tremblay, à une époque?

7 R. Oui.

8 Q. **[413]** Dans quel contexte exactement?

9 R. Quand je suis arrivé cinq, six mois, après cinq,  
10 six mois en deux mille quatre (2004), j'avais  
11 entendu dire, une rumeur, que la Sûreté du Québec  
12 suivait ou enquêtait ou vérifiait certaines choses  
13 sur monsieur Trépanier.

14 Q. **[414]** Vous dites rumeur, ça venait de qui  
15 l'information?

16 R. Bon, rumeur, c'est, bon, les sources je ne les sais  
17 pas, mais par une personne inter... par une  
18 personne intermédiaire.

19 Q. **[415]** Il s'agit de qui?

20 R. Il s'agit de maître Gilles Hébert qui en avait  
21 discuté avec moi. Alors, j'ai dit : Écoute, le  
22 devoir d'informer. Donc, ce qu'on va faire, je vais  
23 demander un rendez-vous.

24 Q. **[416]** Maître Hébert vient vous voir?

25 R. Oui.

1 Q. **[417]** Et?

2 R. Il m'informe de ça. Donc, j'ai dit...

3 Q. **[418]** Vous avez jugé ça grave?

4 R. Bien, moi, j'ai dit : « Écoute, on a le devoir  
5 d'informer le maireé » Alors donc, j'ai demandé un  
6 rendez-vous avec le maire de Montréal.

7 Q. **[419]** D'accord.

8 R. Avec maître Hébert. Parce que moi, ce n'était pas  
9 moi qui avais l'information, c'était plus maître  
10 Hébert. Alors, on a eu notre rendez-vous, maître  
11 Hébert a expliqué ça au maire. On était aussi, le  
12 maire avait fait venir le chef de cabinet de  
13 l'époque, monsieur Stéphane Forget, et on a informé  
14 le maire.

15 Q. **[420]** Est-ce que monsieur Zampino était là aussi?

16 R. Monsieur Zampino n'était pas là. Et donc, ils ont  
17 pris bonne note et le maire a demandé à monsieur le  
18 directeur (inaudible) de faire le suivi approprié.

19 Q. **[421]** D'accord.

20 R. Alors, ça s'est arrêté, là, pour moi. Un mois plus  
21 tard, on a été informés que les vérifications  
22 étaient faites et qu'il n'y avait aucun problème.  
23 Donc, j'ai continué.

24 Q. **[422]** Qui vous a informé de ça?

25 R. C'est maître Hébert.

1 Q. **[423]** Donc, maître Hébert vous a rappelé pour vous  
2 dire, finalement tout est correct?

3 R. C'est selon les informations qu'il avait reçues.

4 Q. **[424]** Est-ce que vous avez l'impression que ça a un  
5 lien, ça, avec... ou est-ce que c'est quelque chose  
6 qui vous est venu à l'esprit quand vous avez vu  
7 monsieur Trépanier disparaître deux ans plus tard?

8 R. J'ai peut-être... je n'ai pas réagi sur le coup,  
9 là, disons, mais il devait sans doute avoir peut-  
10 être des raisons là-dessus probablement.

11 Q. **[425]** Donc, si je vous comprends bien...

12 R. Je ne suis pas allé plus loin que ça.

13 Q. **[426]** ... c'est un individu à la situation précaire  
14 dans le sens où vous avez déjà eu des raisons  
15 d'intervenir auprès du maire à son sujet?

16 R. Oui.

17 Q. **[427]** Qui est resté par la suite à votre emploi, si  
18 on peut dire?

19 R. Oui.

20 Q. **[428]** En tout cas, sous votre responsabilité et  
21 puis là deux ans plus tard soudainement il  
22 disparaît, vous avez ça en tête, mais pourtant vous  
23 ne posez aucune question à personne, vous acceptez  
24 ce fait-là, sans... Je veux dire, est-ce que ce  
25 n'est pas potentiellement problématique pour le

1 parti comme tel?

2 R. Je ne l'ai pas vu de même parce que, tantôt je vous  
3 ai dit que moi j'ai implanté un système basé sur  
4 beaucoup de monde et des bénévoles, et que le  
5 départ de monsieur Trépanier ne me dérangeait pas  
6 un pouce sur mes objectifs et les résultats de  
7 financement.

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[429]** Oui, on a même un peu l'impression que ça  
10 vous arrangeait qu'il parte?

11 R. Non.

12 Q. **[430]** On ne sent pas nécessairement beaucoup  
13 d'affinités?

14 R. Non, non, non.

15 Q. **[431]** Vous ne posez pas trop de questions puis il  
16 est parti sans que...

17 R. Je n'ai pas dit ça, je n'ai pas dit ça. Quand  
18 monsieur Martin Dumont a quitté aussi, monsieur  
19 Dumont a quitté en janvier, lui. Je n'ai pas posé  
20 de question : « Pourquoi tu t'en vas? » Il dit :  
21 « Je m'en vais travailler avec monsieur Maciocia.  
22 - Merci, beaucoup, bonjour. » On a trouvé une autre  
23 personne qui l'a remplacé.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[432]** Oui mais là vous saviez pourquoi.

1 R. Pourquoi?

2 Q. **[433]** Pourquoi il partait?

3 R. Oui.

4 Q. **[434]** Monsieur Dumont?

5 R. Bien oui.

6 Q. **[435]** Parce qu'il s'en allait travailler pour  
7 quelqu'un d'autre.

8 R. C'est ça.

9 Q. **[436]** Mais là, Trépanier, vous ne saviez pas  
10 pourquoi.

11 R. Non, puis je n'ai pas posé la question.

12 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13 Q. **[437]** Mais ce n'est pas un peu étrange justement?

14 R. Non, non.

15 Q. **[438]** Vous êtes six, là, ce n'est pas une multi-  
16 nationale votre boîte, vous êtes six...

17 R. Bien sûr.

18 Q. **[439]** ... vous travaillez ensemble au quotidien, un  
19 des six ne se pointe plus un matin, quelqu'un de  
20 votre entourage vous dit, il paraît qu'il est  
21 parti, puis vous ne prenez pas l'appel pour dire :  
22 « Au juste, Bernard, tu as quitté ». Vous n'avez  
23 pas fait ça, là?

24 R. Non. Je n'ai pas fait ça.

25 Q. **[440]** À six?

1 R. Je n'ai pas fait ça.

2 Q. **[441]** Heureusement que vous n'en gérez pas deux  
3 cents (200), sinon, ça aurait été encore plus  
4 difficile de faire le lien. À six personnes, quand  
5 quelqu'un s'en va...

6 R. C'est...

7 Q. **[442]** ... on prend l'appel pour savoir un peu  
8 pourquoi.

9 R. Non. Parce que je vous ai dit que j'avais monté une  
10 organisation solide où personne n'est  
11 indispensable. Deuxièmement, je suis bien plus  
12 préoccupé quand un exécutif d'un arrondissement,  
13 mettons, quitte pour des raisons... puis là, je me  
14 retrouve avec plus aucun... ça, ça m'inquiète. Puis  
15 ça, c'est ça, ma job.

16 (11:04:40)

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

18 Q. **[443]** Mais là, vous n'avez plus de directeur de  
19 financement, là?

20 R. Pardon?

21 Q. **[444]** Vous n'avez plus de directeur du financement?

22 R. Oui, mais je vous ai... je répète...

23 Q. **[445]** Personne n'est indispensable, soit, mais...

24 R. Je répète. Quand je suis arrivé, j'ai implanté une  
25 façon de faire, des contrôles, et là ça permet...

1 je savais exactement... vous me les avez montrées,  
2 là, les fiches que j'ai faites. Je savais qui  
3 travaillait et qui ne travaillait pas. Ce n'est pas  
4 compliqué, tu prends le téléphone, tu appelles, tu  
5 dis : « Tu n'as pas encore commencé ton  
6 financement. » Ces mesures-là n'existaient pas  
7 trop, trop, je les ai implantées.

8                   Donc, que ce soit moi qui fasse le  
9 téléphone ou un de mes permanents ou Bernard  
10 Trépanier, ça ne change pas beaucoup. Ça veut dire,  
11 tu mets une autre personne puis on fait le travail.  
12 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13 Q. **[446]** Vous deviez lui fixer des objectifs de  
14 financement, à monsieur Trépanier, vu qu'il est  
15 directeur du financement?

16 R. Non.

17 Q. **[447]** Non?

18 R. Non, non. Les objectifs de financement sont faits  
19 par arrondissement.

20 Q. **[448]** Oui, mais lui, il en ramasse des sous pour le  
21 parti, n'est-ce pas?

22 R. Oui. C'est qu'ils sont faits par arrondissement,  
23 puis je vous ai dit, tantôt, que le maire, lui,  
24 avait le droit de dépenser, dans la feuille que  
25 vous m'avez montrée, six cent quelques mille

1 dollars.

2 Q. **[449]** Mais qu'est-ce qu'il faisait, monsieur  
3 Trépanier? Quand on vous écoute, on a l'impression  
4 qu'il ne fait rien.

5 R. Bien non...

6 Q. **[450]** Il faisait quoi?

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

8 Q. **[451]** Pourtant, il est responsable de  
9 l'arrondissement, qui rapporte le plus.

10 R. Ce qu'il faut comprendre d'une organisation  
11 politique, d'une permanence, ça planifie, ça  
12 coordonne puis ça fait travailler les gens, O.K.?  
13 Normalement, là, c'est ça.

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Q. **[452]** Donc, monsieur Trépanier fait travailler les  
16 gens qui ramassent du financement?

17 R. Comme toutes les autres personnes.

18 Q. **[453]** Bon.

19 R. O.K.?

20 Q. **[454]** Non, mais je le sais, mais il est quand même  
21 coordonnateur de personnes qui vont chercher des  
22 sous?

23 R. Absolument.

24 Q. **[455]** Il quitte, votre coordonnateur.

25 R. Oui.

1 Q. **[456]** Ça... qu'est-ce qui se passe, là...

2 R. Non, puis je vous...

3 Q. **[457]** ... votre coordonnateur s'en va, là.

4 R. Non, non, il y a un autre élément important, c'est  
5 qu'en deux mille six (2006), tu n'es pas en période  
6 électorale, donc, les activités du parti de deux  
7 mille cinq (2005), deux mille (2006), ça, ça fait  
8 comme ça, là. O.K.? Puis là, tu te prépares pour  
9 deux mille neuf (2009)... deux mille neuf (2009),  
10 mais moi, j'ai quitté en deux mille huit (2008),  
11 là, mais tu te prépares pour ta prochaine campagne.  
12 Donc, il n'y avait pas de drame, en deux mille six  
13 (2006), de changer de personne, ça ne m'inquiétait  
14 pas du tout. Ça ne m'inquiétait pas du tout.

15 Q. **[458]** Puis vous ne vous êtes pas informé à savoir  
16 pourquoi il avait quitté?

17 R. Non. Si c'était quelqu'un... je vais vous dire une  
18 affaire, si c'était quelqu'un que j'étais allé  
19 chercher moi-même, par ses compétences, que je le  
20 connaissais, qui m'avait fait un travail et qu'il  
21 s'en irait, je me serais inquiété un petit peu  
22 plus. O.K.? Mais dans ce cas ici, je ne connaissais  
23 pas monsieur Trépanier personnellement, donc, il a  
24 pris une décision de s'en aller, ça fait que je  
25 n'ai pas posé de questions outre mesure.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[459]** Donc, il est parti puis ça a été fini?

3 R. Oui, parce que, voyez-vous, ça a continué puis on a  
4 continué à ramasser l'argent pareil, pendant les  
5 années que j'ai été là, jusqu'en deux mille sept  
6 (2007), puis après ça on a passé à d'autre chose.

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

8 Q. **[460]** Est-ce qu'éventuellement on vous a avisé que  
9 monsieur le maire Tremblay avait renvoyé monsieur  
10 Trépanier?

11 R. Ah, ça, je ne suis pas au courant.

12 Q. **[461]** Vous n'êtes pas au courant du tout de...

13 R. Non, non, le départ mystérieux de monsieur  
14 Trépanier, je ne sais pas comment il s'est fait.

15 Q. **[462]** Reste mystérieux à ce jour jusqu'à ce que je  
16 vous en parle il y a...

17 R. Oui... non, parce que ce que vous me dites là, là,  
18 je ne suis pas au courant.

19 Q. **[463]** C'est nouveau pour vous, ça?

20 R. Oui.

21 Q. **[464]** Est-ce que vous avez eu des contacts avec  
22 monsieur Trépanier par la suite?

23 R. J'ai vu monsieur... bon, pendant quatre ans, je  
24 l'ai vu une fois, en deux mille sept (2007),  
25 lorsque j'étais encore au parti, dans un cocktail

1           bénéfice d'une des trois régions, là, je l'ai vu  
2           une fois. Après ça, je l'ai vu une autre fois au  
3           bal du maire. On avait discuté un peu de ça. Au bal  
4           du maire, il était présent. Là, je ne me souviens  
5           plus. Je pense que j'avais quitté, à ce moment-là,  
6           j'avais quitté le parti et je ne l'ai pas revu  
7           depuis ce temps-là.

8           Q. **[465]** C'est une activité de fonda... la fondation  
9           du maire, c'est ça que vous voulez dire...

10          R. La fondation du maire, je l'avais vu là...

11          Q. **[466]** À quel endroit, ça?

12          R. Ça se fait toujours au Marché Bonsecours.

13          Q. **[467]** O.K.

14          R. C'est une tradition, là. Ça fait que je l'ai  
15          rencontré là puis je ne l'ai pas revu puis je ne  
16          lui ai pas reparlé depuis ce temps-là.

17          Q. **[468]** Vous l'avez vu combien de fois, environ, vous  
18          diriez, à d'autres activités de financement à part  
19          celle...

20          R. Une fois, de mémoire une fois puis une fois...  
21          comme j'ai dit, une fois. J'espère de ne pas me  
22          tromper, une fois, puis une autre fois au bal du  
23          maire. C'est les deux fois que je l'ai vu après.

24          Q. **[469]** Vous n'avez jamais discuté avec lui de cette  
25          occasion-là? Je veux dire, vous l'avez vu

1 réapparaître tout d'un coup, c'était une bonne  
2 occasion d'aller voir, pourquoi il était parti.

3 R. Non.

4 Q. **[470]** Non?

5 R. Pas du tout.

6 Q. **[471]** Aucun intérêt?

7 R. Aucun intérêt.

8 Q. **[472]** Vous n'avez pas discuté avec lui? Vous n'avez  
9 pas appelé pour voir?

10 R. Non.

11 Q. **[473]** Il ne vous a pas appelé pour s'expliquer?

12 R. Non.

13 Q. **[474]** Jamais reparlé à monsieur Trépanier?

14 R. Non.

15 Q. **[475]** Madame...

16 R. Bien, en tout cas, je pense bien, là, comme j'ai  
17 dit, une fois ou deux je l'ai vu puis je lui ai  
18 parlé, mais point.

19 Q. **[476]** Madame Morin, si vous pouvez peut-être  
20 montrer la pièce à l'onglet 5, si je ne m'abuse.

21 R. Registre téléphonique deux mille cinq (2005).

22 Q. **[477]** Si vous voulez descendre... alors ça, c'est  
23 une analyse des registres téléphoniques, en fait,  
24 de votre numéro de téléphone...

25 R. Oui.

1 Q. **[478]** ... qui fait la liste des appels qui ont été  
2 placés par monsieur Trépanier à votre téléphone.

3 R. Quand?

4 Q. **[479]** Alors là, si on descend un petit peu plus  
5 bas, généralement, c'est la période qui est  
6 illustrée couvre entre le dix (10) février... Bien,  
7 en fait, on a une série de...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[480]** Entre le dix (10) février deux mille cinq  
10 (2005) et le douze (12) juin deux mille huit  
11 (2008).

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Voilà!

14 R. Le douze (12) juin.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[481]** Soixante-sept (67) communications.

17 R. Mais, après deux mille... O.K. Après deux mille  
18 huit (2008), quand j'ai quitté, là, c'est... C'est  
19 combien, là? Descendre un petit peu plus fort, là.  
20 Pendant que j'étais là, j'y parlais, on s'entend  
21 là, t'sais.

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 Q. **[482]** Oui, mais le problème, c'est que si voit au  
24 milieu de la deuxième page, à peu près à la deux,  
25 trois, quatre, cinq, six, sept... dixième ligne, là

1 on a l'année deux mille six (2006) qui commence.

2 R. Deux mille six (2006).

3 Q. **[483]** Trois lignes plus tard, on est en mars,  
4 avril, mai, donc mai deux mille six (2006) et on a  
5 donc a priori... vingt-deux (22), vingt-trois (23)  
6 conversations...

7 R. O.K.

8 Q. **[484]** ... qui sont, à ce stade-ci, uniquement des  
9 conversations qui sont... donc, des appels que  
10 monsieur Trépanier a placés sur votre téléphone.

11 R. O.K.

12 Q. **[485]** Donc, là il y a des conversations qui durent,  
13 pour l'essentiel, là, une ou deux minutes, mais on  
14 en a quand même quelques-unes à six, deux... on en  
15 a à dix-neuf (19) minutes en février effectivement  
16 ou en janvier...

17 R. Deux mille...

18 Q. **[486]** ... particulièrement longues, là.

19 R. Oui.

20 Q. **[487]** Deux mille six (2006) toujours.

21 R. Oui. Ça, c'est un peu avant qu'il parte, hein!  
22 Après ça, quand il a quitté.

23 Q. **[488]** C'est quand même légèrement plus important  
24 que...

25 R. Oui, oui, oui, je ne me rappelais pas de tout ça.

1 Q. **[489]** Et ça ne compte pas les fois où vous l'avez  
2 appelé parce qu'elles n'apparaissent pas, là. Donc  
3 là vous avez jaser de quoi avec monsieur  
4 Trépanier...

5 R. Ah! Mon doux.

6 Q. **[490]** ... avec qui vous n'aviez aucun contact?

7 R. Non, je n'ai pas de mémoire qu'est-ce qu'on avait  
8 jaser. Si vous en avez, vous allez me l'expliquer,  
9 là, je n'ai pas de mémoire de qu'est-ce que j'ai  
10 jaser à ce moment-là.

11 Q. **[491]** Vous n'avez aucune idée. Et vous ne vous  
12 souvenez pas pourquoi il vous appelait?

13 R. Hum!

14 Q. **[492]** Et à aucune de ces occasions-là vous avez  
15 discuté de pourquoi il était parti?

16 R. Non, je ne pense pas d'avoir discuté pourquoi qu'il  
17 était parti.

18 Q. **[493]** Et quand vous avez discuté vingt (20) minutes  
19 avec lui en janvier?

20 R. En janvier, quelle année?

21 Q. **[494]** Deux mille six (2006).

22 R. Il n'était pas encore parti, là.

23 Q. **[495]** Non, il n'était pas encore parti, mais vous  
24 avez quand même discuté dix-neuf (19) minutes.

25 R. Je ne me rappelle pas de ce que j'ai discuté avec

1 monsieur. Si je l'entends, je vais vous dire oui ou  
2 non.

3 Q. [496] D'accord.

4 R. Parce que je ne peux pas me...

5 Q. [497] Madame la Présidente, je vois qu'il est onze  
6 heures dix (11 h 10), à moins que vous ayez des  
7 questions là-dessus, je pensais passer à autre  
8 chose.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Est-ce que vous déposez la pièce, Maître?

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

12 Oui, bien sûr.

13 LA GREFFIÈRE :

14 Alors, ce sera sous la cote 42P-539.

15

16 42P-539 : Document, analyse des registres  
17 téléphoniques de Christian Ouellet et  
18 Bernard Trépanier

19

20 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

21

22 REPRISE DE L'AUDIENCE (11:37:30)

23 LA GREFFIÈRE :

24 Alors, Monsieur Ouellet, vous êtes sous le même  
25 serment que vous avez prêté.

1 R. Oui.

2 LA GREFFIÈRE :

3 Et il faudrait corriger, j'ai mentionné la pièce  
4 42P-529 mais c'est 539 pour le document d'analyse  
5 des registres téléphoniques de Christian Ouellet et  
6 Bernard Trépanier.

7 Me CAINNECH LUSSIAA BERDOU :

8 Merci, Madame Duhamel.

9 Q. **[498]** Tout à l'heure je vous ai dit qu'on allait  
10 passer à un autre sujet, j'aurais deux (2) petites  
11 questions pour clore le sujet de monsieur  
12 Trépanier, d'une part vous indiquer en deux mille  
13 quatre (2004) vous étiez aller voir le monsieur le  
14 maire Tremblay pour discuter de la situation de  
15 monsieur Trépanier suite à des informations reçues  
16 de maître Hébert, maître Hébert, Gilles Hébert  
17 c'est ça?

18 R. Oui.

19 Q. **[499]** Faites juste, oui, son cabinet?

20 R. C'est Dufresne Hébert Comeau.

21 Q. **[500]** Et monsieur Hébert c'était qui par rapport à  
22 vous à la permanence?

23 R. Monsieur Hébert a été impliqué du début de deux  
24 mille un (2001) dans la campagne de monsieur  
25 Tremblay, comme bénévole.

1 Q. **[501]** O.K. donc c'était quelqu'un qui vous  
2 assistait bénévolement?

3 R. Bien il ne m'assistait pas moi, mais il faisait,  
4 parce que quand je suis revenu, il aidait je crois  
5 au financement à l'époque là, et aussi on c'était  
6 connu en mille neuf cent soixante et dix huit  
7 (1978).

8 Q. **[502]** O.K., donc c'est quelqu'un que vous  
9 connaissez de longue date?

10 R. Oui, très, très bien.

11 Q. **[503]** Il vous a amené cette information-là comme  
12 ça?

13 R. Il m'a donné cette information-là.

14 Q. **[504]** D'accord, là vous avez dit tout à l'heure que  
15 c'est moi qui vous apprenait que monsieur Trépanier  
16 avait été possiblement mis à pied par le maire, par  
17 monsieur Tremblay?

18 R. Bien effectivement.

19 Q. **[505]** Vous jugez que si ça avait été le cas, parce  
20 que vous le saviez pas, est-ce que vous jugez que  
21 vous auriez dû être avisé de ça?

22 R. J'aurais dû être avisé, je ne l'ai pas été.

23 Q. **[506]** Parfait. On va passer à un dernier terme,  
24 hier quand on a discuté de votre c.v., on a discuté  
25 des mois qui ont précédé votre entrée à Union

1 Montréal, votre arrivée à Union Montréal, vous nous  
2 avez expliqué que bon, suite au diagnostic fatal de  
3 votre épouse vous aviez pris du temps pour vous  
4 occuper d'elle et que donc vous aviez appelé votre  
5 ami Marc-Yvan Côté de chez ROCHE pour qu'il vous,  
6 pour voir si vous pouviez faire quelques petits  
7 mandats pour lui. Bon vous avez expliqué que  
8 septembre vous aviez commencé à travailler à peu  
9 près deux mille trois (2003), que vous retiriez des  
10 revenus de peut-être trois, quatre milles (3 000 \$)  
11 (4 000\$) ou un peu plus, en dessous de trois  
12 (3 000 \$) quatre milles (4 000 \$) par mois,  
13 jusqu'en deux mille quatre (2004).

14 Les mandats que vous avez fait pour ROCHE,  
15 vous avez dit en gros, si je ne m'abuse, je veux  
16 pas vous citer, vous me corrigerez si je me trompe  
17 en vous citant: « D'assurer l'implantation efficace  
18 de ROCHE sur le marché Montréalais. »

19 Ça correspond à...

20 R. Oui.

21 Q. **[507]** Peut-être parlé un petit peu plus fort.

22 R. Oui, oui, excusez.

23 Q. **[508]** Spécifiquement vous faisiez quoi?

24 R. C'est que j'ai préparé un plan de communication  
25 pour ROCHE, c'était mon doux, à peu près là, à

1 l'automne deux mille quatre (2004), c'est pendant  
2 que j'étais à la maison, donc un plan de  
3 communication.

4 LA PRÉSIDENTE:

5 Q. **[509]** Pendant que vous étiez où?

6 R. En deux mille quatre (2004) j'étais en  
7 convalescence beaucoup avec mon épouse là, alors de  
8 la maison donc j'ai préparé un plan de  
9 communication, je sais comment ça fonctionne. Donc  
10 on avait fait un plan de communication pour le  
11 positionnement de ROCHE qui venait de s'implanter à  
12 Montréal et il y avait des grands projets de  
13 développement à Montréal, il y en avait aussi sur  
14 la Rive-sud, alors dans ce sens là c'était une  
15 campagne de notoriété que j'ai présenté, j'ai écrit  
16 un plan, je l'ai, je peux vous le donner.

17 Me CAINNECH LUSSIAA BERDOU :

18 Q. **[510]** Vous pouvez peut-être prendre engagement de  
19 nous transmettre ça.

20 R. Je vais vous donner ça avant de partir. C'est mise  
21 en situation, stratégie puis programme puis  
22 évaluation puis les honoraires.

23 Q. **[511]** Ça vous avez fait ça, septembre deux mille  
24 quatre (2004) vous dites environ?

25 R. J'ai écrit le plan septembre deux mille quatre

1 (2004) puis on l'a appliqué peut-être pour quatre-  
2 vingt-cinq (85), quelque chose du genre là.

3 Q. **[512]** Vous l'avez appliqué, pardon?

4 R. C'était pour application mille neuf cent quatre-  
5 vingt cinq (1985).

6 Q. **[513]** Mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985)?

7 R. C'est un plan, tu fais un plan, excusez-moi, j'ai  
8 fait un plan à l'automne deux mille quatre (2004)  
9 pour mettre en application en deux mille cinq  
10 (2005).

11 Q. **[514]** En deux mille cinq (2005), ça marche. Mais  
12 vous avez commencé à travailler en deux mille trois  
13 (2003)?

14 R. Oui.

15 Q. **[515]** Deux mille trois (2003), septembre deux mille  
16 trois (2003) à septembre deux mille quatre (2004),  
17 il y a une année entière, vous avez fait quoi pour  
18 ROCHE durant cette période là?

19 R. C'est que, ce que j'ai fait pour ROCHE, j'étais de  
20 deux mille quatre (2004) jusqu'à tant que je sois  
21 nommé au parti, j'ai préparé des listes, mise à  
22 jour de liste des nouveaux élus, donc j'étais,  
23 j'avais un mandat exclusif à ce moment-là, O.K. Et  
24 lorsque j'ai été engagé par Union Montréal, j'ai  
25 écrit une lettre, j'ai écrit une lettre à monsieur

1 Côté lui disant que à compter d'aujourd'hui, que  
2 mon mandat de développement des affaires prenait  
3 fin parce que je venais d'accepter un mandat de,  
4 j'ai la lettre, je peux vous la laisser.

5 Q. **[516]** Oui.

6 R. Je pensais vous l'aviez, alors j'ai écrit une  
7 lettre à monsieur Côté pour très clairement établir  
8 que je ne pourrais plus désormais m'occuper du  
9 développement des affaires pour son entreprise sur  
10 l'île de Montréal, parce que à l'époque il y avait  
11 vingt-sept (27) arrondissements et ça prenait effet  
12 immédiatement parce que je venais d'avoir  
13 l'information qu'on m'engagerait.

14 Donc, ça s'est - ça, c'était au printemps  
15 deux mille quatre (2004), ok? Et après ça, ça s'est  
16 traduit à un mandat de communication pure et c'est  
17 là que j'ai écrit le programme à l'automne deux  
18 mille quatre (2004).

19 Q. **[517]** Mais on s'entend que ce programme-là, à  
20 l'automne deux mille quatre (2004) s'intègre, quand  
21 même, à l'intérieur de la structure de  
22 développement des affaires de ROCHE pour Montréal.

23 R. Bien, c'est parce qu'on - vous lirez, c'est qu'un  
24 plan de communications, c'est du positionnement,  
25 relations publiques, mandats, publicités,

1 participer à des commandites, être présent partout  
2 dans le milieu, tant sur la Rive-Sud qu'à Montréal,  
3 c'est ça que ça dit dans le plan de communications.

4 Q. **[518]** C'est comment faire, donc?

5 R. C'est comment faire pour être présent et je sais  
6 qu'à l'époque, ils ont changé de nom, ils ont fait  
7 une inauguration officielle, bon, c'est ce genre  
8 d'activités-là de communications basées sur le plan  
9 que j'avais préparé qu'ils ont réalisé en partie.

10 Q. **[519]** Entre septembre et mai, concrètement.

11 R. Septembre et mai?

12 Q. **[520]** Entre septembre deux mille trois (2003),  
13 pardon, et mai deux mille quatre (2004), période à  
14 laquelle, je pense, peut-être que je me trompe sur  
15 la date, mais en tout cas, date de votre engagement  
16 chez Union Montréal.

17 R. Avril deux mille quatre (2004).

18 Q. **[521]** Avril deux mille quatre (2004), ok, donc,  
19 avril, pas mai, donc entre septembre deux mille  
20 trois (2003) et avril deux mille quatre (2004),  
21 alors que vous êtes, a priori, à l'emploi exclusif,  
22 si on peut dire...

23 R. Exact, oui.

24 Q. **[522]** De ROCHE, spécifiquement, vous avez fait  
25 quoi?

1 R. J'ai, comme je vous l'ai dit, je n'ai pas fait  
2 grand, grand, grand chose. C'était surtout, ce que  
3 j'ai fait, bien, tu t'en vas sur internet, j'ai  
4 dit: « Je vais vous donner la liste des noms de  
5 tout le monde, à la ville, les élus, les adresses.»  
6 Donc, tu t'en vas dans les arrondissements, donc,  
7 c'est à peu près ça que j'ai fait puis je n'ai pas  
8 fait d'autres grosses, grosses représentations, à  
9 l'époque, quand j'étais exclusif, à compter de  
10 après le décès de ma conjointe, je me suis un petit  
11 peu plus mis à la tâche.

12 Q. **[523]** Est-ce que vous avez organisé des activités?

13 R. C'est que ce - dans le plan, c'était marqué de...

14 Q. **[524]** Je parle de septembre deux mille trois (2003)  
15 à avril deux mille quatre (2004), avant qu'on soit  
16 rendu au plan.

17 R. Non, non, pour eux autres, je ne pense pas, je ne  
18 me souviens pas par coeur.

19 Q. **[525]** Au sept trente sept (737)?

20 R. Ah, oui, ça, mais quelle date c'était? Je ne me  
21 rappelle pas.

22 Q. **[526]** Je ne sais pas, c'est vous...

23 R. Non, c'est qu'avec ROCHE j'avais recommandé un  
24 positionnement très agressif, donc, il avait fait,  
25 à l'Altitude 737, une réception où l'humoriste

1 André-Philippe Gagnon était venu, donc, ROCHE avait  
2 invité tout le Montréal d'affaires pour se faire  
3 connaître. Alors, donc c'est une des grosses  
4 opérations qu'ils ont fait dans le plan qu'on  
5 suggérait à ce moment-là. Je sais qu'ils ont changé  
6 de nom.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 C'est vous qui aviez organisé cet évènement-là?

9 R. Je ne l'ai pas organisé, personnellement, je l'ai  
10 recommandé dans le plan de com et donc, ils l'ont  
11 réalisé, parce que c'était une grosse production,  
12 donc, ils ont confié un mandat à un producteur puis  
13 ils l'ont fait, à ce moment-là.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Puis ce n'est pas vous qui avez fait les  
16 invitations ni quoi que ce soit?

17 R. Non, non, non, non, non, non. Non, non, non,  
18 c'était - dans un plan de com, tu fais des  
19 recommandations de stratégies puis de programmes et  
20 selon ce qu'ils décident, bien, ils font  
21 l'opération.

22 Me CAINNECH LUSSIAA BERDOU :

23 Q. **[527]** Est-ce que des élus sont venus à votre  
24 activité-là?

25 R. Je me souviens, oui, je me souviens d'avoir vu

1 madame Francine Sénécal.

2 Q. **[528]** D'accord.

3 R. Puis les autres, je ne me souviens pas. Madame  
4 Marie-Andrée Beaudoin, l'ancienne mairesse  
5 d'Ahuntsic, j'oublie, je ne suis pas sûr du nom,  
6 Marie-Andrée Beaudoin, je pense, la mairesse  
7 d'Ahuntsic-Cartierville, à l'époque, ça, je me  
8 souviens d'elle.

9 Q. **[529]** D'accord. Et entre septembre deux mille trois  
10 (2003) et avril deux mille quatre (2004), vous avez  
11 dit que vous aviez remis, enfin, que vous aviez  
12 transmis la liste des élus à ROCHE, est-ce que vous  
13 avez présenté certains élus à certains dirigeants  
14 de ROCHE?

15 R. Oui, à ce moment-là, j'étais, mon Dieu, je ne m'en  
16 rappelle plus bien, bien, mais j'ai - je ne  
17 penserais pas, j'ai fait quelques rencontres, mais  
18 je ne me souviens pas assez, c'est un petit peu  
19 loin, mais j'ai dû faire des actions dans ce sens-  
20 là parce que l'objectif, c'était, écoute, c'était  
21 de connaître les élus, mais en même temps, c'est  
22 que je me souviens, en deux mille deux (2002) où je  
23 n'étais nulle part, tu sais, ROCHE avait une  
24 tradition depuis plusieurs années, au Stade  
25 olympique, alors, il y avait une grande réception

1 qu'ils faisaient à chaque année. J'étais chez  
2 National dans ce temps-là et on m'avait invité,  
3 j'étais allé.

4 Alors, là, tu avais un paquet d'élus, un  
5 paquet de monde des affaires, il y a des images à  
6 la télévision que j'ai vues encore l'autre jour,  
7 donc, c'était quand même assez public. C'est le  
8 genre de grosses affaires que ROCHE faisait, mais  
9 ça, c'est avant que je travaille pour eux, on  
10 s'entend, donc, ils étaient - ils avaient déjà une  
11 façon de travailler, aussi.

12 Q. **[530]** Est-ce que fin deux mille trois (2003), début  
13 deux mille quatre (2004), avril, est-ce que vous  
14 avez eu l'occasion de participer à la mise en place  
15 de l'édition deux mille quatre (2004) sachant que  
16 la saison de baseball commence en avril?

17 R. Non, non, non, je n'ai pas touché à ça.

18 Q. **[531]** Vous n'avez pas touché à cet événement-là?

19 R. Pas du tout, pas du tout.

20 Q. **[532]** Si vous avez organisé - vous avez organisé  
21 quelques événements, quand même?

22 R. Non.

23 Q. **[533]** Parce que là, j'ai essayé de vous suivre...

24 R. Non, je n'ai pas organisé d'événement comme tel.

25 C'est que dans le plan, j'ai fait des suggestions,

1           mais je n'ai jamais, jamais organisé un événement  
2           pour ROCHE, majeur, je parle, tu sais.

3       Q. **[534]** Oui, mais alors des petits, vous avez, à  
4           l'occasion, présenté des élus, parce que c'est ça -  
5           parce que moi, c'est ce que je comprends de votre  
6           mandat au départ, c'est de présenter des élus aux  
7           dirigeants de ROCHE.

8       R. Bien, qu'ils puissent rencontrer des élus puis à ce  
9           moment-là, aussi...

10      Q. **[535]** Ça, ça s'est fait, donc?

11      R. Ça s'est fait, mais c'est-tu la bonne année? Je ne  
12           me souviens pas. Ça s'est-tu fait avant ou après?  
13           Je ne me souviens pas par coeur. Puis oui, j'ai  
14           fait ça, à ce moment-là, oui, j'ai fait ça, mais je  
15           ne me souviens pas si c'est bien automne ou  
16           printemps deux mille cinq (2005), je ne me souviens  
17           pas.

18      Q. **[536]** Vous avez - est-ce que vous avez déjà été  
19           inscrit au registre sur le - pour le lobbying?

20      R. Non. Quand j'étais chez National, oui.

21      Q. **[537]** D'accord, mais après, non?

22      R. Après, non.

23      Q. **[538]** Vous ne jugez pas que dans ce contexte-là,  
24           vous auriez peut-être dû?

25      R. Je n'avais pas à être inscrit.

1 Q. **[539]** Non?

2 R. Non...

3 Q. **[540]** A posteriori, en y repensant...

4 R. Oui, en y repensant, j'aurais dû le faire, les cinq  
5 (5) - six (6) mois que j'ai travaillé exclusivement  
6 en développement des affaires, mais pour un plan de  
7 communications, tu n'as pas besoin d'être  
8 enregistré.

9 Q. **[541]** Septembre deux mille quatre (2004), si j'ai  
10 bien compris, en tout cas, autour du décès de votre  
11 épouse, vous faites le plan de communication pour  
12 ROCHE.

13 R. Oui.

14 Q. **[542]** On est en même temps dans les partiels dans  
15 Saint-Laurent, vous devenez, quand même, assez  
16 occupé?

17 R. Oui, je suivais ça de près, en plus j'ai préparé le  
18 manuel d'organisation que je vous ai parlé qui est  
19 ici, puis j'ai rédigé ce manuel-là.

20 Q. **[543]** Oui, ça c'était avant?

21 R. C'était dans la période d'automne, je l'ai, il a  
22 été écrit, sur la page titre là, c'est marqué  
23 élection deux mille cinq (2005), je l'avais quelque  
24 part, ça été fait à l'automne deux mille quatre  
25 (2004), je travaillais de la maison. Donc j'ai

1 rédigé ces documents-là, le plan de communication  
2 dans cette période là, un peu à travers d'élections  
3 partielles.

4 Q. **[544]** Et ensuite de ça vous avez fait quoi d'autre  
5 pour la compagnie ROCHE?

6 R. Pas autre chose que ça.

7 Q. **[545]** Rien d'autre que ça?

8 R. Non, des représentations gouvernementales, des  
9 repré... le plan de communication, puis après ça il  
10 y a eu quelques rencontres avec des élus qu'ils ont  
11 fait. Ils venaient au cocktail, tu sais, les  
12 rencontres régionales, ROCHE était présent là,  
13 monsieur Côté est venu une fois et madame, madame  
14 est venue également à quelques reprises.

15 Q. **[546]** Madame?

16 R. La madame de chez ROCHE là.

17 Q. **[547]** Madame Michaud?

18 R. Madame Michaud, est venue à quelques reprises  
19 assister à ces cocktails là.

20 Q. **[548]** O.K. monsieur Côté qui est celui qui vous  
21 engage au départ, c'est lui qui vous, disons qui  
22 vous donne vos instructions, qui vous demande de  
23 faire certaines tâches au départ?

24 R. C'était très large.

25 Q. **[549]** Non, mais je veux dire ça vient de lui, c'est

1           lui votre contact?

2           R. Oui, oui, c'est lui qui à un moment donné a dit  
3           « Tu vas m'aider » ça fait que on se parlait de  
4           temps en temps à l'époque, à ce moment-là.

5           Q. **[550]** Ça va changer ça par la suite?

6           R. Bien c'est parce que la discussion est un petit peu  
7           différente parce qu'il fallait que je fasse quand  
8           même, dans l'exercice des mes fonctions il fallait  
9           quand même que je fasse attention. Je peux aller  
10          chercher des informations, mais il y a une chose  
11          qui est sûre, c'est qu'on s'avait d'entrée de jeu  
12          que la Ville de Montréal, les contrats, c'est les  
13          plus bas soumissionnaires, là j'ai appris comment  
14          ça marchait maintenant tu sais, mais quand, en deux  
15          mille trois (2003), deux mille quatre (2004), en  
16          partant on se disait c'est le plus bas  
17          soumissionnaire donc ce qui est important, ce qu'on  
18          va essayer de connaître le plus possible d'élus et  
19          puis de faire connaître sur le plan de  
20          communication ROCHE Montréal notoriété,  
21          crédibilité, puis c'était nos objectifs de  
22          l'époque. Mais là maintenant que je regarde la télé  
23          avec vous autres, ce n'était pas tout à fait comme  
24          ça que ça marchait.

25          Q. **[551]** Parce que j'ai un peu de misère à vous suivre

1 dans votre explication. Si l'utilité, pardon si  
2 vous êtes conscient que le système marche par appel  
3 d'offres, c'est le plus bas soumissionnaire, etc,  
4 etc, c'est quoi l'utilité pour ROCHE de connaître  
5 tous ces élus-là?

6 R. Bien là vous leur demanderez, moi à un moment donné  
7 j'ai continué à travailler pour eux, je faisais pas  
8 beaucoup d'affaires, puis finalement bon ça mis fin  
9 lorsque j'ai quitté parce que lorsque je suis aller  
10 au parc Jean Drapeau, c'était clair que c'était  
11 terminé parce que je devenais un fonctionnaire de  
12 l'état, alors donc tandis qu'avant j'étais  
13 consultant.

14 Q. **[552]** Là on est quand même quatre (4) ans plus  
15 tard?

16 R. Oui, je comprends.

17 Q. **[553]** Donc, dans l'intervalle de septembre deux  
18 mille quatre (2004) on a quelques tâches, septembre  
19 deux mille trois (2003), on a quelques tâches. Par  
20 la suite vous faites plus rien pour ROCHE?

21 R. Bien c'est à dire, je faisais plus rien, c'est que  
22 on a vérifié les activités, il y avait des  
23 activités de relations de presse qu'il y avait dans  
24 le plan, bon comme j'ai dit, j'ai pas fait beaucoup  
25 d'activités. Maintenant, je ne me souviens plus là

1 beaucoup le genre d'activités que je faisais à ce  
2 moment-là.

3 Q. **[554]** Est-ce que vous vous souvenez ce qu'on vous a  
4 demandé, est-ce que madame Michaud ou monsieur Côté  
5 vous ont demandé de faire quoi que ce soit?

6 R. Non, mais mon point c'est que à un moment donné  
7 c'est que, on me disait écoute comment ça se fait  
8 que ROCHE n'est, comment ça se fait que ROCHE n'est  
9 jamais, ou n'a jamais, ça fait que les gens  
10 s'interrogeaient. Je ne savais pas.

11 11:58:07

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[555]** Vous ne finissez pas vos phrases là, comment  
14 ça se fait que ROCHE n'est jamais quoi?

15 R. Non mais comment ça se fait que ROCHE n'a jamais de  
16 contrats, parce que quand on sait que c'était le  
17 plus bas soumissionnaire, ça fait que ce n'est pas  
18 compliqué tu t'en vas sur internet, tu vérifies à  
19 la Ville puis là tu regardes le nombre de contrats  
20 et puis effectivement ils avaient raison, donc ils  
21 ont parlé à ce moment-là aux autorités concernés,  
22 puis j'ai dit : « Faites votre suivi. » C'est un peu  
23 ça que je faisais, parce que c'est les plus bas  
24 soumissionnaires.

25

1 Me CANNIECH LUSSIAA BERDOU :

2 Q. **[556]** Vous avez indiqué à ROCHE à qui s'adresser  
3 pour pouvoir transformer, bien modifier une  
4 situation qui les insatisfaisait en ce qui les  
5 concernait?

6 R. Ils en profitaient pour parler aux élus lorsqu'ils  
7 venaient à nos activités.

8 Q. **[557]** Mais là il y avait une expectation que ça ça  
9 fonctionnerait?

10 R. Non.

11 Q. **[558]** Non, on faisait ça juste pour la forme?

12 R. Non, mais ce que je veux dire c'était le plus bas  
13 soumissionnaire, on le comprenait. Moi je ne  
14 comprenais pas tout comment ça fonctionnait, tu  
15 sais. Mais là à un moment donné là on l'a découvert  
16 comme il faut avec...

17 Q. **[559]** Parce qu'on a eu des explications ici, mais  
18 il n'empêche qu'au final le plus bas soumissionnaire  
19 généralement l'emportait.

20 R. C'est ça.

21 Q. **[560]** Il y avait une façon de s'arranger pour que  
22 l'un...

23 R. Mais là ce que je vous dis, c'est que l'évaluation,  
24 tu t'en vas sur internet, ils n'en rapportaient pas  
25 souvent d'appels d'offre.

1 Q. **[561]** Non, ça peut-être.

2 R. Alors donc là on s'inquiétait comment que ça se  
3 fait mais on n'a pas eu les réponses évidemment.

4 Q. **[562]** Vous n'avez pas eu les réponses?

5 R. Non, ils n'ont pas eu leurs réponses parce qu'eux  
6 autres ils ont rencontré, ils sont allés poser des  
7 questions sans aucun doute, ils s'occupaient de  
8 leurs affaires.

9 Q. **[563]** Puis ils n'ont pas eu les réponses, pourtant  
10 ça a fonctionné, éventuellement ils ont eu des  
11 contrats?

12 R. Là ça c'est le bout que je ne sais pas.

13 Q. **[564]** Ça c'est le bout que vous ne savez pas?

14 R. Non, je veux dire, tu sais, à un moment donné...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[565]** Vous étiez en communication justement pour  
17 faire connaître ROCHE, mais ce bout-là vous ne le  
18 connaissez pas?

19 R. Non, parce qu'une fois que les gens, puis mon  
20 mandat était quand même assez limité là, une fois  
21 qu'ils ont rencontré les personnes, les gens  
22 s'occupaient de leurs affaires.

23 Me CAINNECH LUSSIA BERDOU :

24 Q. **[566]** Je vais vous montrer un document, Madame  
25 Morin, si on va à l'onglet numéro 6. Dans le

1           tableau qu'on a construit, Monsieur Ouellet, qui,  
2           comment dire, collige l'ensemble des honoraires  
3           professionnels que vous avez facturé à ROCHE via  
4           votre compagnie, Productions BBO, la compagnie qui  
5           portait à l'époque le nom de votre conjointe plutôt  
6           que le vôtre...

7           R. Oui.

8           Q. **[567]** Entre septembre deux mille trois (2003) et  
9           juillet deux mille huit (2008), si on descend  
10          encore un petit peu plus bas, parce que le  
11          graphique est illustratif mais pas particulièrement  
12          facile à lire - Madame Morin, si on descend encore  
13          un petit peu, le petit tableau d'en bas - on voit  
14          que vous avez facturé au total la somme de trois  
15          cent vingt-sept mille deux cent cinquante dollars  
16          (327 350 \$), vingt-sept mille (27 000 \$) pour le  
17          dernier trimestre de deux mille trois (2003) et  
18          ensuite une moyenne de soixante-dix mille  
19          (70 000 \$) par année et un dernier trente mille  
20          (30 000 \$) pour les trois premiers mois de deux  
21          mille huit (2008).

22          R. C'est ça.

23          Q. **[568]** Et si j'ai bien compris pour tout ça vous  
24          avez fait disons quelques démarches en septembre  
25          deux mille trois (2003) puis rédiger un plan de

1 communication en septembre deux mille quatre  
2 (2004), c'est tout?

3 R. Bien c'est un peu ça. Le plan de communication vous  
4 allez voir dans les honoraires, c'est huit mille  
5 piastres (8000 \$) par mois, mettons, le plan de  
6 communication pour le mettre en place. On avait  
7 proposé des honoraires de huit mille dollars  
8 (8000 \$) par mois, alors c'est pour ça que je ne  
9 fais pas le saut quand je vois ça, mais j'en ai  
10 fait une partie, c'est pour ça que ça variait.

11 Q. **[569]** C'est quand même un petit peu plus élevé que  
12 ce que vous aviez dit le trois, quatre mille (3-  
13 4000 \$) par mois. Là si on regarde...

14 R. Il y a la TPS/TVQ je présume.

15 Q. **[570]** Non, ça ce sont des prix nets. Si vous montez  
16 un petit peu, Madame Morin, on voit les factures  
17 sont de cinq mille trois, ce n'est pas clair, mais  
18 les factures sont de cinq mille trois cent  
19 cinquante dollars (5350 \$) nets par mois...

20 R. En moyenne.

21 Q. **[571]** Pas en moyenne...

22 R. O.K.

23 Q. **[572]** La moyenne est un petit peu plus élevée parce  
24 que cinq mille trois cent cinquante (5350 \$) c'est  
25 le plancher. Les trois pics de septembre deux mille

1 quatre (2004) à huit mille dollars et des  
2 poussières, puis un autre aux alentours de mai deux  
3 mille cinq (2005), mi deux mille cinq (2005) ,mais  
4 généralement vous avez encaissé, comme médiane...

5 R. Je ne conteste pas ça.

6 Q. **[573]** ... six mille (6000 \$ dollars par mois ?

7 R. Je ne conteste pas ça.

8 Q. **[574]** Non, cinq mille cinq cents dollars (5500 \$)  
9 par mois?

10 R. Je ne conteste pas ça.

11 Q. **[575]** Moi, ma question vous faites quoi pour cinq  
12 mille dollars (5000 \$) par mois?

13 R. Pas grand chose.

14 Q. **[576]** Pas grand chose?

15 R. Non pas beaucoup grand chose, je l'ai expliqué un  
16 petit peu.

17 Q. **[577]** Mais quoi?

18 R. C'était un mandat de faire rencontrer les élus,  
19 ils ont rencontré des élus, ils ont vérifié leurs  
20 dossiers, j'ai donné les informations, puis  
21 n'importe qui peut aller sur internet pour savoir  
22 combien il y a de contrats de donnés et après ça,  
23 j'ai dit: « Écoute, parlez aux élus puis parlez aux  
24 élus puis vérifiez vos affaires. »

25 (11:58:07)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[578]** Alors, vous, vous nous avez dit tantôt que  
3 vous deveniez un fonctionnaire d'état, alors, vous  
4 n'étiez plus avec ROCHE? En étant fonctionnaire  
5 d'état et en travaillant pour la Ville, ça ne vous  
6 apparaît pas un - et vous qui nous avez dit, à  
7 plusieurs reprises, que vous respectiez la loi, ça  
8 vous - vous ne trouvez pas que vous étiez un peu en  
9 conflit d'intérêts avec - en recevant des  
10 honoraires professionnels durant le temps où vous  
11 étiez, en partie, à Union Montréal pour trois cent-  
12 vingt-sept mille dollars (327 000 \$), vous ne  
13 trouvez pas que vous étiez...

14 R. J'avais deux (2), j'étais consultant, j'avais deux  
15 (2) mandats, ok? Puis je l'ai dit puis je l'ai  
16 répété plusieurs fois.

17 Q. **[579]** On s'entend que ROCHE, c'est une firme  
18 d'ingénieurs-conseils?

19 R. Oui, puis après ça...

20 Q. **[580]** Vous ne voyez pas aucun conflit d'intérêts,  
21 vous?

22 R. Non, mais j'avais un mandat, également, de - un  
23 mandat de - au niveau de l'Union Montréal, donc  
24 j'avais mes deux mandats comme client, comme  
25 entreprise.

1 Q. **[581]** Mais vous ne répondez pas à ma question.

2 R. Oui, mais je vais répondre. Alors, donc dans ce  
3 sens-là, j'avais deux clients, il n'y avait pas  
4 d'exclusivité pour chacun des clients et j'ai fait  
5 ça comme ça. Si vous me demandez si je  
6 recommencerais, je vous dis non.

7 (11:59:10)

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[582]** Quand vous dites que vous étiez consultant  
10 pour Union Montréal, est-ce que vous étiez un  
11 salarié?

12 R. Oui, mais c'était un mandat que j'avais.

13 Q. **[583]** Non, mais un instant, un salarié, ce n'est  
14 pas un mandat.

15 R. Un salarié, j'avais une partie de B.B.O. comme un  
16 salarié.

17 Q. **[584]** Vous étiez salarié pour Union Montréal.

18 R. C'est ça.

19 Q. **[585]** Ce n'est pas comme consultant, vous êtes un  
20 employé d'Union Montréal et vous travaillez à temps  
21 plein pour Union Montréal.

22 R. Oui, oui.

23 Q. **[586]** Et au même moment, vous recevez plus que cinq  
24 mille dollars (5000 \$) par mois de ROCHE.

25 R. Oui.

1 Q. **[587]** Sans faire grand chose pour eux.

2 R. C'est ça.

3 Q. **[588]** C'est vos propres mots.

4 R. Bien, j'ai expliqué un petit peu ce que j'ai fait,  
5 puis c'est ça.

6 Q. **[589]** Ce n'est pas grand chose, ce que vous avez  
7 fait pour recevoir cinq mille dollars (5000 \$) par  
8 mois, écoutez, c'est soixante mille dollars  
9 (60 000 \$) par année.

10 R. C'est ça.

11 Q. **[590]** On comprend que ce n'est pas une petite  
12 somme.

13 R. C'est ça.

14 Q. **[591]** Est-ce que le maire de Montréal était informé  
15 de ça?

16 R. Non. Moi, je...

17 Q. **[592]** Non.

18 R. Moi, je me rapporte à l'exécutif, mais c'est un  
19 mandat que j'ai pris puis je n'ai pas informé le  
20 maire.

21 Q. **[593]** Vous n'avez pas informé l'exécutif non plus?

22 R. Non.

23 Q. **[594]** Pourquoi?

24 R. Bien, c'est parce que c'était un mandat que  
25 j'avais.

1 Q. **[595]** Non, mais vous êtes un employé, vous, vous  
2 faites ça sur les heures de bureau.

3 R. Moi, on m'a donné ces - j'ai pris ce mandat-là  
4 parce que - puis j'ai pris le mandat d'Union parce  
5 qu'en deux mille cinq (2005)...

6 Q. **[596]** Ce n'est pas un mandat d'Union, vous avez un  
7 emploi à Union Montréal, ce n'est pas un mandat.

8 R. Ok, un emploi, ce n'est même pas un contrat, c'est  
9 un emploi, tu es payé...

10 Q. **[597]** C'est ça.

11 R. Mais c'est qu'en deux mille cinq (2005), comme j'ai  
12 dit, c'est que si j'avais perdu, le premier gars  
13 qu'on aurait tassé, c'est moi, donc ça, je le  
14 savais très bien, c'est le risque de mon genre  
15 d'affaires, donc dans ce sens-là, j'ai gardé les  
16 deux mandats.

17 Q. **[598]** Je répète que ce n'est pas un mandat, vous  
18 insistez sur mandat, ce n'est pas un mandat, vous  
19 êtes employé, vous restez en deux mille cinq  
20 (2005), vous gagnez, bravo pour vous et là, vous ne  
21 continuez pas à informer l'exécutif que vous  
22 recevez plus que soixante mille dollars (60 000 \$)  
23 par année de ROCHE?

24 R. Non, je ne l'ai pas fait, je ne l'ai pas fait.

25 Q. **[599]** Vous ne l'avez pas fait?

1 R. Non.

2 Q. **[600]** Est-ce que c'est possible que ce soit une  
3 deuxième rémunération pour avoir dirigé Union  
4 Montréal que ROCHE vous offrait, comme ça?

5 R. Pas du tout.

6 Q. **[601]** Pas du tout? Ça n'a jamais de lien, ils vous  
7 donnaient ça parce que vous êtes gentil?

8 R. J'ai dit, tantôt, qu'est-ce que j'ai fait.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[602]** Puis vous ne parliez jamais de ROCHE à  
11 monsieur Trépanier, par exemple?

12 R. Monsieur Trépanier, on s'est parlé quelques fois,  
13 oui, de ROCHE. Quand je vous disais que j'ai  
14 vérifié avec quelqu'un, j'ai dit aux gens de  
15 parler avec - vérifier avec monsieur Zampino, ils  
16 sont allés voir, ils ont rencontré monsieur Zampino  
17 puis c'est ça.

18 Q. **[603]** Ça, quoi?

19 R. Bien, c'est ça, moi, ma job, se limitait à là.  
20 Alors, dans ce sens-là, c'est qu'il y a eu -  
21 rencontrer, ils se sont parlés puis ils ont réglés  
22 leur affaire.

23 M. RENAUD LACHANCE :

24 Q. **[604]** Vous pensiez que ROCHE continuait à vous  
25 donner soixante quelques mille dollars par année

1           puis vous leur faites, à peu près, rien.

2           R. C'est pour ça que je vous dis, c'est un peu  
3           spécial. C'est un petit peu spécial, la situation.

4           LA PRÉSIDENTE :

5           Q. **[605]** Ça, on s'entend.

6           M. RENAUD LACHANCE :

7           Q. **[606]** Ma question, c'est pourquoi, pas spécial,  
8           pourquoi vous pensez que ROCHE continue à vous  
9           payer?

10          R. Si...

11          Q. **[607]** Alors que vous faites rien pour eux?

12          R. Non mais c'est ça ROCHE aurait pu mettre fin à  
13          l'entente à n'importe quel moment, ils ne l'ont pas  
14          fait.

15          Q. **[608]** La réponse est pourquoi vous pensez qu'ils  
16          continuent à vous payer, vous vous êtes...

17          R. Il faudrait leur demander.

18          Q. **[609]** Leur demander?

19          LA PRÉSIDENTE :

20          Q. **[610]** Non, c'est vous qui receviez là, vous deviez  
21          leur demander?

22          R. Mais c'est ça que je vous dis.

23          Q. **[611]** Et vous deviez faire un petit service?

24          R. Je vous répond à ce que j'ai fait, Madame, et après  
25          ça je peux pas vous en dire plus que ça.

1 M. RENAUD LACHANCE :

2 Q. **[612]** Vous voyez pas là un espèce de conflit  
3 d'intérêt, vous êtes directeur général d'un parti  
4 politique municipal, vous êtes au pouvoir, vous  
5 faites du financement de parti politique, de  
6 l'organisation politique minimalement, vous savez  
7 que vous recevez une somme à côté d'une firme de  
8 génie civil puis vous ne voyez pas là de problèmes  
9 vous là?

10 R. Non.

11 Q. **[613]** Je vous dirais...

12 R. Vous posez la question, je vous répond.

13 Q. **[614]** Est-ce que vous pensez que d'autres personnes  
14 pourraient y voir des problèmes, vous peut-être  
15 pas, mais est-ce que d'autres personnes pourraient  
16 y voir des problèmes?

17 R. Probablement.

18 Q. **[615]** Probablement, c'est exactement pour ça.

19 Me CAINNECH LUSSIAA BERDOU :

20 Q. **[616]** Durant la période qui est visé par le tableau  
21 est-ce que vous avez eu des contacts avec monsieur  
22 Côté?

23 R. Pas souvent.

24 Q. **[617]** Mais c'est arrivé?

25 R. Oui, à quelques reprises.

1 Q. **[618]** Vous avez discuté de quoi?

2 R. Bien on discutait, on discutait toujours de la même  
3 affaire, les ententes, puis les contrats puis les  
4 plans de positionnement à Montréal.

5 Q. **[619]** Donc vous avez continuer à discuter tout au  
6 long de la période quand même, monsieur Côté vous  
7 tenait au courant, je pense qu'à un certain point  
8 ça va être madame Michaud qui va le remplacer là?

9 R. Oui.

10 Q. **[620]** Discuter avec vous de, comment dire des  
11 progrès de ROCHE en ce qui concerne l'octroi de  
12 contrats, ce qui est l'objectif visé par ROCHE. On  
13 parle du plan d'implantation, d'une structure  
14 d'implantation?

15 R. C'est ça.

16 Q. **[621]** Le développement d'affaires, ça vise à  
17 obtenir des contrats de la Ville?

18 R. C'est clair, clair.

19 Q. **[622]** D'accord, donc les discussions qu'ils ont  
20 avec vous quand ils vous rencontrent, ça porte là  
21 dessus?

22 R. Oui, ce qu'ils me disent, écoute voici le portrait,  
23 puis qu'est-ce qui en est, puis qu'est-ce qu'on  
24 peut faire pour améliorer, ça veut dire c'est  
25 d'aller voir les élus, c'est ce que j'ai fait.

1 Q. **[623]** Donc, ces discussions là sont présentées  
2 comment, on vous propose des options, de pistes  
3 pour aider ROCHE ou c'est vous qui..

4 R. Pas du tout.

5 Q. **[624]** ... suggérez comment ROCHE devrait faire?

6 R. Pas du tout, non.

7 Q. **[625]** À qui s'adresser?

8 R. C'est ça, partant des résultats que tu vas voir sur  
9 internet, tu constates qu'il y a des problèmes,  
10 c'est que t'as pas souvent de mandats malgré que  
11 c'est des appels d'offres publiques, donc  
12 t'appelles puis tu vas vérifier, ça fait que là je  
13 leur ai dit : « Essayez de vous organiser pour  
14 parler avec monsieur Zampino pour voir pour voir ce  
15 qui en est, il est responsable de l'ensemble des  
16 dossiers à la Ville de Montréal, puis qu'est-ce qui  
17 se passe. » Moi je savais pas ce qui se passait  
18 dans la machine, je n'ai jamais parlé à un  
19 fonctionnaire.

20 Q. **[626]** D'accord.

21 R. Ça, ça se limitait à ça, parce que j'ai jamais  
22 parlé en bas dans la machine, oubliez ça.

23 Q. **[627]** Et tout ça, ça vaut cinq mille dollars  
24 (5 000 \$) par mois?

25 R. Ça c'est, s'il m'ont payer, probablement que

1 c'est...

2 Q. **[628]** Eux jugeaient que ça valait ça?

3 R. Ils jugeaient que ça valait ça, je n'ai pas  
4 d'autres commentaires à vous faire là-dessus.  
5 (12:07:58)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[629]** Vous, vous avez dit tantôt que vous ne voyiez  
8 pas aucun conflit d'intérêt avec ça, mais que  
9 d'autres personnes pourraient voir un conflit  
10 d'intérêt, pourquoi est-ce que d'autres personnes  
11 pourraient y voir un conflit d'intérêt, d'après  
12 vous?

13 R. Parce que vous m'avez posé la question, j'ai dit  
14 oui, mais ce n'est pas...

15 Q. **[630]** Vous avez dit oui mais, vous auriez pu dire  
16 non?

17 R. Oui.

18 Q. **[631]** Vous auriez pu dire n'importe quoi d'autre?

19 R. Oui, mais c'est ça, de toute façon si, Madame la  
20 présidente, si elle m'avait dit : « Écoute, c'est  
21 terminé comme directeur général », bien je serais  
22 terminé comme directeur général puis je serais  
23 parti, tu sais, c'est aussi simple que ça. Je  
24 serais parti, j'aurais resté occuper ma fonction,  
25 mon mandat j'avais depuis deux mille quatre (2004).

1 Q. **[632]** Encore aurait-il aurait fallu que vous le  
2 dénonciez?

3 R. Oui, je comprends, j'ai compris ça, j'ai compris  
4 ça.

5 Me CAINNECH LUSSIA BERDOU :

6 Q. **[633]** Les rencontres que vous avez organisées avec,  
7 entre les élus et les dirigeants de ROCHE, est-ce  
8 que vous en avez organisées alors que vous étiez  
9 devenu directeur général d'Union Montréal?

10 R. Oh! Je me souviens pas des dates, mais peut-être  
11 que oui là, peut-être, mais surtout c'était dans  
12 les cocktails, c'est que les gens de ROCHE étaient  
13 là puis ils rencontraient des personnes, ils les  
14 connaissaient, écoute c'est facile là. Alors donc,  
15 ils devaient, ça devait discuter là , mais c'est  
16 surtout à ces occasions-là, est-ce qu'il y en a eu  
17 d'autres, je pense que oui mais je me souviens pas  
18 des dates.

19 Q. **[634]** Là au début, comment dire, vous avez été, je  
20 cherche le terme précis mais, vous avez commencé à  
21 oeuvrer pour ROCHE en septembre deux mille trois  
22 (2003)?

23 R. Oui.

24 Q. **[635]** Et à ce moment là il y a pas de question de  
25 conflit d'intérêt a priori, elle ne se pose pas

1 encore?

2 R. C'était, c'était...

3 Q. **[636]** Vous, vous êtes entrain de développer, ROCHE  
4 est entrain de développer sa structure  
5 d'implantation sur le marché montréalais, le  
6 développement d'affaires, est-ce que vous  
7 participer à l'élaboration de cette structure-là?

8 R. Non, non, non.

9 Q. **[637]** Est-ce que vous savez s'il y a d'autres  
10 personnes qui sont dans une situation similaire à  
11 la vôtre, c'est-à-dire qui font double emploi, qui  
12 ont deux maîtres, ROCHE d'un côté et...

13 R. Bien, dans le milieu des affaires, il y en a  
14 beaucoup qui exercent deux mandats dans la vie, je  
15 ne suis pas le seul sur la terre.

16 Q. **[638]** Oui, oui, ça, on vous l'accorde.

17 R. On s'entend? Il y a des journalistes qui font  
18 des...

19 (12:04:39)

20 M. RENAUD LACHANCE :

21 Q. **[639]** Je vous répète que vous ne faites pas deux  
22 mandats, vous êtes un employé et vous avez un  
23 mandat avec ROCHE, vous êtes un employé d'Union  
24 Montréal.

25 R. Parfait. Un peu comme, je ne sais pas, un pompier

1 peut être employé puis il fait un mandat à côté, un  
2 journaliste est employé...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[640]** Non, vous avez vous-même dit que vous étiez  
5 un fonctionnaire de l'état.

6 R. Non, c'est quand j'ai dit que je suis allé au parc  
7 Jean-Drapeau, Madame.

8 Q. **[641]** Ah, oui, au parc Jean-Drapeau.

9 R. Il y a une nuance.

10 Q. **[642]** Mais vous étiez tout de même un employé  
11 d'Union Montréal.

12 R. Oui, un employé d'Union Montréal.

13 Q. **[643]** Et pas un mandat.

14 R. Non, parti politique.

15 M. RENAUD LACHANCE :

16 Q. **[644]** Vous dites, mais vous êtes l'organisateur,  
17 dans le fond, en chef, du parti.

18 R. Oui.

19 Q. **[645]** Tu sais, et là, vous, vous recevez une  
20 rémunération à côté de votre salaire, payée par une  
21 firme autre...

22 R. Oui.

23 Q. **[646]** Sans rien faire en échange ou presque. Vous  
24 ne voyez pas ça un peu étrange que...

25 R. Je vous ai répondu tantôt.

1 Q. [647] Vous ne voyez pas ça étrange un peu?

2 R. Non, c'était comme ça puis j'ai pris cette  
3 décision-là. Est-ce que je le referais? Non. C'est  
4 ça que je vous ai dit tantôt.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [648] Pourquoi vous ne le referiez pas?

7 R. Non, c'est correct, j'ai compris. Bien, j'ai vu ce  
8 qu'il se passait à la tv.

9 Q. [649] Mais pourquoi vous ne le referiez pas?

10 R. En fait, ce que j'aurais envie de vous dire, c'est  
11 que en deux mille cinq (2005), comme je vous ai dit  
12 tantôt, j'étais un bon organisateur et c'est sûr  
13 que j'étais capable d'organiser ça, donc on voulait  
14 me garder là, aussi, mais moi, j'avais mon autre  
15 mandat, aussi, donc j'ai gardé les deux. Si j'avais  
16 été pas assez compétent, on ne m'aurait sans doute  
17 pas engagé à Union Montréal.

18 Q. [650] Ce n'est pas ça la question.

19 R. Mais je vous répons comme ça, je vais - donc, j'ai  
20 oeuvré, j'ai fait les deux.

21 Me CAINNECH LUSSIAA BERDOU :

22 Q. [651] Si vous aviez dû choisir, vous auriez choisi  
23 qui?

24 R. Non, si je n'étais pas allé à l'Union, je serais  
25 resté, probablement, avec ROCHE, probablement.

1 Aussi, en fait, allons-y autrement. Le décès de ma  
2 conjointe a bousculé un peu les affaires, ok? Dans  
3 le sens que je serais peut-être encore chez  
4 National ou je serais à plein temps chez ROCHE au  
5 moment où on se parle. Donc, ça, c'est - mon  
6 cheminement de carrière aurait continuer  
7 normalement.

8 Q. **[652]** Petite question, il y a un document, ici,  
9 qu'on a déposé sous la cote 42P-538, peut-être  
10 qu'on peut l'afficher à l'écran qui est le document  
11 intitulé « Objectifs de financement et recrutement  
12 2004- 2005 ». Vous nous avez dit, un peu plus tôt,  
13 que vous voyiez madame Michaud, parfois, durant la  
14 période, est-ce que c'est exact?

15 R. Oui.

16 Q. **[653]** Par ailleurs, vous avez aussi indiqué, tout à  
17 l'heure, que c'est un peu flou, mais j'ai le  
18 souvenir que vous avez dit qu'il y a des choses que  
19 vous étiez - que vous deviez organiser, vous deviez  
20 aider ROCHE à prendre communication avec monsieur  
21 Zampino quant au moment où - autour du moment où  
22 ils ont découvert que malgré leurs efforts, ils  
23 n'arrivaient pas à obtenir les plus basses  
24 soumissions et que vous leur aviez indiqué à qui -  
25 vous les aviez aidé à trouver à qui s'adresser pour

1 faire ça. Est-ce qu'il y a des moments où vous  
2 avez, comment dire, été confronté à des choix ou  
3 des choses qu'on vous a demandé de faire ou que  
4 vous pensiez devoir faire que vous jugiez ne pas  
5 être éthiquement acceptable? Jamais?

6 R. Jamais.

7 Q. **[654]** Jamais été confronté à ce dilemme-là à aucun  
8 moment?

9 R. Non.

10 Q. **[655]** D'accord. Ce document-là n'est pas  
11 particulièrement privé, exact? C'est un document  
12 relativement public?

13 R. Non, parce que tous les élus l'avaient, puis comme  
14 je vous ai déjà expliqué, c'est qu'il y a des gens  
15 d'Union Montréal qui sont allés à Vision, qui sont  
16 allés à Projet puis qui avaient accès à ça, donc ce  
17 n'est pas un document confidentiel au sens strict.

18 Q. **[656]** Mais c'est un document qui a un intérêt très  
19 limité, a priori?

20 R. Il a un intérêt très important pour des partis  
21 politiques.

22 Q. **[657]** Pour des partis politiques, mais à  
23 l'extérieur, c'est moins évident. Si je vous dis  
24 qu'on a saisi ce document-là dans le bureau de  
25 madame Michaud, chez ROCHE, est-ce que vous lui

1           avez remis?

2           R. Je ne pense pas que c'est moi qui ai remis ça, mais  
3           je ne sais pas.

4           Q. **[658]** Et est-ce que vous avez une idée de l'intérêt  
5           que ce document-là pouvait avoir pour...

6           R. Non, de toute façon, comme j'ai dit, tu as des  
7           objectifs à atteindre. Je présume que si elle l'a  
8           eu, je ne suis pas sûr si c'est moi qui l'a envoyé,  
9           mais si elle l'a eu, c'est pour l'indiquer puis  
10          elle a dû faire des dons comme tout le monde,  
11          probablement.

12          Q. **[659]** D'accord. Bon, moi, je n'ai plus de questions  
13          pour monsieur.

14          R. C'est ça, ça dépend, oui, c'est parfait...

15          M. RENAUD LACHANCE :

16          Q. **[660]** Moi, de mon côté...

17          LA GREFFIÈRE :

18          Excusez-moi, c'est juste pour produire la pièce  
19          42P-540, paiements d'honoraires professionnels à la  
20          compagnie Les Productions...

21          Ne CAINNECH LUSSIAA BERDOU :

22          Merci madame Duhamel.

23          LA GREFFIÈRE :

24          Je vous en prie.

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Vous me gardez...

3

4 42P-540 : Paiements d'honoraires professionnels  
5 à la compagnie Les Productions B.B.O.  
6 Inc. par la firme ROCHE Limitée,  
7 Groupe-Conseil (septembre 2003 à  
8 juillet 2008)

9

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[661]** De mon côté, seulement pour dire qu'à partir  
12 du répertoire téléphonique de tout à l'heure, donc  
13 on comprend que depuis... après le départ de  
14 monsieur Trépanier, en tout cas, il a essayé de  
15 vous rejoindre dix-sept (17) ou dix-huit (18) fois  
16 sur votre téléphone cellulaire après son départ.

17 R. Après...

18 Q. **[662]** Le répertoire téléphonique qu'on vous a  
19 montré tout à l'heure à l'écran...

20 R. Mais, après quelle date?

21 Q. **[663]** Après le départ de monsieur Trépanier.

22 R. De monsieur Trépanier.

23 Q. **[664]** Il a essayé de vous rejoindre sur votre  
24 cellulaire dix-huit (18) fois depuis ce temps. Et à  
25 aucune occasion encore il ne voulait pas vous dire

1           pourquoi il avait quitté le parti, malgré le fait  
2           qu'il essaie de vous rejoindre sur votre  
3           cellulaire?

4           R. Hum!

5           Q. **[665]** Non!

6           R. Non.

7           Q. **[666]** Est-ce que monsieur Trépanier, vous l'avez vu  
8           fréquemment en présence de monsieur Zampino? Est-ce  
9           que vous saviez qu'il avait des relations  
10          particulières avec monsieur Zampino?

11          R. Oui, bien surtout dans l'organisation de  
12          l'événement majeur là au Ritz du maire. Alors,  
13          souvent monsieur Trépanier était... souvent  
14          monsieur Trépanier est arrivé... monsieur Zampino  
15          dans ce cas-là surtout, entre autres là.

16          Q. **[667]** En plus de la présence, est-ce que vous  
17          sentiez qu'il y avait une forme de relation  
18          priviliégiée avec monsieur Zampino?

19          R. Oui. Oui, il y avait une bonne relation entre les  
20          deux, je crois.

21          Q. **[668]** Oui!

22          R. Oui.

23          Q. **[669]** Et comment vous savez ça? Parce que vous  
24          l'avez vu...

25          R. Parce que, moi, je n'avais pas cette relation-là

1 définitivement avec lui. Il était souvent avec  
2 monsieur Zampino, ça, c'est sûr et certain, dans  
3 toutes les activités souvent de financement, même  
4 dans les trois régionales quand il venait, monsieur  
5 Zampino venait puis monsieur Trottier était là.  
6 Alors, à l'époque, c'était comme ça là.

7 Q. **[670]** Et j'aurais un dernier point. Est-ce que vous  
8 aviez informé monsieur Deschamps, par ailleurs, que  
9 vous recevez une rémunération de Roche? Vous ne  
10 l'avez pas dit au maire, mais est-ce que vous  
11 l'avez dit à monsieur Deschamps?

12 R. Je ne pense pas de l'avoir dit à personne, je ne  
13 pense pas. À moins que ça s'est su, qu'il y a  
14 quelqu'un qui a parlé là, mais, moi, je ne pense  
15 pas d'avoir raconté ça puis d'informer qui que ce  
16 soit à ce sujet-là. S'il y a des gens qui l'ont su,  
17 c'est peut-être par d'autres personnes.

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

19 Q. **[671]** Dans la mesure où votre salaire était... dans  
20 la mesure où vous ne faisiez rien, a priori, ou  
21 presque rien pour Roche et votre salaire était, à  
22 toutes fins pratiques, à cinquante pour cent (50 %)   
23 ou presque payé par Roche, est-ce que vous ne jugez  
24 pas que ça aurait dû être déclaré comme étant une  
25 contribution de Roche à Union Montréal?

1 R. Non, pas du tout, pas du tout.

2 Q. [672] Non!

3 R. Pas du tout.

4 Q. [673] Merci, Monsieur.

5 R. Pas du tout.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Très bien. Alors, Maître, je présume... Bien, il  
8 est rendu midi et quart (12 h 15).

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Ah! Il y a peut-être des contre...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Ah! Oui. Est-ce qu'il y a des contre-  
13 interrogatoires? Excusez-moi.

14 Me MICHEL DORVAL :

15 Personnellement, j'aimerais pouvoir consulter  
16 l'agent officiel et le directeur du Parti Union  
17 Montréal avant de procéder à un contre-  
18 interrogatoire de monsieur Ouellet, si vous me le  
19 permettez.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui, tout à fait. Alors, si tel est le cas, vous  
22 voudriez commencer à deux heures (14 h), je  
23 présume.

24 Me MICHEL DORVAL :

25 C'est exact.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Alors, nous allons suspendre pour l'heure  
3 du midi.

4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

5

6 REPRISE DE L'AUDIENCE

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bon après-midi à tous.

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

10 Madame la Présidente, bonsoir. Bon après-midi,  
11 pardon. Avant de passer la parole à maître Dorval  
12 qui, si je ne m'abuse, en a pour quelques minutes  
13 en contre-interrogatoire.

14 Juste un petit point d'intendance pour  
15 coter les deux engagements pris par monsieur  
16 Ouellet un peu plus tôt, de transmettre, d'une  
17 part, le plan de communication sur lequel il a  
18 travaillé au mois de septembre deux mille quatre  
19 (2004) environ qui est coté 42E-23, si je ne  
20 m'abuse, Madame Duhamel.

21 LA GREFFIÈRE :

22 C'est exact.

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

24 Et ensuite une lettre adressée à monsieur Marc-Yvan  
25 Côté de chez Roche quelque part autour du mois

1 d'avril.

2 R. Non, douze (12) février.

3 Q. **[674]** Douze (12) février deux mille quatre (2004)  
4 aussi sous 42E-24.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[675]** Alors, vous allez être capable de nous faire  
7 parvenir ça d'ici... Oui?

8 R. Je les avais apportés avec moi.

9 Q. **[676]** Ah, vous les avez?

10 R. Ils sont ici.

11 Q. **[677]** Ah bon, alors, vous les déposez maintenant?

12 R. Absolument.

13 Q. **[678]** Ah, parfait. Le plan de communication de même  
14 que la lettre?

15 R. Oui.

16 Q. **[679]** Ah, parfait.

17 R. Plan de communication daté du quatorze (14)  
18 décembre deux mille quatre (2004).

19 Q. **[680]** Parfait.

20 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

21 Peut-être que tout simplement on peut les coter  
22 directement comme pièces. Bon, alors, Madame  
23 Duhamel, peut-être juste, où on en est, je pense  
24 à...

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Alors, si nous cotons directement ce sera la pièce  
3 42P-541 pour le manuel, le plan de communication;  
4 et le 42P-542 pour la lettre du douze (12) février  
5 deux mille quatre (2004) à monsieur Marc-Yvan Côté.

6 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

7 Merci, Madame Duhamel.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Je vous en prie.

10

11 42P-541 : Programme de visibilité pour la  
12 société de génie-conseil Roche axé  
13 principalement sur la grande région de  
14 Montréal - 14 décembre 2004

15

16 42P-542 : Lettre du 12 février 2004 de Christian  
17 Ouellet à Marc-Yvan Côté -  
18 Modification au mandat confié à Les  
19 Productions B.B.O. inc. le 23 novembre  
20 2003

21

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Bonjour, Maître Dorval.

24 Me MICHEL DORVAL :

25 Merci pour le délai, ça a été très utile. Bonjour,

1 Monsieur Ouellet, mon nom est Michel Dorval.

2 LA GREFFIÈRE :

3 Alors, si vous permettez, Maître Dorval.

4 Me MICHEL DORVAL :

5 Oui.

6 LA GREFFIÈRE :

7 Je vais assermenter le témoin. Si vous voulez vous  
8 lever. En fait, vous êtes toujours sous le même  
9 serment, Monsieur.

10 M. CHRISTIAN OUELLET :

11 Oui, Madame.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Merci. Allez-y, Maître Dorval.

14 Me MICHEL DORVAL :

15 Merci, Madame.

16 (14:06:21)

17 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DORVAL :

18 Q. **[681]** Bonjour, Monsieur Ouellet, mon nom est Michel  
19 Dorval.

20 R. Bonjour, Monsieur.

21 Q. **[682]** Je suis l'avocat d'Union Montréal. Je n'aurai  
22 que juste quelques petites questions pour vous. Je  
23 voudrais revenir sur votre témoignage par rapport  
24 à... au chapeau. Vous me direz si je me trompe,  
25 mais il me semble que vous avez mentionné que vous

1 aviez émis une directive à l'effet que le chapeau  
2 soit amené à toutes les activités de financement?

3 R. C'est exact.

4 Q. **[683]** Et vous avez aussi mentionné que vous l'avez  
5 même amené à des activités partisanses où il n'y  
6 avait pas de financement, là?

7 R. Il se peut, oui, dans certains cas, pour congrès.

8 Q. **[684]** Maintenant, la façon que le chapeau est  
9 utilisé, n'importe qui peut mettre une enveloppe  
10 dedans ou des billets dedans, il n'a pas de  
11 supervision, le chapeau?

12 R. C'est-à-dire, oui, c'est que le chapeau il est  
13 toujours à l'entrée de la salle, tu as toujours une  
14 salle d'accueil.

15 Q. **[685]** Hum, hum?

16 R. Que ce soit un colloque, un congrès, un cocktail où  
17 tu t'inscris, où tu remets ton chèque ou encore tu  
18 t'inscris à un congrès et le chapeau est là, mais  
19 quand le chapeau est là, il faut, lors du meeting,  
20 qu'on informe les gens.

21 Q. **[686]** Oui. Mais ceci étant dit, qui met quoi dans  
22 le chapeau?

23 R. Je ne le sais pas.

24 Q. **[687]** Bien, c'est ça. C'est pour ça qu'on appelle  
25 ça des dons anonymes?

1 R. C'est ça.

2 Q. **[688]** Donc, une personne peut mettre dix dollars  
3 (10 \$) dans une enveloppe, une personne peut mettre  
4 dix mille dollars (10 000 \$) dans une enveloppe?

5 R. Exact.

6 Q. **[689]** Vous vous retrouvez à la fin de l'activité  
7 avec un certain nombre d'enveloppes qui contiennent  
8 un certain nombre d'argent comptant?

9 R. C'est ce que j'ai dit.

10 Q. **[690]** Très bien. Et je comprends que la procédure  
11 est à l'effet que là, ces enveloppes-là sont  
12 ramenées au Parti où il y a un décompte qui est  
13 fait en présence de deux ou trois personnes?

14 R. Non, le décompte est fait sur place.

15 Q. **[691]** Ah bon, mais devant plusieurs personnes?

16 R. Toujours deux ou trois personnes.

17 Q. **[692]** Et là il y a un registre, donc, de billets de  
18 cent (100), de cinquante (50), de vingt (20), de  
19 dix (10), de cent (100)?

20 R. Exactement. Donc, la première évaluation, elle est  
21 là. Après ça, le contenu de ce chapeau-là est amené  
22 au Parti pour être déposé à la banque.

23 Q. **[693]** Très bien. Et je comprends que la pratique du  
24 chapeau c'est, un, une pratique qui était légale à  
25 l'époque?

1 R. Oui.

2 Q. **[694]** Et qui était aussi une pratique que tous les  
3 partis municipaux avaient?

4 R. Absolument.

5 Q. **[695]** Très bien. Est-ce que vous savez qu'Union  
6 Montréal a aboli la pratique du chapeau à l'été  
7 deux mille neuf (2009)?

8 R. Ah non, moi j'étais... moi j'ai quitté en avril  
9 deux mille huit (2008).

10 Q. **[696]** Très bien. Donc, vous n'êtes pas au courant  
11 de ça?

12 R. Non, Monsieur.

13 Q. **[697]** Est-ce que vous savez que le DGE a maintenant  
14 changé ou amendé la loi de façon à ce que  
15 l'utilisation du chapeau soit maintenant interdite  
16 en deux mille dix (2010)?

17 R. Je ne le savais pas.

18 Q. **[698]** Très bien. Donc, Union Montréal aurait  
19 abandonné avant même que la loi l'oblige à le  
20 faire, vous n'êtes pas au courant de ça?

21 R. Non.

22 Q. **[699]** Très bien. J'aimerais parler autre sujet.  
23 L'agent officiel, monsieur Deschamps.

24 R. Oui.

25 Q. **[700]** Vous nous avez mentionné dans votre

1           témoignage qu'il était les yeux et les oreilles du  
2           maire?

3           R. Oui, en matière de financement.

4           Q. **[701]** Tout à fait. Alors, donc, il est intéressé  
5           par ce qui rentre au Parti en termes de dons et ce  
6           que le Parti dépense?

7           R. Exactement.

8           Q. **[702]** Est-ce que c'est quelqu'un qui est vigilant,  
9           monsieur Deschamps?

10          R. Oui. Il est reconnu pour sa vigilance parce qu'il  
11          est très rigoureux.

12          Q. **[703]** O.K.

13          R. Très rigoureux dans cette gestion des fonds du  
14          Parti.

15          Q. **[704]** Très bien. Et je comprends que le « day to  
16          day » de la comptabilité, parce que monsieur  
17          Deschamps, je présume qu'il n'est pas là à temps  
18          plein?

19          R. Non, exact.

20          Q. **[705]** Le « day to day » de cette gestion des fonds  
21          là est attribué à monsieur Louis Lewis?

22          R. Exactement.

23          Q. **[706]** Est-ce que monsieur Lewis est quelqu'un qui  
24          est vigilant?

25          R. Oui, moi je lui ai fait confiance. Ses livres

1           étaient tenus très bien, toujours validés également  
2           par Marc Deschamps. Et je n'ai jamais eu à, je  
3           dirais, à amener un commentaire sur des mauvaises  
4           administrations, mauvais tableaux, mauvais  
5           chiffres.

6           Q. **[707]** Très bien. Et c'est exact de dire que les  
7           états financiers d'Union Montréal sont vérifiés par  
8           une firme d'audit indépendante?

9           R. Oui. Ça c'est exact.

10          Q. **[708]** Tous les ans?

11          R. Pardon?

12          Q. **[709]** Tous les ans?

13          R. Oui, tous les ans.

14          Q. **[710]** Très bien. Je vais changer de sujet encore.  
15           Est-ce que vous avez une idée de ce que faisait  
16           monsieur Trépanier après son départ en juin deux  
17           mille six (2006)?

18          R. Non.

19          Q. **[711]** Non? Est-ce que vous savez, parce qu'on a  
20           entendu de la bouche d'un témoin, que monsieur  
21           Trépanier, après son départ en deux mille six  
22           (2006), était toujours en charge du financement  
23           d'Union Montréal?

24          R. Je l'ai appris à la télévision.

25          Q. **[712]** O.K. Alors, selon vous, ce n'est pas exact?

1 R. Si t'as quitté une fonction officielle, t'as  
2 quitté... et là je vois mal quelqu'un qui peut  
3 faire du financement pour Union, là, à moins qu'il  
4 soit dans... à moins qu'il ait une procuration,  
5 qu'il organise une activité bénéfice puis il  
6 collecte de l'argent. Ça, il pourrait le faire.

7 Q. [713] Mais, à votre connaissance, est-ce que vous  
8 avez vu ça, vous?

9 R. Non. Non.

10 Q. [714] Est-ce que, à votre connaissance, après son  
11 départ d'Union Montréal en juin deux mille six  
12 (2006), est-ce que monsieur Trépanier venait faire  
13 des visites à Union Montréal?

14 R. Non.

15 Q. [715] Non. Très bien. Donc, monsieur... vous  
16 n'auriez pas vu monsieur Trépanier arriver avec des  
17 sommes d'argent?

18 R. Après mon départ?

19 Q. [716] Non, après son départ.

20 R. Non.

21 Q. [717] Très bien. Ce que je voudrais savoir de vous,  
22 vous avez occupé la fonction, là, vous avez été  
23 patron de la boîte, là, pendant quelques années.

24 R. Oui.

25 Q. [718] Et vous me semblez être quelqu'un qui

1           exerçait quand même un bon contrôle sur ce qui se  
2           passait.

3           R. Exact.

4           Q. **[719]** Très bien. Vous avez entendu comme tout le  
5           monde des gens qui sont venus témoigner à l'effet  
6           qu'ils avaient donné des montants de... un  
7           pourcentage - appelez-le le trois pour cent (3 %)   
8           si vous voulez - à des individus qui collectaient  
9           supposément au nom d'Union Montréal et que ces  
10          montants-là allaient dans les coffres d'Union  
11          Montréal. Il y a plusieurs évaluations qui ont été  
12          faites, mais si on regarde vite vite puis on fait  
13          un cumul, je sais que La Presse a fait une  
14          évaluation de quinze millions (15 M\$), mais disons  
15          parlons de beaucoup d'argent, là, des millions de  
16          dollars en argent comptant.

17                    Vous, vous avez occupé la fonction, là, de  
18          directeur, est-ce que vous pensez que c'est  
19          possible que de l'argent comme ça, comptant, des  
20          sommes de même soient rentrées dans le Parti sans  
21          que personne s'en rende compte, sans que ça  
22          apparaisse dans les états financiers, sans que...  
23          Parce qu'on parle de beaucoup d'argent comptant.

24          R. Hum, hum.

25          Q. **[720]** Est-ce que vous pensez que c'est quelque

1 chose qui est possible, de ce que vous savez des  
2 fonctions que vous avez occupées?

3 R. De ce que je sais, puis j'ai expliqué déjà, puis je  
4 vais le... le système, là, hein. Quand il y a un  
5 chapeau, il est d'abord vérifié par trois  
6 personnes, amené au parti, évalué, préparé les  
7 dépôts de banque, donc argent cash, argent chèque,  
8 et il y a un dépôt de... une copie de dépôt qui  
9 s'en va à la banque. La banque, on fait le dépôt,  
10 on a une copie également. Donc, j'ai expliqué que  
11 le dépôt du chapeau de l'argent comptant à la  
12 banque concorde avec le dépôt dans le chapeau et  
13 c'est annexé au rapport du directeur général des  
14 élections lorsqu'il a été vérifié par notre agent  
15 officiel et notre firme comptable.

16 Q. **[721]** Et je comprends aussi que tout argent qui est  
17 dépensé est comptabilisé aussi.

18 R. Exactement.

19 Q. **[722]** Très bien. Mais, je ne vous parle pas du  
20 chapeau, là, on va parler d'une autre hypothèse,  
21 là.

22 R. O.K.

23 Q. **[723]** D'enveloppes d'argent contenant des dizaines,  
24 voire des centaines de milliers de dollars qui  
25 rentrent au Parti et pas par le chapeau. Est-ce que

1 c'est possible quelque chose comme ça sans que  
2 personne s'en aperçoive?

3 R. Moi, durant la période que j'ai été là, c'est... je  
4 n'ai jamais vu ça et il faudrait être bien aveugle  
5 pour ne pas avoir vu passer une pareille affaire  
6 comme ça, là.

7 Q. **[724]** Mais, vous l'auriez dépensé où, disons?

8 R. C'est comme j'ai dit, une campagne de financement,  
9 le gouvernement t'autorise à dépenser deux millions  
10 (2 M\$). Dépenser deux millions (2 M\$) dans  
11 quarante-quatre (44) jours, là, moi, je peux vous  
12 dire que c'est de l'ouvrage. O.K.? La seule façon  
13 que tu peux le faire, c'est que, dans tous les  
14 budgets que j'ai faits, là, si tu décides d'aller à  
15 la télévision. Là tu t'en vas à la télévision,  
16 t'achètes une campagne publicitaire, tu vas te  
17 rendre à deux millions (2 M\$). Mais, à ma  
18 connaissance, deux mille cinq (2005), deux mille  
19 neuf (2009), on n'a pas fait aucune campagne télé,  
20 de mémoire, là. C'est là qu'est le gros morceau. La  
21 balance, là, t'as de la misère à dépenser deux  
22 millions (2 M\$) avec... En deux mille cinq (2005),  
23 là, vingt mille (20 000) panneaux, cinquante-huit  
24 (58) districts différents, plus la campagne radio  
25 imprimée dans les communautés culturelles, seize

1 (16) journaux traduits, les... tout ça, on a eu de  
2 la misère à se rendre à un million et demi (1,5 M\$)  
3 de dépenses. Alors, ces millions-là, je ne sais pas  
4 à quoi qu'ils auraient servi.

5 Q. [725] Et est-ce exact de dire, Monsieur Ouellet,  
6 qu'en période électorale, le parti d'Union Montréal  
7 fait, et ce, pour la majorité des campagnes  
8 électorales, mais plus spécifiquement celle à  
9 laquelle vous avez pu participer, qu'Union Montréal  
10 fait des emprunts pour être capable justement  
11 d'arriver à ses dépenses électorales, des emprunts  
12 et des emprunts substantiels, là. Je vous parle de  
13 centaines de milliers de dollars, voire même huit  
14 cent mille dollars (800 000 \$) d'emprunt pour être  
15 capable de passer à travers une élection?

16 R. Absolument. À chaque fois que ça arrivait, d'abord,  
17 l'agent officiel, il fallait qu'il en informe  
18 l'exécutif du parti, hein? Donc, j'étais au  
19 courant, donc pour être capable de faire... Mettons  
20 qu'on s'était fait un budget de un million six cent  
21 mille (1,6 M\$) pour une campagne. Si on a ramassé  
22 juste un million point deux (1,2 M\$), oui, on peut  
23 aller emprunter le quatre cent mille (400 000 \$)  
24 puis c'est remboursé d'une façon que je ne connais  
25 pas, par le gouvernement, là, je ne connais pas la

1 mécanique, là. Mais, oui, puis à ma connaissance,  
2 en deux mille cinq (2005), on a fait ça. Deux mille  
3 neuf (2009), je l'ai appris par la télé, là, que le  
4 Parti avait emprunté, je pense, huit cent mille  
5 (800 000 \$).

6 Q. **[726]** Hum, hum.

7 R. Mais, c'est courant. Puis je présume que les autres  
8 partis politiques font pareil.

9 Q. **[727]** Très bien. Ce serait mes questions, Madame la  
10 Présidente, Monsieur. Merci. Merci, Monsieur  
11 Ouellet.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Maître Dorval. Oui.

14 Q. **[728]** Alors, c'est terminé, Monsieur.

15 R. Je peux quitter? Oui!

16 Q. **[729]** Oui. Vous pouvez quitter.

17

18 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

19

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Maître Tremblay.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le  
24 Commissaire.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bonjour.

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Les deux prochains témoins sont sensiblement, là,  
5 dans le même moule. Il s'agit de deux employés de  
6 la firme DJL Construction qui ont été utilisés ou  
7 qui ont servi de prête-nom dans le cadre de  
8 financement de partis politiques municipaux  
9 montréalais. Donc, ça ne va pas être très très  
10 long. Le premier, c'est Claude Duhaime junior que  
11 je demanderais de venir en avant, s'il vous plaît.

12 Me JEAN-PAUL PERRON :

13 Alors, Madame la Présidente, Monsieur Lachance, je  
14 représente monsieur Duhaime et madame Dujmovic.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Parfait. Merci. Bienvenue parmi nous, Maître  
17 Perron.

18 Me JEAN-PAUL PERRON :

19 Merci.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Voulez-vous rester debout, s'il vous plaît, pour  
22 l'assermentation.

23

24

25

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce douzième (12e) jour du  
2 mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 CLAUDE DUHAIME,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY :

11 Q. **[730]** Merci, Madame la Greffière. Donc, bon après-  
12 midi, Monsieur Duhaime. Je sais que vous l'avez  
13 dit, mais quand même, dans le cadre de votre  
14 interrogatoire, sous serment, là, donc, pour quelle  
15 entreprise travaillez-vous?

16 R. Pour Construction DJL.

17 Q. **[731]** O.K. Depuis quand travaillez-vous pour  
18 Construction DJL?

19 R. Depuis avril quatre-vingt-dix-huit (98).

20 Q. **[732]** O.K. À quelle fonction? Pour quelle fonction,  
21 dis-je, travaillez-vous chez DJL?

22 R. Je vais porter des soumissions, je ramasse des...

23 Q. **[733]** Le titre, le poste que vous occupez?

24 R. Le poste, c'est commissionnaire.

25 Q. **[734]** Commissionnaire?

1 R. Commissionnaire, oui.

2 Q. [735] O.K., donc puis là, donc, dans le cadre de  
3 ces fonctions-là, vos tâches sont, d'une part,  
4 d'aller chercher les soumissions, vous disiez?

5 R. Chercher les soumissions.

6 Q. [736] Quoi d'autre?

7 R. Ramasser des pièces pour le garage et puis la  
8 livraison de cadeaux de Noël que je faisais pour...

9 Q. [737] D'accord. Quand vous dites, aller chercher  
10 des soumissions, est-ce que vous allez également en  
11 porter? Allez-vous porter des soumissions?

12 R. Oui, je vais porter des soumissions.

13 Q. [738] O.K. Vous nous avez dit que vous allez  
14 également porter des cadeaux. À quelle période de  
15 l'année faites-vous cette tâche-là?

16 R. Auparavant, on faisait ça au mois de décembre.

17 Q. [739] O.K. Quand vous dites, auparavant?

18 R. V'là environ trois, quatre ans.

19 Q. [740] O.K., on va revenir, donc, cette pratique-là,  
20 donc, vous dites que pendant le temps des Fêtes,  
21 vous livrez certains présents?

22 R. Oui.

23 Q. [741] Est-ce que vous avez fait ça... là, je  
24 comprends que c'est terminé, mais à quel moment  
25 avez-vous commencé cette tâche-là?

1 R. Cette tâche-là, je l'ai commencée depuis le début  
2 de... quand j'ai commencé mon emploi en avril  
3 quatre-vingt-dix-huit (98).

4 Q. **[742]** O.K. Et vous nous disiez à l'instant, donc,  
5 que vers... v'là deux ou trois ans, cela a cessé?

6 R. Environ, oui.

7 Q. **[743]** Et environ combien de présents avez-vous  
8 livrés pendant la période de Noël?

9 R. Je dirais environ de cinquante (50) à quatre-vingts  
10 (80) cadeaux, environ.

11 Q. **[744]** O.K. À qui? À quels individus alliez-vous  
12 porter ces présents-là?

13 R. J'avais des adresses, puis j'allais porter ça à  
14 Ville de Montréal.

15 Q. **[745]** O.K.

16 R. MTQ.

17 Q. **[746]** Est-ce qu'il y avait d'autres corps publics  
18 pour lesquels vous apportiez des cadeaux, des  
19 présents?

20 R. Non. Pour moi, c'était juste attitré. J'avais une  
21 adresse et puis j'allais déposer ça à la réception  
22 et puis la réception distribuait les cadeaux.

23 Q. **[747]** Quand vous dites, à la réception, on parle de  
24 la réception de la Ville de Montréal et du  
25 ministère des Transports du Québec?

1 R. C'est bien ça, oui.

2 Q. **[748]** O.K. Est-ce que vous vous souvenez à quel  
3 endroit les bureaux de la Ville de Montréal étaient  
4 situés?

5 R. Oui, sur la rue Brennan.

6 Q. **[749]** Est-ce qu'il y a un autre endroit où vous  
7 alliez porter ces présents-là?

8 R. Un autre endroit de? Qu'est-ce que vous voulez  
9 dire?

10 Q. **[750]** Un autre endroit physique, un autre lieu  
11 physique.

12 R. Oui, le MTQ.

13 Q. **[751]** Non, mais je parle, à la Ville de Montréal?

14 R. Non.

15 Q. **[752]** Il y a seulement sur Brennan?

16 R. Oui.

17 Q. **[753]** Et au MTQ, de mémoire, là, c'était à quel  
18 endroit que vous alliez porter ça?

19 R. C'était sur René-Lévesque, dans le temps, ce  
20 n'était pas loin d'ici, là.

21 Q. **[754]** O.K.

22 R. Il y avait une autre adresse.

23 Q. **[755]** Ici étant le 500, boulevard René-Lévesque  
24 Ouest.

25 R. Oui, c'est ça.

1 Q. [756] O.K. Donc, je comprends que vous allez les  
2 porter à la réception, donc, vous ne les livriez  
3 pas personnellement aux différents bénéficiaires de  
4 ces présents-là?

5 R. Je livrais le soir aussi. Le soir...

6 Q. [757] Pour l'instant, on va y aller avec le jour...

7 R. O.K.

8 Q. [758] ... donc, lorsque vous alliez livrer à la  
9 réception de la Ville de Montréal et du MTQ, je  
10 comprends que vous laissiez les cadeaux à la  
11 réception...

12 R. Oui.

13 Q. [759] ... pour qu'ils soient acheminés directement  
14 aux bénéficiaires?

15 R. Hum hum.

16 Q. [760] Que ce n'était pas vous, encore une fois, sur  
17 les lieux du travail, ce n'est pas vous qui allez  
18 les porter directement?

19 R. Non.

20 Q. [761] Et là, vous nous disiez qu'en plus...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [762] Mais, attendez.

23 R. Oui.

24 Q. [763] Est-ce qu'il y avait des noms d'inscrits sur  
25 les cadeaux?

1 R. Oui, il y avait des noms avec des cartes, c'était  
2 attitré à une personne en particulier. Il y en  
3 avait plusieurs noms et puis je laissais ça à la  
4 réception puis c'était distribué avec leur nom.

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Q. **[764]** Juste pour qu'on se comprenne bien, suite à  
7 la question de Madame la Présidente, donc, je  
8 comprends que vous avez une liste, dans votre  
9 voiture, vous avez une série de cadeaux qui  
10 correspond à la liste...

11 R. Oui.

12 Q. **[765]** ... et vous faites la tournée...

13 R. La tournée.

14 Q. **[766]** Dans le fond, vous allez à la première  
15 adresse, porter peut-être cinq cadeaux...

16 R. Cinq cadeaux.

17 Q. **[767]** ... à cinq individus...

18 R. Oui.

19 Q. **[768]** ... deuxième adresse, un nombre X de cadeaux  
20 à un certain nombre Y d'individus?

21 R. Hum hum. En plein ça.

22 Q. **[769]** Puis vous faisiez, en bon québécois, votre  
23 « run » de lait, jusqu'au temps que vous ayez fait  
24 le tour?

25 R. Exact, oui.

1 Q. [770] Et là, vous nous disiez à l'instant qu'en sus  
2 de livrer certains présents à certains employés de  
3 la Ville de Montréal et du ministère des Transports  
4 sur les lieux de leur travail, vous livriez  
5 également le soir à leur résidence?

6 R. À leur résidence, oui.

7 Q. [771] Est-ce que c'est arrivé fréquemment que vous  
8 faisiez ces livraisons-là, le soir, aux résidences  
9 personnelles?

10 R. Ça ne durait pas longtemps. Ça durait peut-être  
11 deux soirs que je faisais de... le soir de mon  
12 travail, après avoir fini ma journée, j'allais  
13 livrer sur des maisons avec des adresses. J'allais  
14 livrer les cadeaux. Personne... moi, je vérifiais  
15 l'adresse et j'allais porter le cadeau.

16 Q. [772] Est-ce que vous vous souvenez si sur ces  
17 listes-là ou encore sur les cadeaux en tant que  
18 tels, on décrivait le poste, la fonction du  
19 bénéficiaire du présent?

20 R. Ah, je ne peux pas me souvenir. Je me souvenais  
21 seulement de l'adresse, moi, c'était prioritaire  
22 d'aller le porter à l'adresse. Je ne vérifiais pas  
23 les noms, ce n'était pas...

24 Q. [773] Au meilleur de votre souvenir, de quel genre  
25 de présent on parle?

1 R. Il y a eu des années que j'allais porter des  
2 bouteilles de vin, il y a eu des certificats de  
3 spa, dans le coin de Saint-Sauveur, il y a eu des  
4 genres de sacs qui étaient marqués DJL et puis que  
5 ça contenait des choses, une trousse de sécurité  
6 pour l'auto.

7 Q. [774] Donc, différents présents, là...

8 R. Différents présents, là, c'est... depuis quatre-  
9 vingt-dix-huit (98), il y en a eu quand même  
10 beaucoup de différence.

11 Q. [775] Vous avez fait le tour...

12 R. Oui, c'est ça.

13 Q. [776] ... de tout ce qu'on peut offrir. Et donc,  
14 pour conclure là-dessus, je comprends que vers...  
15 si vous me dites deux ou trois ans, vers deux mille  
16 neuf (2009), deux mille dix (2010), environ, que ça  
17 a cessé?

18 R. Oui, je dirais, oui, environ ça, deux mille huit  
19 (2008), deux mille neuf (2009).

20 Q. [777] O.K.

21 R. Oui.

22 Q. [778] Si on revient à votre emploi chez DJL, qui  
23 est votre supérieur immédiat? Et là, quand je vous  
24 pose cette question-là, je vais insister sur la  
25 période de l'année deux mille deux (2002) à deux

1 mille six (2006). Donc, qui est votre supérieur, de  
2 deux mille deux (2002) à deux mille six (2006)?

3 R. Le supérieur, j'ai un supérieur qui était Richard  
4 Huneau qui était l'acheteur, lui, c'est lui qui  
5 me... c'est lui qui était mon supérieur, c'est par  
6 lui que je passais, mais il y avait Claude Fortier.

7 Q. [779] Mais juste, on va y aller un à la fois.

8 R. O.K.

9 Q. [780] Donc, Richard Huneau, donc c'est votre  
10 supérieur immédiat qui vous dit : « Va chercher  
11 telle soumission, va porter telle soumission, va  
12 acheter tel équipement »?

13 R. Oui, bien, c'est lui qui me donnait ma « run »,  
14 dans un sens, qui me disait : « Claude,  
15 aujourd'hui, tu vas avoir ça à faire, tu vas aller  
16 chez Hewitt, tu vas aller chercher une pièce, tu  
17 vas faire ça dans ta journée, tu as trois  
18 soumissions, aujourd'hui, à aller porter. » C'est  
19 lui qui me *dispatchait* dans mes fonctions.

20 Q. [781] Donc, vous nous parliez, quel autre supérieur  
21 aviez-vous dans la période de deux mille deux  
22 (2002) à deux mille six (2006)?

23 R. J'avais le contrôleur Claude Fortier.

24 Q. [782] Lui, c'est quoi, quelles étaient ses  
25 fonctions au sein de DJL à ce moment-là?

1 R. Lui, il s'occupe de la comptabilité, du bureau.

2 Q. [783] Et quel était, qui était le directeur du  
3 bureau, à ce moment-là, toujours de DJL?

4 R. Jacques Collin.

5 Q. [784] Donc, lui, c'est le directeur régional de...

6 R. De la région Montréal.

7 Q. [785] De la région Montréal, donc ses fonctions,  
8 quelles étaient-elles, en fait?

9 R. Ça, c'était le directeur, c'était lui qui était le  
10 patron.

11 Q. [786] Dans les années deux mille deux (2002) à deux  
12 mille six (2006), approximativement, quel est votre  
13 salaire annuel?

14 R. Environ vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) par  
15 année.

16 Q. [787] Êtes-vous un fervent de la démocratie?

17 R. Qu'est-ce que vous voulez dire par là?

18 Q. [788] Bien, je veux dire, est-ce que vous suivez la  
19 politique de façon...

20 R. Pas du tout, non.

21 Q. [789] Ni municipale, ni provinciale?

22 R. Non. Vraiment pas.

23 Q. [790] Donc, de votre propre initiative, est-ce que  
24 vous avez déjà contribué à une formation politique,  
25 qu'elle soit municipale, provinciale et même

1 fédérale, à votre propre initiative?

2 R. J'ai déjà participé à des... au municipal.

3 Q. **[791]** Mais à votre propre initiative?

4 R. Non, par la demande... vous voulez dire... qu'est-  
5 ce que... voulez-vous répéter votre question?

6 Q. **[792]** Je veux dire, vous, est-ce qu'à un moment  
7 donné, un matin, vous vous êtes levé puis vous avez  
8 dit: « Aujourd'hui, je vais contribuer à une  
9 formation politique, qu'elle soit municipale,  
10 provinciale ou fédérale »?

11 R. Non, je ne me suis pas levé un matin avec ça, non.

12 Q. **[793]** Dans le cadre de vos fonctions de  
13 commissionnaire, pardon, chez DJL, est-ce que  
14 quelqu'un de chez DJL vous a déjà demandé de faire  
15 des contributions à des partis politiques?

16 R. Oui.

17 Q. **[794]** De quel parti politique parle-t-on? Je parle  
18 au niveau, est-ce qu'on parle de partis politiques  
19 municipale, provinciale et/ou fédéral?

20 R. Municipale, partis « municipals ».

21 Q. **[795]** Exclusivement?

22 R. Oui.

23 Q. **[796]** Est-ce que vous vous rappelez qui vous a  
24 demandé, la première fois, d'effectuer une  
25 contribution politique au niveau municipal?

1 R. Non, je ne me souviens pas exactement, la première  
2 fois.

3 Q. **[797]** Est-ce que vous vous souvenez la deuxième  
4 fois?

5 R. Je me souviens la dernière fois que j'ai... que la  
6 personne m'avait demandé de participer à un fonds  
7 de...

8 Q. **[798]** À du financement de parti politique?

9 R. Oui, c'est ça.

10 Q. **[799]** C'est quand, la dernière fois?

11 R. C'est en deux mille six (2006).

12 Q. **[800]** Qui vous a demandé de contribuer en deux  
13 mille six (2006)?

14 R. Claude Fortier.

15 Q. **[801]** Qui est, de mémoire, le contrôleur?

16 R. Le contrôleur, oui.

17 Q. **[802]** Comment est-ce qu'il vous a approché?

18 R. Il m'a simplement approché puis dire que : « Tu  
19 pourrais-tu me faire un chèque pour les fonds  
20 « municipals » et puis c'est déductible d'impôts. »  
21 J'ai dit oui.

22 Q. **[803]** Mais quelqu'un qui vous approche, est-ce  
23 qu'il vous approche dans le couloir, en passant:  
24 « Ah, Claude, en passant, tu me feras un chèque »  
25 ou il vient vous voir dans votre bureau ou vous

1 fait venir dans son bureau?

2 R. Il m'a fait venir dans son bureau.

3 Q. **[804]** Est-ce qu'il vous demande de fermer la porte  
4 ou il fait ça porte ouverte?

5 R. Non, c'est porte fermée.

6 Q. **[805]** Et là, donc il vous demande, j'imagine qu'il  
7 vous invite à vous asseoir puis là, il vous dit :  
8 « Claude » puis là, comment il vous aborde,  
9 exactement? Je sais que ça fait un certain temps,  
10 mais essayez de vous rappeler comment il va vous  
11 aborder, comment il va vous proposer de contribuer  
12 ou s'il va vous laisser miroiter quoi que ce soit  
13 pour vous convaincre, comment ça se passe?

14 R. Il m'a tout simplement demandé si je voulais  
15 participer parce que j'étais un résidant de  
16 Montréal et puis que c'était déductible d'impôts et  
17 puis c'est comme ça, puis moi, ça me... j'ai  
18 vraiment dit : « Bien oui, pourquoi pas? » Tu sais,  
19 puis c'est comme ça que ça a abouti à ça et puis  
20 là, bien, il m'a dit: « Bien, Fred, tu ferais-tu un  
21 tel montant à... »

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[806]** Quel montant?

24 R. Je crois que c'est mille dollars (1 000 \$).

25

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Q. **[807]** Donc, il vous demande de faire un chèque de  
3 mille dollars (1 000 \$) pour...

4 R. Si je me trompe bien, si je me souviens bien, c'est  
5 mille dollars (1 000 \$), oui.

6 Q. **[808]** Est-ce qu'il vous indique à qui doit être  
7 adressé le chèque, à quel parti municipal?

8 R. Quel parti, oui, il m'avait dit quel parti et puis  
9 moi, je demandais à ma femme de faire le chèque et  
10 puis...

11 Q. **[809]** Vous demandiez à votre femme, pourquoi? Vous  
12 avez un compte conjoint?

13 R. J'ai un compte conjoint, oui.

14 Q. **[810]** O.K.

15 R. Et puis c'est elle qui fait les chèques et puis je  
16 demandais : « Tu pourrais-tu me faire un chèque à  
17 tel nom? » Puis je ramenaient le chèque le lendemain  
18 matin et puis...

19 Q. **[811]** Puis là, vous ramenez le chèque le lendemain  
20 matin, j'imagine, vous allez voir monsieur Fortier?

21 R. Oui, je lui donnais le chèque.

22 Q. **[812]** Dans son bureau?

23 R. Dans son bureau, oui.

24 Q. **[813]** Vous fermez la porte?

25 R. Oui.

1 Q. **[814]** Vous lui remettez le chèque?

2 R. Oui.

3 Q. **[815]** Il le regarde, j'imagine, pour s'assurer que  
4 tout est correct?

5 R. Oui, puis...

6 Q. **[816]** Et ensuite?

7 R. Il me remettait mille dollars (1 000 \$) en argent.

8 Q. **[817]** En argent comptant?

9 R. Oui.

10 Q. **[818]** Puis après ça, il vous dit merci puis vous  
11 continuez votre travail de la journée?

12 R. Je continue mon travail puis moi, bien, je me suis  
13 dit que je contribuais pour sauver de l'impôt.

14 Q. **[819]** Est-ce qu'il y a d'autres avantages?

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[820]** Parce que vous avez récolté la déduction  
17 fiscale?

18 R. Oui, c'est ça, oui.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Q. **[821]** Juste pour préciser, effectivement, non.

21 L'avantage pour vous, est-ce que... premièrement,  
22 est-ce qu'il y avait d'autres avantages pour vous,  
23 soit que monsieur Fortier vous a dit, ou que vous  
24 personnellement vous trouviez à faire cette  
25 contribution-là? Est-ce qu'il y avait d'autres

1 avantages?

2 R. Il n'y avait pas d'autre avantage.

3 Q. **[822]** L'avantage fiscal dont...

4 R. C'était juste pour dire que c'était déductible  
5 d'impôt. Moi j'ai fait ça pour ça.

6 Q. **[823]** O.K. En d'autres termes, à la fin de l'année  
7 vous mettez contribution...

8 R. Exact.

9 Q. **[824]** ... puis vous recevez un crédit d'impôt  
10 ultimement?

11 R. C'est comme ça que j'avais été approché, j'ai dit :  
12 « Bien, pourquoi pas, je suis résidant de  
13 Montréal » et puis dans ces années-là, moi, j'ai  
14 dit : « Bien oui, je vais participer. »

15 Q. **[825]** Vous rappelez-vous, en deux mille six  
16 (2006)... là vous nous parlez de deux mille six  
17 (2006)?

18 R. Deux mille six (2006), oui.

19 Q. **[826]** Ce n'était pas la première fois en deux mille  
20 six (2006) que vous contribuiez?

21 R. Non.

22 Q. **[827]** Savez-vous ça faisait combien de fois?

23 R. J'ai contribué depuis... de deux mille deux (2002)  
24 à deux mille six (2006).

25 Q. **[828]** Sans arrêt ou...

1 R. Il y a eu deux mille trois (2003) que je n'ai pas  
2 contribué.

3 Q. **[829]** On va regarder ça de façon un peu plus  
4 détaillée. Madame Morin, je vous demanderais  
5 d'exhiber à l'onglet 1 des pièces de monsieur  
6 Duhaime. Madame la greffière, on va la coter comme  
7 étant la pièce 43P-543.

8 LA GREFFIÈRE :

9 C'est exact.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Q. **[830]** Je vous en remercie. Et donc, pour les fins  
12 du procès-verbal, là, ce sont les données du  
13 Directeur général des élections concernant les dons  
14 qui ont été faits par monsieur Claude Duhaime Jr  
15 aux partis politiques municipaux.

16  
17 43P-543 : Données du Directeur général des  
18 élections du Québec (DGE) concernant  
19 les dons faits par Claude Duhaime Jr,  
20 aux partis politiques municipaux

21  
22 Q. **[831]** Et on voit et je vous invite, Monsieur  
23 Duhaime, à consulter le document, on voit donc  
24 effectivement cinq contributions de deux mille deux  
25 (2002) à deux mille six (2006). Donc, cinq cents

1 dollars (500 \$) en deux mille deux (2002) à Union  
2 Montréal, mille dollars (1 000 \$) en deux mille  
3 quatre (2004) à Union Montréal, deux mille cinq  
4 (2005), année électorale à Montréal, on se  
5 rappellera il y a une contribution à la fois de  
6 mille dollars (1 000 \$) à Union Montréal ainsi  
7 qu'un mille dollars (1 000 \$) à Vision Montréal. Et  
8 en deux mille six (2006) on a un six cents dollars  
9 (600 \$) à Union Montréal. Ces chiffres-là, Monsieur  
10 Duhaime, ça représente la réalité, au meilleur de  
11 votre connaissance?

12 R. Oui, tantôt j'avais dit mille dollars (1 000 \$) en  
13 deux mille six (2006), je crois, mais là c'est  
14 vraiment six cents dollars (600 \$).

15 Q. **[832]** Ça voudrait dire peut-être que cet épisode-là  
16 serait peut-être avant deux mille six (2006), ça  
17 serait peut-être en deux mille cinq (2005) ou en  
18 deux mille quatre (2004)?

19 R. Oui, oui, c'est ça, oui.

20 Q. **[833]** Ça se pourrait ou...

21 R. Oui, c'est ça, je vois, tout est beau, c'est  
22 comme...

23 Q. **[834]** Ça représente la réalité?

24 R. Oui, ça représente la réalité.

25 Q. **[835]** Est-ce qu'en sus de monsieur Fortier, est-ce

1           qu'il y a d'autres employés de DJL qui sont venus  
2           vous demander de faire ces contributions-là?

3           R. Je n'en ai aucune idée. C'était...

4           Q. **[836]** Je vous demande si vous vous rappelez?

5           LA PRÉSIDENTE :

6           Q. **[837]** Non, la question c'est : Est-ce que d'autres  
7           employés de DJL vous ont demandé à vous de faire  
8           des contributions?

9           Me SIMON TREMBLAY :

10          Q. **[838]** Vous avez dit monsieur Fortier vous a  
11          demandé?

12          R. Oui, monsieur Fortier m'a demandé, oui.

13          Q. **[839]** Est-ce qu'il y a d'autres personnes en plus  
14          de monsieur Fortier qui vous ont déjà demandé de  
15          faire le même exercice, c'est-à-dire de contribuer  
16          à un parti politique en échange d'un remboursement  
17          en argent comptant?

18          R. Je ne me souviens vraiment pas. Je me souviens de  
19          la dernière fois avec Claude Fortier. Puis je me  
20          pose la question, est-ce que Jacques Collin  
21          m'aurait approché, je ne m'en souviens pas. Sauf  
22          que je me souviens de la dernière, de la dernière  
23          année, c'était avec Claude Fortier qui m'avait  
24          approché pour, ça s'est tellement déroulé, ça fait  
25          tellement d'années, puis que...

1 Q. **[840]** Mais la première fois... on va faire un petit  
2 exercice pour essayer de se rappeler. Est-ce que la  
3 première fois, c'est comme la première fois...

4 R. La première fois, ça fait longtemps, là.

5 Q. **[841]** ... qu'on vous demande de contribuer, on  
6 vous demande de faire un chèque de mille dollars  
7 (1 000 \$) qu'on va vous rembourser. Vous faites  
8 environ vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) donc,  
9 on s'entend, je pense que mille dollars (1 000 \$),  
10 c'est quand même une somme importante, là?

11 R. Oui.

12 Q. **[842]** Vous avez, si vous faites un effort, vous  
13 n'avez pas de souvenir la première fois, ça ne vous  
14 a pas surpris un peu la première fois qu'on vous  
15 demande de financer un parti politique?

16 R. Je ne m'en souviens vraiment pas la première fois,  
17 c'est ça qui est le... Je me souviens la dernière  
18 fois, mais je ne pensais pas d'en avoir fait  
19 autant. Puis je m'aperçois que les années ont passé  
20 et puis j'ai pu voir que c'était comme...

21 Q. **[843]** Sans pouvoir me confirmer qui a fait, qui  
22 vous a demandé de faire ces contributions-là,  
23 pouvez-vous me confirmer que ces cinq  
24 contributions-là ont été faites à la demande de  
25 DJL?

1 R. Oui.

2 Q. **[844]** Ça vous pouvez nous confirmer ça?

3 R. Oui, oui.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[845]** Est-ce que vous savez si d'autres employés  
6 chez vous avaient également été sollicités?

7 R. Je n'avais aucune... ça, on ne le disait pas, ça.

8 Q. **[846]** Vous n'en parliez pas entre vous?

9 R. On n'en parlait pas, bien non.

10 Q. **[847]** O.K. Pourquoi?

11 R. Ce n'était pas des choses à dire, je crois, je ne  
12 voulais pas en parler, moi. On ne se parlait pas de  
13 cette chose-là. Ce n'était pas... Je ne me trouvais  
14 pas dans l'utilité de le dire.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Q. **[848]** Est-ce que vous voyiez, vous, moralement ou  
17 éthiquement, est-ce que vous voyiez un problème à  
18 faire ça? On se replace, je comprends  
19 qu'aujourd'hui la réponse serait sans doute pas la  
20 même?

21 R. Aujourd'hui ce n'est pas la même.

22 Q. **[849]** Là, je suis en deux mille deux (2002) à deux  
23 mille six (2006), la question que je vous pose  
24 c'est en deux mille deux (2002), deux mille six  
25 (2006) et peut-être surtout en deux mille deux

1 (2002), lorsqu'on vous approche une première fois,  
2 est-ce que vous voyiez, vous, moralement ou  
3 éthiquement un problème à faire ça?

4 R. Non, je ne voyais aucun problème. Je savais...  
5 comme j'ai dit tantôt, je ne voyais pas aucun  
6 problème, mon patron m'a demandé, m'a demandé ça et  
7 puis j'avais des avantages pour le côté des impôts,  
8 tu sais, c'était juste ça qui était, moi, pour...  
9 je n'étais vraiment connaissant dans les affaires  
10 d'élections, je ne connaissais rien.

11 Q. **[850]** Est-ce qu'il y a quelqu'un de chez DJL qui  
12 vous a également demandé de voir si un de vos  
13 proches pourrait faire le même exercice?

14 R. Oui.

15 Q. **[851]** Qui vous avait demandé ça?

16 R. Comme je vous ai dit tantôt, la dernière personne  
17 que je me souviens c'est Claude Fortier, mais  
18 effectivement j'ai eu ma conjointe qui a participé  
19 à... elle a donné... elle a donné un montant aussi.

20 Q. **[852]** Elle a contribué à des partis politiques...

21 R. Elle a contribué, oui.

22 Q. **[853]** ... province... municipaux. Pardon.

23 R. Municipaux, oui.

24 Q. **[854]** Et est-ce que je dois comprendre que c'est  
25 suite à une demande de DJL que, vous, vous avez

1 demandé à votre copine de faire cet exercice-là, de  
2 contribuer?

3 R. Oui, c'est une demande de DJL, oui.

4 Q. **[855]** O.K. Puis là, vous, vous avez demandé à votre  
5 copine?

6 R. Puis ma copine « bien, correct, Claude », t'sais.  
7 Elle a fait des chèques puis...

8 Q. **[856]** Vous rappelez-vous à combien de reprises elle  
9 a fait des chèques pour du financement de partis  
10 politiques?

11 R. Deux fois. Deux fois.

12 Q. **[857]** Je vais vous demander cette fois-ci, Madame  
13 Morin, de nous exhiber le prochain onglet des  
14 pièces de monsieur Duhaime, qui se trouve donc à  
15 être la pièce, Madame la Greffière, 43P-544.

16 LA GREFFIÈRE :

17 C'est exact.

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Merci. Cette fois-ci, donc, ce sont les données du  
20 registre... du Directeur général des élections du  
21 Québec concernant la conjointe de monsieur Duhaime.  
22 On a caviardé pour les fins de l'exercice son nom,  
23 mais après vérification avec le témoin, il s'agit  
24 bel et bien de sa conjointe.

25



1 R. Monsieur Collin, oui.

2 (14:34:59)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[862]** Et dans ce cas-là, est-ce qu'elle était  
5 remboursée elle aussi?

6 R. Oui, c'est... oui, c'est sûr que...

7 Q. **[863]** Qui lui apportait l'argent?

8 R. C'est moi.

9 Q. **[864]** O.K.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Donc, à moins que vous ayez d'autres questions, là,  
12 ça conclut, là, pour monsieur Duhaime.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[865]** Merci beaucoup, Monsieur Duhaime.

15 R. Merci.

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 Donc, je demanderais...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Est-ce qu'il y a un contre-interrogatoire?

20 Me BENOIT BOUCHER :

21 Si vous permettez, Madame la Présidente, j'ai  
22 compris que le prochain témoin, on allait être à  
23 peu près dans les mêmes eaux. Est-ce que c'est  
24 possible d'entendre l'autre témoin et on verra à la  
25 fin si on a des questions pour l'un ou l'autre?

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Monsieur peut demeurer dans la salle en attendant.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[866]** Ça vous convient?

5 R. Oui.

6 Q. **[867]** Parfait.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Q. **[868]** Je vous remercie beaucoup, Monsieur Duhaime.

9

10 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

11

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 Je demanderais cette fois-ci, comme quarante-

14 quatrième (44e) témoin de nos travaux, madame

15 Dujmovic.

16

17

18

19

20

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce douzième (12e) jour du  
2 mois de février,

3

4 A COMPARU :

5

6 GHISLAINE DUJMOVIC,

7

8 LAQUELLE, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉE PAR Me SIMON TREMBLAY :

11 Q. **[869]** Merci, Madame la Greffière. Merci, Madame  
12 Dujmovic. Donc, encore une fois, à l'instar de  
13 monsieur Duhaime, je vais vous poser quelques  
14 questions de base, bien que vous l'avez mentionné  
15 lors de votre assermentation. Maintenant que vous  
16 êtes assermentée...

17 R. Oui.

18 Q. **[870]** ... je dois vous reposer les mêmes questions.  
19 Madame Dujmovic, pour quelle entreprise travaillez-  
20 vous?

21 R. Je travaille pour Construction DJL.

22 Q. **[871]** Depuis combien d'années?

23 R. Ça fait environ dix-sept (17) ans.

24 Q. **[872]** À quel titre ou à quelle fonction?

25 R. Adjointe administrative au département de

1 l'estimation.

2 Q. **[873]** Qui sont vos supérieurs... qui est ou qui  
3 sont vos supérieurs immédiats?

4 R. Actuellement?

5 Q. **[874]** Non, dans la période, je dirais, de deux  
6 mille un (2001) à deux mille six (2006)?

7 R. C'est monsieur Jacques Collin.

8 Q. **[875]** Directement?

9 R. Oui.

10 Q. **[876]** Et en quoi consistent vos tâches exactement?

11 R. Moi, je suis aux soumissions, je prépare les  
12 soumissions, en fait, au point de vue  
13 administratif. Je vais entrer les documents... les  
14 chiffres sur les documents de... les bordereaux du  
15 donneur d'ouvrage, je vais m'assurer à ce qu'il y  
16 ait tous les papiers, les cautionnements, les  
17 assurances dans les enveloppes pour qu'on rentre  
18 conforme.

19 Q. **[877]** En d'autres termes, vous vous assurez, vous,  
20 qu'on vous donne de l'information...

21 R. Oui.

22 Q. **[878]** ... mais que la machine à saucisse au bout,  
23 ça sorte...

24 R. Ça sorte...

25 Q. **[879]** ... tout propre pour aller... pour que

1 monsieur, dans le fond, monsieur Duhaime aille  
2 porter la soumission...

3 R. C'est ça.

4 Q. **[880]** ... à l'endroit approprié.

5 R. C'est ça.

6 Q. **[881]** O.K. Est-ce que vous avez d'autres tâches en  
7 plus de celle-là?

8 R. En gros, c'est pas mal ça.

9 Q. **[882]** Et pendant le temps des Fêtes, avez-vous une  
10 tâche particulière vu que c'est plus tranquille?

11 R. Pendant le temps des Fêtes, je m'occupe de la  
12 liste... oui, c'est ça. Les mois de novembre,  
13 décembre, là, c'est assez tranquille, je m'occupe  
14 pour la livraison des cadeaux de Noël.

15 Q. **[883]** O.K. Quelle est votre tâche exactement à ce  
16 niveau-là?

17 R. Moi à ce moment-là, mettons... disons vers début  
18 novembre, je distribue une liste aux chargés de  
19 projet.

20 Q. **[884]** Cette liste-là, vous la prenez où?

21 R. Elle est déjà... bien, elle est déjà établie.

22 Q. **[885]** C'est la liste de l'année passée?

23 R. C'est de l'année... c'est d'année en année.

24 Q. **[886]** O.K.

25 R. J'avais... quand je suis arrivée, il y avait une

1 liste déjà établie puis à tous les ans, bien, on la  
2 renouvelle. Il y en a qui... qu'on enlève de la  
3 liste puis il y en a d'autres qu'on peut rajouter  
4 selon les travaux qu'on a faits dans l'année.

5 Q. **[887]** O.K. Donc, poursuivez, vous prenez la liste  
6 de l'année dernière...

7 R. Oui.

8 Q. **[888]** ... et là vous dites que vous l'acheminez?

9 R. Je l'achemine aux chargés de projet.

10 Q. **[889]** O.K.

11 R. Et puis...

12 Q. **[890]** Est-ce que vous l'acheminez également à  
13 monsieur Collin?

14 R. Oui.

15 Q. **[891]** O.K.

16 R. Et puis après, bien, c'est monsieur Collin qui  
17 approuve tout ça, là.

18 Q. **[892]** Quand vous voulez dire « après », donc juste  
19 pour suivre le cheminement...

20 R. Bien, un coup que les compilations...

21 Q. **[893]** ... donc les chargés...

22 R. ... un coup que les compilations sont faites, les  
23 chargés de projet me renvoient leur liste, ceux  
24 qu'ils veulent enlever, ceux qu'ils veulent  
25 rajouter. Et puis après, moi, je rentre tout ça sur

1 la même liste puis j'achemine ça à... j'acheminais  
2 ça à Jacques Collin qui, lui, jetait un dernier  
3 coup d'oeil, là puis qui approuvait, là.

4 Q. **[894]** O.K. Cette liste-là donc comprenait les noms  
5 de... des bénéficiaires...

6 R. Les noms...

7 Q. **[895]** ... des présents?

8 R. Oui. Les noms puis l'endroit où ils travaillaient.

9 Q. **[896]** O.K. Puis est-ce que cette liste-là indiquait  
10 quel cadeau, quel présent allait être donné au nom  
11 indiqué dans la marge?

12 R. Ce n'était pas écrit sur la liste, mais il y  
13 avait... moi, sur ma liste, c'était monté sur un  
14 bordereau Excel.

15 Q. **[897]** Oui.

16 R. Et puis à côté du nom, j'avais... je m'étais fait  
17 deux petites colonnes, petit, gros, parce qu'il y  
18 en avait qui avaient des plus gros cadeaux. Bien,  
19 exemple, il y en avait qui pouvaient avoir deux  
20 bouteilles de vin puis un autre pouvait en avoir  
21 juste une.

22 Q. **[898]** Donc, il y avait des indications, petit ou  
23 gros cadeau?

24 R. Oui, c'est ça. C'est ça.

25 Q. **[899]** Mais monsieur Collin, juste pour nous

1 préciser, c'est quoi sa fonction exacte, son titre  
2 exact?

3 R. À ce moment-là, il est directeur régional.

4 Q. **[900]** Pour DJL?

5 R. Pour DJL, oui, il s'occupe de la région de  
6 Montréal.

7 Q. **[901]** Et donc, une fois que vous recevez la liste  
8 de monsieur Collin, donc la liste qui, et corrigez-  
9 moi si je me trompe, mais la liste qui a été mise à  
10 jour par les différents chargés de projet.

11 R. C'est ça, oui.

12 Q. **[902]** Approuvée et/ou vérifiée par monsieur Collin.

13 R. Hum hum.

14 Q. **[903]** Après ça, la liste, il vous la renvoie?

15 R. Il me l'a renvoie puis moi, j'adresse mes  
16 enveloppes.

17 Q. **[904]** Est-ce que c'est vous qui préparez, aussi,  
18 les présents?

19 R. Oui, des fois, quand il y avait de l'emballage  
20 ou... oui, oui.

21 Q. **[905]** Puis vous étiez dans la salle, tantôt, quand  
22 monsieur Duhaime a témoigné?

23 R. Oui.

24 Q. **[906]** Vous avez entendu le genre de cadeaux qu'il a  
25 énumérés, là, qui pouvaient faire l'objet des...

1 R. Oui, oui, oui, oui.

2 Q. **[907]** Est-ce qu'il y a d'autres choses... vous êtes  
3 d'accord avec qu'est-ce qu'il a dit?

4 R. Oui, entièrement d'accord avec lui.

5 Q. **[908]** Est-ce qu'il y a d'autres éléments qu'il a  
6 oubliés ou d'autres types de présents qu'il a  
7 oubliés?

8 R. Non, il y avait, bien, les bouteilles de vin, il y  
9 avait le sac pour dépannage d'autos, comme il  
10 disait, il y avait... on avait des genres d'étuis,  
11 aussi, à vêtements, avec le petit sac à souliers  
12 qui allait avec, les certificats pour le spa, à  
13 Saint-Sauveur. Je crois que c'est à peu près tout,  
14 là.

15 Q. **[909]** Et ces destinataires-là, monsieur Duhaime  
16 nous a dit que c'était des... notamment, il y avait  
17 des gens à la Ville de Montréal, il y avait des  
18 gens au ministère des Transports; est-ce que vous  
19 vous souvenez d'individus de ces deux organismes-là  
20 qui étaient bénéficiaires?

21 R. Si je me souviens des noms?

22 Q. **[910]** Si vous vous souvenez, non, qu'il y avait  
23 effectivement des individus de la Ville de Montréal  
24 et du ministère des Transports qui recevaient des  
25 cadeaux?

1 R. Oui, oui, il y avait des personnes de la Ville de  
2 Montréal, il y avait des personnes du ministère des  
3 Transports, oui, puis on avait des sous-traitants,  
4 des fournisseurs aussi, là.

5 Q. **[911]** Dans le privé?

6 R. Oui, oui, oui.

7 Q. **[912]** Est-ce qu'il y avait d'autres identités  
8 publiques qui étaient bénéficiaires?

9 R. Il y avait les Ponts Jacques-Cartier, Champlain, si  
10 je me souviens bien, aussi, qui étaient sur la  
11 liste.

12 Q. **[913]** À part ça, il n'y a plus d'autres organismes?

13 R. À part ça, je pense que c'est pas mal ça.

14 Q. **[914]** Et quand vous arrivez, chez DJL, v'là dix-  
15 sept (17) à dix-huit (18) ans, est-ce que cette  
16 pratique-là est déjà en place?

17 R. Oui, oui, oui, oui.

18 Q. **[915]** Donc, quand vous commencez, la première fois,  
19 il y a déjà une liste de la veille... pas la  
20 veille, de l'année précédente?

21 R. Moi, quand je suis rentrée pour DJL, ce n'était pas  
22 moi qui s'en occupais.

23 Q. **[916]** Ah, non? O.K.

24 R. Non, moi, je suis rentrée, à peu près, en quatre-  
25 vingt-quinze (95), j'ai commencé à m'en occuper,

1 peut-être, en quatre-vingt-dix-huit (98), quatre-  
2 vingt-dix-neuf (99), parce que la personne qui s'en  
3 occupait, elle a quitté, ça fait qu'à ce moment-là,  
4 vu que c'était tranquille pour moi au mois de  
5 novembre, décembre, bien, je m'en occupais, j'ai  
6 commencé à m'en occuper.

7 Q. **[917]** Mais c'est une pratique qui était courante  
8 déjà en quatre-vingt-quinze (95)?

9 R. Oui, oui, oui, oui, ça se faisait quand je suis  
10 rentrée pour DJL, ça se faisait, oui.

11 Q. **[918]** Et vous nous avez dit, au début de votre  
12 interrogatoire, que vous étiez toujours à l'emploi  
13 de DJL, est-ce que c'est une pratique qui, elle,  
14 est toujours en cours, chez DJL?

15 R. Non, non, non, on ne fait plus ça, là.

16 Q. **[919]** Depuis quand avez-vous arrêté?

17 R. Depuis deux mille huit (2008), deux mille neuf  
18 (2009).

19 Q. **[920]** Est-ce qu'à Noël ou le temps des Fêtes deux  
20 mille huit (2008), est-ce que vous vous souvenez  
21 s'il y a eu livraison?

22 R. Je ne me souviens pas.

23 Q. **[921]** Deux mille neuf (2009), est-ce que vous vous  
24 souvenez s'il y en a eu?

25 R. Deux mille neuf (2009), je pourrais dire qu'il n'y

1 en a pas eu.

2 Q. **[922]** O.K. Maintenant, il n'y a plus rien qui est  
3 envoyé ou ils ont trouvé...

4 R. On envoie des cartes de voeux.

5 Q. **[923]** Ah, oui.

6 R. On envoie des cartes de voeux, oui.

7 Q. **[924]** C'est ça, donc, il n'y a plus aucun présent?

8 R. Non.

9 Q. **[925]** Ce n'est que des cartes de voeux. O.K. Donc,  
10 si on revient à votre travail en tant que tel, et  
11 je suis toujours dans la période deux mille un  
12 (2001) à deux mille six (2006).

13 R. Oui.

14 Q. **[926]** Quel était votre salaire, à ce moment-là,  
15 annuel, approximativement?

16 R. Environ trente cinq mille (35 000), je dirais.

17 Q. **[927]** Et est-ce qu'on vous a déjà demandé de faire  
18 des contributions à des partis politiques? Quand je  
19 dis, est-ce qu'on vous a demandé, je parle de DJL,  
20 est-ce que quelqu'un de chez DJL vous a déjà  
21 demandé, pardon?

22 R. Oui, oui, oui, absolument, oui.

23 Q. **[928]** Qui, chez DJL?

24 R. C'est monsieur Jacques Collin.

25 Q. **[929]** Savez-vous, est-ce que vous vous rappelez la

1 première fois qu'il vous a demandé cela?

2 R. Me rappeler... je devais être dans son bureau, là.

3 Q. **[930]** Mais en quelle année? En quelle année, je  
4 parle, à quel moment?

5 R. Bien, là, j'ai su que c'était peut-être à partir de  
6 deux mille un (2001) à aller jusqu'à deux mille six  
7 (2006).

8 Q. **[931]** Quand vous dites, « j'ai su », c'est  
9 lorsqu'on s'est rencontré...

10 R. Oui, c'est ça, c'est ça.

11 Q. **[932]** Que je vous ai exhibé la liste de  
12 contributions?

13 R. Oui, parce que sinon, je ne me souvenais plus, là.

14 Q. **[933]** Donc, peut-être à ce moment-ci, ce serait  
15 opportun, donc c'est l'onglet 1, madame Morin et  
16 madame la greffière, je vais vous demander de  
17 produire sous 44P-545, donc à l'instar des deux  
18 pièces précédentes, c'est les données du directeur  
19 général des élections, concernant la témoin, madame  
20 Dujmovic et on voit qu'elle a des contributions, si  
21 on fait un bref survol, cent vingt dollars (120 \$),  
22 en deux mille un (2001), à Vision Montréal; mille  
23 dollars (1 000 \$), en deux mille deux (2002), à  
24 Vision Montréal; on saute... Union Montréal,  
25 pardon, excusez-moi, effectivement. Et on a une

1 pause en deux mille trois (2003), année... une  
2 pause en deux mille trois (2003); en deux mille  
3 quatre (2004), on a mille dollars (1 000 \$) à  
4 Vision Montréal; en deux mille cinq (2005), en deux  
5 milles cinq (2005), deux fois, on va avoir un mille  
6 dollars (1 000 \$) à Vision et un mille dollars  
7 (1 000 \$) dollars à Union Montréal; et, finalement,  
8 en deux mille six (2006), on a mille dollars  
9 (1 000 \$) à Union Montréal. Vous regardez ces  
10 contributions-là, Madame Dujmovic, est-ce que ça  
11 représente bien la réalité?

12 R. Oui, oui, oui.

13 Q. **[934]** Donc, la première... si on revient aux  
14 demandes faites par DJL, vous nous dites que c'est  
15 monsieur Collin. Comment va se produire, comment va  
16 se dérouler, devrais-je plutôt dire, cette demande-  
17 là?

18 R. Ce que je peux me souvenir, c'est que je suis  
19 rentrée dans son bureau puis il m'a demandé si je  
20 voulais faire un chèque, je ne me souviens plus, ça  
21 devait être Vision Montréal, la première fois, pour  
22 un parti politique.

23 Q. **[935]** Est-ce qu'il vous demande ça en vous disant :  
24 « Ça va être avantageux pour vous, je vais vous  
25 donner une promotion »?

1 R. Oui, il m'a parlé de déductions d'impôts, là, ça  
2 c'est sûr, oui, il m'a parlé de ça.

3 Q. **[936]** Est-ce qu'il vous a parlé d'autres avantages?

4 R. Non, il n'y en avait pas d'autres.

5 Q. **[937]** Et quelle a été votre réponse?

6 R. Bien, moi, j'ai dit oui, pour la déduction  
7 d'impôts, j'ai dit oui.

8 Q. **[938]** O.K. Et à ce moment-là, comment ça va se  
9 dérouler par la suite?

10 R. Bien là, moi, j'ai fait mon chèque puis il m'a  
11 donné de l'argent comptant que j'ai été déposer  
12 dans mon compte.

13 Q. **[939]** Ça fait que vous lui remettez le chèque?

14 R. Euh, oui. Bien là, je ne me souviens plus s'il m'a  
15 donné l'argent avant puis j'ai fait le chèque  
16 après, j'ai... Il m'a peut-être donné l'argent  
17 avant puis moi, j'ai fait le chèque le lendemain ou  
18 vice et versa, là, je ne m'en souviens plus.

19 Q. **[940]** Mais c'est relativement concomitant, là...

20 R. Oui, oui, oui.

21 Q. **[941]** ... c'est la veille ou l'avant-veille ou le  
22 lendemain ou le surlendemain?

23 R. Oui, oui, ce n'était pas une semaine après, là,  
24 c'était vraiment le lendemain, là, ou...

25 Q. **[942]** Et est-ce que c'est monsieur Collin qui vous

1 suggère pour quel parti vous devriez contribuer ou  
2 c'est vous qui choisissez...

3 R. Non, non, c'est lui qui me le dit, là, moi...

4 Q. **[943]** Vous, est-ce que vous suivez ça, la politique  
5 municipale?

6 R. Pas vraiment.

7 Q. **[944]** Non? Donc, la première fois, c'est monsieur  
8 Collin qui vous fait venir dans son bureau. Est-ce  
9 que... les fois subséquentes, ça se produit  
10 comment, en deux mille deux (2002), deux mille  
11 quatre (2004)?

12 R. Bien, j'imagine que ça s'est passé comme ça aussi,  
13 là, pour ça, c'est toujours monsieur Collin qui m'a  
14 demandé de faire les chèques, là.

15 Q. **[945]** Vous, c'est ça, c'est toujours monsieur  
16 Collin?

17 R. Oui, oui, oui.

18 Q. **[946]** Il n'y a pas de doute? Il n'y a personne  
19 d'autre qui a pu vous le demander?

20 R. Non, non.

21 Q. **[947]** Est-ce que vous vous rappelez, en deux mille  
22 cinq (2005), quand il vous demande de contribuer, à  
23 la fois au parti Union Montréal et au parti Vision  
24 Montréal?

25 R. Ça, je ne peux pas dire que... là, je le vois,

1 c'est sûr, là. La seule chose que je suis  
2 convaincue, c'est que je n'ai pas fait les deux  
3 chèques en même temps. Je me souviendrais d'avoir  
4 fait deux chèques... probablement que j'en ai fait  
5 un puis peut-être six mois après, j'ai fait  
6 l'autre, là. Vous comprenez?

7 Q. **[948]** Puis savez-vous s'il y a d'autres de vos  
8 collègues... vraisemblablement, vous savez  
9 maintenant que monsieur Duhaime a contribué, mais  
10 savez-vous s'il y a d'autres de vos collègues qui  
11 ont...

12 R. Je ne le sais pas. Monsieur Duhaime, je l'ai su au  
13 mois de novembre, à l'automne, là. Je ne le sais  
14 pas du tout. Je...

15 Q. **[949]** C'est-à-dire lorsque vous avez été  
16 rencontrée...

17 R. C'est ça.

18 Q. **[950]** ... par la Commission?

19 R. C'est ça, oui.

20 Q. **[951]** Est-ce que c'est quelque chose qui se  
21 discutait à la cafétéria ou entre collègues?

22 R. Moi, je n'en parlais pas.

23 Q. **[952]** Pourquoi vous n'en parliez pas?

24 R. Bien, moi, je ne parle pas de mes affaires. Ce  
25 n'est pas compliqué. Je n'en parlais pas.

1 Q. **[953]** Puis vous, en deux mille un (2001), lorsqu'on  
2 vous approche la première fois, est-ce que vous  
3 voyiez un problème moral ou éthique à faire ça  
4 ou...

5 R. Si j'avais vu un problème moral et éthique à faire  
6 ça, je ne l'aurais pas fait.

7 Q. **[954]** Je ne poserai pas la...

8 R. Je n'en voyais pas.

9 Q. **[955]** O.K. Est-ce qu'aujourd'hui la réponse serait  
10 la même?

11 R. Je ne le ferais pas.

12 Q. **[956]** Pourquoi? Pourquoi vous ne le feriez pas?

13 R. Si je le ferais, ça serait mon argent à moi, ça ne  
14 serait pas parce... ça serait moi qui déciderais de  
15 contribuer, là, mais là, je ne le ferais pas parce  
16 qu'on voit que ce n'est pas légal, là, ce n'est  
17 pas...

18 Q. **[957]** Est-ce qu'on vous a demandé de con... est-ce  
19 qu'on a demandé à ce que vous vous informiez auprès  
20 de membres de votre famille?

21 R. Non, non.

22 Q. **[958]** Pour voir s'ils pouvaient contribuer  
23 également?

24 R. Non, non, aucunement, là.

25 Q. **[959]** Si je reviens un peu, là, à la préparation

1 des listes de présents pour le temps des Fêtes,  
2 est-ce que vous vous rappelez, pour la Ville de  
3 Montréal et le ministère des Transports, à quels  
4 endroits les cadeaux allaient être livrés? Est-ce  
5 que c'était au bureau, aux résidences personnelles  
6 des individus? Est-ce que vous vous souvenez de ça?

7 R. Il y en avait autant pour la Ville de Montréal que  
8 pour le ministère des Transports qui étaient livrés  
9 au bureau, mais aussi aux résidences privées.

10 Q. **[960]** En quelle proportion?

11 R. En quelle proportion? Je vous dirais peut-être...  
12 je ne me souviens pas vraiment, là, je ne pourrais  
13 pas vous dire, là, en quelle proportion... si on  
14 prend comme la Ville de Montréal, peut-être la  
15 moitié, là, je ne le sais pas. Je ne pourrais pas  
16 vous dire, là.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[961]** Quand vous dites la moitié à la Ville de  
19 Montréal, est-ce que vous voulez dire la moitié à  
20 la Ville de Montréal et l'autre moitié au MTQ? Est-  
21 ce que c'est ça que vous voulez dire?

22 R. Je prends, mettons, les gens de la Ville de  
23 Montréal, là, je ne me souviens plus combien ils  
24 étaient, là, mais je pourrais dire que la moitié  
25 était livrée à la maison puis l'autre moitié

1           pouvait être livrée au bureau, là.

2           Q. **[962]** O.K. Et en ce qui concerne la liste au total,  
3           combien comporte-t-elle de noms, à peu près?

4           R. Bien, je vous dirais, moi, entre cinquante (50) et  
5           quatre-vingts (80). Ça dépendait des années.

6           Q. **[963]** O.K. Et combien de ce nombre était distribué  
7           à la Ville de Montréal et combien de ce nombre,  
8           approximativement, était livré au MTQ?

9           R. Approximatif, là, à la Ville de Montréal, je ne me  
10          souviens pas. Je ne pourrais pas vous dire, là,  
11          c'est depuis deux mille huit (2008), deux mille  
12          neuf (2009) qu'on n'en fait pas. Je sais qu'il y en  
13          avait, il y en avait...

14          Q. **[964]** Mais sur quatre-vingts (80), que vous me  
15          dites?

16          R. Je pourrais peut-être vous dire à peu près une  
17          vingtaine, là. Vingt (20), vingt-cinq (25), mais  
18          c'est vraiment approximatif, là.

19          Q. **[965]** O.K. Et les autres étaient livrés au MTQ?

20          R. Il y en avait au ministère des Transports, oui.

21          Q. **[966]** Mais est-ce que c'est la balance qui allait  
22          au MTQ ou c'était...

23          R. Non, on avait des sous-traitants puis des  
24          fournisseurs aussi.

25          Q. **[967]** O.K.

1 R. Au privé.

2 Q. **[968]** Alors quelle proportion, à peu près, de ce  
3 nombre-là allait...

4 R. Moi, je vous dirais que, si on met le ministère des  
5 Transports puis la Ville de Montréal et les  
6 fournisseurs et les sous-traitants, on partage ça  
7 en deux, là, je vous dirais que c'est peut-être pas  
8 mal moitié-moitié.

9 Q. **[969]** Moitié...

10 R. Donc, sur les quatre-vingts (80), mettons qu'il  
11 pouvait y avoir quarante (40) à la Ville de  
12 Montréal et au Ministère, puis quarante (40) aux  
13 fournisseurs puis aux sous-traitants, là, je vous  
14 dirais, mais c'est très, très approximatif.

15 Q. **[970]** Donc, ça veut dire que si vous nous avez dit  
16 tantôt qu'il y en avait vingt (20) ou vingt-cinq  
17 (25) à la Ville de Montréal, il y en avait autant  
18 qui allaient au MTQ?

19 R. À peu près. À peu près, comme je vous dis, là...

20 Q. **[971]** Merci.

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 Q. **[972]** Les adresses, là, pour la Ville de Montréal,  
23 monsieur Duhaime nous a parlé sur la rue Brennan,  
24 est-ce que cette adresse-là vous rappelle des  
25 souvenirs?

1 R. Oui, oui, oui.

2 Q. [973] Est-ce qu'il y avait d'autres adresses pour  
3 la Ville de Montréal, et je parle évidemment  
4 d'adresses de bureaux?

5 R. De bureaux? Sûrement dans les arrondissements  
6 aussi.

7 Q. [974] Et au niveau du MTQ? Est-ce que vous vous  
8 souvenez des adresses?

9 R. Au Ministère? Il y en avait ici dans le centre-  
10 ville puis il y en avait peut-être aussi au  
11 Ministère, à Châteauguay et à Ville d'Anjou, peut-  
12 être, là, si je me souviens bien, là.

13 Q. [975] Ça complète, donc, pour madame Dujmovic.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [976] Non, non, attendez, Madame, attendez...

16 R. Ah, O.K., c'est vrai.

17 Q. [977] ... on veut juste savoir si les avocats  
18 veulent vous contre-interroger. Maître Boucher?

19 Me BENOÎT BOUCHER :

20 Est-ce que vous me donnez cinq minutes?

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui, certainement. Alors, bien, il est deux heures  
23 cinquante-cinq (2h55), alors nous allons prendre la  
24 pause maintenant.

25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1

---

REPRISE DE L'AUDIENCE

2

3

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, voilà! Je m'excuse. Tantôt on m'a indiqué  
6 que votre micro n'était pas ouvert, Maître Boucher.  
7 Alors, les gens ne savent pas que nous avons pris  
8 une pause parce que vous aviez demandé une pause  
9 pour savoir si vous alliez faire un contre-  
10 interrogatoire ou non.

11 Me BENOIT BOUCHER :

12 Alors, j'ai demandé une pause et je n'aurai pas de  
13 question, je vous remercie.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Parfait.

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 Toutefois, Madame la Présidente, Monsieur le  
18 Commissaire.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui.

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 J'ai deux dernières petites questions pour madame  
23 Dujmovic.

24 LA GREFFIÈRE :

25 Vous permettez?

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Oui.

3 LA GREFFIÈRE :

4 Vous êtes sous le même serment, Madame.

5 R. Il n'y a pas de problème.

6 Q. **[978]** Merci.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Q. **[979]** Avant la pause, Madame, vous avez dit  
9 qu'environ la moitié des présents qui étaient  
10 destinés à des employés de la Ville de Montréal  
11 étaient livrés à leur adresse personnelle. Et  
12 c'était une grossière approximation, j'en conviens,  
13 mais vous avez dit à madame la présidente  
14 qu'environ la moitié des cadeaux étaient livrés au  
15 domicile des différents employés de la Ville de  
16 Montréal, et environ l'autre moitié était livré au  
17 bureau de la Ville de Montréal.

18 R. Oui.

19 Q. **[980]** Êtes-vous en mesure de nous faire le même  
20 exercice pour ce qui est du ministère des  
21 Transports du Québec?

22 R. Le ministère des Transports, je vous dirais que...

23 Q. **[981]** Peut-être vous approcher du micro.

24 R. Oui. Je m'excuse.

25 Q. **[982]** On me fait signe qu'on ne vous entend pas

1 très bien.

2 R. Au ministère des Transports, je vous dirais que ce  
3 serait approximatif, vraiment approximatif là parce  
4 que ça fait...

5 Q. **[983]** Une idée de grandeur qu'on recherche...

6 R. ... ça fait... Je vous dirais encore cinquante-  
7 cinquante (50 %-50 %).

8 Q. **[984]** O.K. Et est-ce que vous vous souvenez de noms  
9 précis du ministère des Transports du Québec,  
10 d'individus?

11 R. Non, je ne me souviens pas.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[985]** Quand vous dites cinquante-cinquante (50 %-  
14 50 %), c'est-à-dire que des vingt (20) ou vingt-  
15 cinq (25) personnes à qui vous envoyez des choses  
16 au ministère des Transports, la moitié était livrée  
17 à leur domicile et l'autre moitié était livrée au  
18 bureau, c'est ça?

19 R. C'est ça. C'est ça.

20 Q. **[986]** Et le bureau, c'était... est-ce que c'était  
21 dans cet édifice-ci sur...

22 R. Il y en avait dans l'édifice ici, mais je pense  
23 qu'anciennement ils étaient ailleurs, je ne me  
24 souviens pas là. Il y en avait aussi au ministère  
25 des Transports à Châteauguay, je crois, et à Ville

1 d'Anjou, si je me souviens bien là.

2 Q. **[987]** Mais, vous souvenez-vous où? Vous dites qu'il  
3 y en avait ici, mais qu'il y avait un autre bureau  
4 ailleurs.

5 R. Au centre-ville?

6 Q. **[988]** Oui.

7 R. Je pense que le bureau qui est ici présentement, il  
8 était ailleurs avant, dans ces années-là.

9 Q. **[989]** Vous souvenez-vous où?

10 R. C'était sur René-Lévesque, je ne m'en souviens pas  
11 de l'adresse là. Je pense, c'était 400, 440 René-  
12 Lévesque ou quelque chose comme ça là.

13 Q. **[990]** O.K. Parfait. Merci beaucoup, Madame.

14 R. De rien.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Q. **[991]** Merci beaucoup, Madame, de vous être  
17 déplacée. Ça complète.

18 R. Ah! Oui.

19

20 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

21

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Avant de passer au prochain témoin qui est monsieur  
24 François Perreault que mon collègue maître Crépeau  
25 va faire, je vais laisser maître André Dugas

1 s'adresser à la Commission pour expliquer un peu là  
2 son intervention là pour le prochain témoin, à tout  
3 le moins. Maître Dugas.

4 Me ANDRÉ DUGAS :

5 Bonjour, Madame la Commissaire. Bonjour, Monsieur  
6 le Commissaire. Mon nom est André Dugas et, comme  
7 vous le savez, le Parti libéral du Québec est  
8 représenté par maître Michel Décary de la firme  
9 Stikeman Elliott, ça ne changera pas. Mais, comme  
10 le prochain témoin provient de la firme Genivar qui  
11 est également cliente chez Stikeman Elliott, il a  
12 été décidé qu'il était indiqué qu'un autre  
13 procureur d'un autre bureau représente le Parti  
14 libéral pour cette période seulement, d'où ma  
15 présence.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Bienvenue parmi nous, Maître Dugas.

18 Me ANDRÉ DUGAS :

19 Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci, Maître Perron. Je comprends que vous  
22 quittez! Merci.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Alors, Madame la Présidente, Monsieur le  
25 Commissaire, je vais appeler monsieur Perreault qui

1 s'en vient à la barre qui est accompagné de son  
2 procureur maître Miville-Deschênes.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors, bonjour, Monsieur Perreault.

5 M. FRANÇOIS PERREAULT :

6 Bonjour.

7

8

9

---

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce douzième (12ième) jour  
2 du mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 FRANÇOIS PERREAULT,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[992]** Merci. Bonjour, Monsieur Perreault.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[993]** Monsieur Perreault, je vais vous demander  
14 d'entrée de jeu peut-être d'établir un peu votre...  
15 votre parcours professionnel. Vous vous déclarez  
16 ingénieur et je comprends que jusqu'à tout  
17 récemment vous étiez vice-président principal pour  
18 l'Ouest du Québec chez Genivar.

19 R. Exact.

20 Q. **[994]** Alors, peut-être nous décliner ça?

21 R. Bon. Je suis ingénieur civil diplômé en mil neuf  
22 cent quatre-vingt-deux (1982) de l'École  
23 Polytechnique de Montréal. J'ai une carrière, j'ai  
24 trente (30) ans de carrière derrière moi en génie-  
25 conseil exclusivement. Alors, j'ai fait les

1 premières années de ma carrière comme ingénieur de  
2 projets pour une petite firme qui s'appelait BGH  
3 Planning. J'ai été à mon compte à partir de mil  
4 neuf cent quatre-vingt-huit (1988) pour une période  
5 d'un an, un démarrage à mon compte.

6 Q. **[995]** Oui.

7 R. Mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989), je me suis  
8 associé à une petite firme qui s'appelle Fortier  
9 Franklin Legault où j'étais un des trois... un des  
10 trois associés de la firme. Et là à ce moment-là  
11 j'étais vice-président, je m'occupais de génie  
12 municipal. Et mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept  
13 (1997), Genivar a acheté Fortier Franklin Legault,  
14 c'est comme ça que je me suis retrouvé chez  
15 Genivar. Au début, un poste de direction, directeur  
16 régional en infrastructures urbaines, par après  
17 vice-président en infrastructures urbaines et par  
18 la suite depuis deux mille quatre (2004) à peu  
19 près, un poste plus général où je m'occupais de  
20 l'ensemble des opérations de ma région et depuis  
21 deux mille six (2006), année où Genivar est devenu  
22 une entreprise publique, à la Bourse. Je suis  
23 devenu vice-président pour la région ouest du  
24 Québec.

25 Q. **[996]** O.K. Alors, peut-être, en fait vous nous avez

1 informé que Genivar est maintenant coté à la  
2 Bourse, une entreprise publique. Genivar c'est  
3 quoi, vous pouvez peut-être décrire généralement  
4 l'entreprise?

5 R. Bon, Genivar c'est une firme de génie-conseil qui a  
6 eu une croissance assez rapide au Québec et  
7 ailleurs au Canada. Moi quand j'ai joint Genivar,  
8 quand on nous a acheté en mille neuf cent quatre-  
9 vingt-dix-sept (1997), nous étions trois cents  
10 (300) et jusqu'à l'été passé, en fait on était  
11 rendu environ cinq mille cinq cents (5500)  
12 employés, deux mille cinq cents (2500) au Québec,  
13 la balance dans le reste du Canada.

14 Vous avez vu dans les journaux l'été passé,  
15 Genivar a fait l'acquisition de WSP qui est une  
16 entreprise anglaise de neuf mille (9000), neuf  
17 mille cinq cents (9500) employés qui portent le  
18 total à près de quinze mille (15 000) employés.

19 Donc, aujourd'hui Genivar c'est une firme  
20 internationale qui a évidemment ses racines ici au  
21 Québec, son siège social au Québec. Et qui est  
22 multi-disciplinaire, à savoir on est dans plusieurs  
23 domaines, on est dans cinq secteurs d'activités. Et  
24 mes responsabilités sont dans ces cinq secteurs  
25 d'activités là.

1 Q. [997] Que sont-ils, vos secteurs, les secteurs  
2 d'activités de Genivar?

3 R. Oui, c'est ce que j'allais dire. L'industriel,  
4 l'industriel énergie, environnement, transport,  
5 infrastructures urbaines et bâtiment, bâtiment,  
6 mécanique, électrique, structure. Je dois ajouter  
7 là, là, je parle à titre de vice-président pour la  
8 région ouest du Québec, mais j'ai donné ma  
9 démission vendredi passé. Alors, je ne suis plus  
10 membre partie prenante de Genivar.

11 Et vous comprendrez à la lumière du  
12 témoignage que je vais faire, on est une entreprise  
13 cotée à la Bourse, une entreprise publique. Alors,  
14 à un moment donné, il y a des responsabilités qu'on  
15 doit assumer.

16 Q. [998] O.K. Oui, bien peut-être étant donné que vous  
17 avez abordé la question, vous avez remis votre  
18 démission, mais je comprends que depuis le mois de  
19 février vous avez été suspendu, le terme est exact?

20 R. Je n'ai pas été suspendu, oui, si on peut dire,  
21 mais la réalité c'est que je me suis retiré des  
22 opérations, le temps qu'il y ait des enquêtes à  
23 l'interne au sein de l'entreprise. Ça fait un mois  
24 à peu près, un mois de ça. Vous avez vu il y a eu  
25 un communiqué de presse.

1                   Évidemment, c'est sérieux là, parce qu'on  
2 fait des déclarations comme celle que je vais vous  
3 faire, disons on a des responsabilités, on a quand  
4 même des actionnaires en arrière de nous et puis  
5 j'ai une responsabilité face à ces actionnaires-là.  
6 Je suis un haut dirigeant dans la compagnie, je  
7 suis un, ce qu'on appelle un initié. Alors, donc,  
8 j'ai dû me retirer dans un premier temps et dans un  
9 deuxième temps, j'ai dû démissionner.

10    Q. **[999]** O.K. On termine tout simplement le portrait  
11 de Genivar. Vous nous avez expliqué qu'avec  
12 l'acquisition récente d'un cabinet d'Angleterre,  
13 vous avez parlé de dix mille (10 000), quinze mille  
14 (15 000) employés?

15    R. Quinze mille (15 000) employés.

16    Q. **[1000]** Dans combien de pays du monde?

17    R. Dans trente-cinq (35) pays.

18    Q. **[1001]** O.K. Maintenant, plus particulièrement dans  
19 le marché du Québec, on parlera un petit peu de  
20 votre pénétration, là, mais comment, comment est  
21 organisée la structure de Genivar au Québec?

22    R. Au Québec, on a deux régions, la région est, la  
23 région ouest. Alors, j'ai un collègue qui s'occupe  
24 de la région est et moi je m'occupe de la région  
25 ouest. La région ouest couvre le Grand Montréal,

1 les Laurentides, l'Abitibi, la région de Gatineau  
2 et la région de l'Estrie, Sherbrooke et Trois-  
3 Rivières, vers l'est, est une autre région.

4 Q. **[1002]** Et qui, qui est votre correspondant?

5 R. Mon vis-à-vis, Éric Tremblay qui est au bureau de  
6 Québec.

7 Q. **[1003]** O.K. Pouvez-vous nous dire quel est le  
8 chiffre d'affaires de Genivar uniquement au Québec?

9 R. Le chiffre d'affaires de Genivar au Québec c'est  
10 autour de deux cent cinquante millions (250 M), à  
11 peu près cent cinquante millions (150 M), deux  
12 cents (200), peut-être un peu plus, deux cents  
13 (200), deux cent soixante-dix millions (270 M) je  
14 dirais, là, à peu près cent cinquante millions  
15 (150 M) dans ma région et cent vingt millions  
16 (120 M) à peu près dans la région est.

17 Q. **[1004]** Et le chiffre d'affaire global de Genivar?

18 R. Un point huit milliards (1,8 G).

19 Q. **[1005]** O.K. On laisse maintenant l'aspect  
20 corporatif de Genivar, on va regarder le marché de  
21 Montréal et Genivar dans le marché de Montréal.  
22 Alors, à quel moment Genivar a-t-elle commencé à  
23 investir dans le marché, à faire des contrats dans  
24 le marché de la Ville de Montréal?

25 R. Bon, à la Ville de Montréal comme je vous disais en

1 mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997) moi  
2 j'ai joint Genivar par l'acquisition de Fortier  
3 Franklin Legault. Genivar ne travaillait pas à  
4 Montréal à cette époque-là pour la Ville, là,  
5 j'entends, travaillait dans certains  
6 arrondissements comme à Verdun. Mais en fait,  
7 c'était Fortier Franklin Legault qui travaillait à  
8 Verdun à l'époque.

9 Mais pas beaucoup et à la Ville de Montréal  
10 le premier contrat d'envergure que l'on a gagné,  
11 c'est le quartier international de Montréal. Le  
12 quartier international de Montréal en mille neuf  
13 cent quatre-vingt-dix-neuf (1999) à peu près, il y  
14 a eu les premiers, les premiers mandats qui se sont  
15 donnés avec monsieur Clément Demers, du Quartier  
16 international, alors on avait commencé par un  
17 mandat de consultation pour donner un peu  
18 d'expertise. Il y a eu un appel d'offres, après ça,  
19 en deux mille (2000) et... printemps deux mille  
20 (2000) et on a gagné le contrat d'ingénierie pour  
21 faire le Quartier international de Montréal. Alors  
22 ça a été... ce n'est pas directement la Ville...

23 Q. **[1006]** Oui

24 R. ... vous comprendrez que c'est... le Quartier  
25 international est un organisme...

1 Q. **[1007]** À but non lucratif?

2 R. ... à but non lucratif, là, mais quand même, c'est  
3 sur le territoire de la Ville et ça nous a donné  
4 accès, vraiment, à, disons, aux fonctionnaires de  
5 la Ville, on a commencé à connaître les gens, on a  
6 commencé à se faire connaître, alors, donc, c'est  
7 le premier gros contrat. Par après, on a gagné,  
8 dans ces années-là, à peu près, un contrat de  
9 modélisation en hydraulique urbaine, parce que  
10 c'était ma spécialité...

11 Q. **[1008]** Oui.

12 R. ... à moi, un contrat de l'ordre de quatre-cents  
13 (400) ou quatre cent cinquante mille dollars  
14 (450 000 \$) d'honoraires qui est un contrat... une  
15 offre à commande, là, qu'on appelle, un mandat  
16 ouvert, qu'on avait gagné. À cette époque-là,  
17 c'était la sélection basée sur la compétence, la  
18 loi 106 n'était pas en vigueur encore. Par après,  
19 je me souviens, le troisième contrat qu'on avait  
20 gagné, ça, c'était après l'entrée en vigueur de la  
21 loi 106 en juin deux mille un (2001). C'était un  
22 mandat de... on appelle ça d'arpentage et de listes  
23 de points et ce mandat-là, on l'a gagné par  
24 compétence, mais aussi parce qu'on avait vraiment  
25 aiguisé notre crayon, là, on avait un très bas

1           prix, là, sur ce mandat-là et c'est comme ça que la  
2           roue a commencé et donc, on a gagné d'autres  
3           mandats par après, mais disons, est arrivé aussi un  
4           peu... comment je pourrais dire?...

5           Q. **[1009]** Les élections?

6           R. Bien, les élections, le système qui s'est mis en  
7           place, et caetera.

8           Q. **[1010]** O.K.

9           R. Oui.

10          Q. **[1011]** Peut-être juste avant d'y aller, là, quand  
11          vous dites: «Avant deux mille un (2001)», vous  
12          n'avez pas eu de contrat, mais est-ce que Genivar a  
13          cherché à obtenir des contrats à la Ville de  
14          Montréal?

15          R. Bien, écoutez... bien, oui, mais c'était petit,  
16          hein, Genivar, avant mil neuf cent quatre-vingt-  
17          dix-sept (1997), à Montréal, c'était très petit. Il  
18          y avait à peu près une soixantaine d'employés. Ils  
19          étaient tous sur la rive sud, à Longueuil...

20          Q. **[1012]** O.K.

21          R. ... alors, leur terrain de jeux premier était  
22          beaucoup plus sur la rive sud, en Montérégie...

23          Q. **[1013]** Montréal n'était pas le marché naturel pour  
24          Genivar?

25          R. Non, pas du tout.

1 Q. **[1014]** Alors arrive deux mille un (2001), vous nous  
2 avez expliqué les deux, trois contrats dont il est  
3 question ici et vous avez abordé la question aussi  
4 et arrive un changement au pouvoir à la Ville de  
5 Montréal?

6 R. Exactement.

7 Q. **[1015]** Expliquez-nous en quoi cette situation-là,  
8 changement d'administration municipale, a changé le  
9 portrait pour Genivar?

10 R. Bon, quand est arrivé en poste la nouvelle  
11 administration, avec monsieur Gérald Tremblay,  
12 monsieur Zampino, et caetera, je dirais que de deux  
13 mille... je pense qu'ils sont arrivés en poste en  
14 deux mille un (2001), je ne me trompe pas, deux  
15 mille un (2001) à deux mille quatre (2004), il ne  
16 s'est rien vraiment passé, on n'a pas eu d'autres  
17 nouveaux contrats, pas à ce que je me souviene,  
18 parce qu'on était très occupés avec le Quartier  
19 international de Montréal, là, c'était déjà très  
20 gros, pour nous, à cette époque-là, mais deux mille  
21 quatre (2004), là, est apparu des intervenants  
22 qu'on ne connaissait pas, entres autres, monsieur  
23 Bernard Trépanier, dont vous avez parlé beaucoup,  
24 ici, où il a commencé à y avoir un certain  
25 contrôle, là, des contrats qui se donnaient à la

1 Ville de Montréal. On avait... comment je dirais...  
2 les contrats ont commencé à être plus dirigés,  
3 Michel Lalonde, on en a parlé ici, a pris un peu le  
4 leadership dans ça, pour être un peu le porte-  
5 parole de l'ensemble des firmes. Je ne peux pas  
6 dire que c'est un rôle qu'il a joué tant que ça,  
7 là, mais enfin... mais c'est vrai que Michel  
8 Lalonde avait été, un peu, nommé comme porte-parole  
9 pour l'ensemble des firmes.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[1016]** Juste dire, pourquoi vous dites: «Je ne peux  
12 pas dire que c'est un rôle qu'il a joué tant que  
13 ça»?

14 R. Au fil des années, j'ai trouvé que monsieur  
15 Trépanier jouait plus ce rôle-là.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Q. **[1017]** Alors peut-être nous expliquer comment c'est  
18 arrivé, comment ça s'est produit, les premiers  
19 contacts avec ce système-là, que vous abordez, là.

20 R. Oui. Bien, écoutez, c'est via monsieur Trépanier,  
21 c'est via monsieur Trépanier où il nous demandait  
22 de l'argent pour les... pas les élections, dans un  
23 premier temps, mais c'était plus les activités de  
24 financement, hein, on était... on a commencé à être  
25 de plus en plus sollicités, là, sur des activités

1 de financement et je dirais, en deux mille cinq  
2 (2005), est arrivé les élections et les... bon,  
3 puis encore une fois, ça avait été dit ici, là, les  
4 grandes firmes avaient été sollicitées à hauteur de  
5 deux cent mille dollars (200 000 \$). Je le  
6 confirme, ça nous avait été demandé. Je ne me  
7 souviens pas par qui. Ça nous avait été demandé, je  
8 crois que c'est par monsieur Trépanier. J'ai peut-  
9 être d'autres collègues au bureau, chez nous, à qui  
10 ça avait été demandé directement. C'est peut-être  
11 moi, là, peu importe, là, ça avait été demandé et  
12 il s'est mis, disons, en même temps, le système de  
13 ristournes de trois pour cent (3 %) sur les  
14 contrats pour assurer le financement du parti  
15 politique d'Union Montréal. Alors...

16 Q. **[1018]** Si vous voulez, on va... c'est parce que là,  
17 on a fait un grand bout...

18 R. Oui.

19 Q. **[1019]** ... on a abordé la question d'une mise de  
20 fonds de deux cent mille (200 000 \$) suivie de  
21 ristournes de trois pour cent (3 %), on va revenir  
22 à monsieur Trépanier. On a abordé la question de  
23 mise de fonds de deux cent mille (200 000) suivi de  
24 ristournes, trois (3) pour cent, on va revenir à  
25 monsieur Trépanier, les premiers contacts, ce

1 n'était pas quelqu'un que vous connaissiez  
2 personnellement avant qu'il vienne vous solliciter,  
3 si je comprends.

4 R. Je ne le connaissais pas.

5 Q. **[1020]** Ok. Comment vous a-t-il été introduit ou par  
6 qui?

7 R. Je pense que c'est lui, directement, écoutez, je ne  
8 me souviens pas comment - tu sais, par  
9 qu'évidemment, quand on tentait de - tu sais,  
10 comme, c'est peut-être un défaut qu'on a, les  
11 ingénieurs-conseils, on tente de savoir il est où  
12 le pouvoir et qui a le pouvoir dans cette  
13 organisation-là et est-ce que c'est nous qui  
14 l'avons contacté, probablement que c'est nous qui  
15 avons cherché à le contacter et puis à faire notre  
16 place au soleil, à toute fin pratique.

17 Q. **[1021]** Ok. C'est à l'époque où vous faites du  
18 développement de clientèle, Génivar cherche à  
19 établir sa place au soleil.

20 R. Oui, on cherche à établir notre place au soleil, on  
21 cherche à avoir une part de marché à Montréal.

22 Q. **[1022]** Alors, un bon moment donné, vous arrivez en  
23 contact avec monsieur Trépanier et comment - quand  
24 il se présente à vous, c'est sous quel titre?

25 R. Il était, à cette époque-là, le directeur du

1           financement d'Union Montréal.

2           Q. **[1023]** Et quand il vous dit qu'il est directeur du  
3           financement, qu'il vous demande des contributions,  
4           au début, vous avez parlé de contributions à des  
5           activités de financement, est-ce qu'il vous dit  
6           qu'est-ce que ça apporte, ces contributions-là,  
7           qu'on vous demande de faire?

8           R. Au début, je ne crois pas, tu sais, parce que, tu  
9           sais, vous savez, c'est sournois tout ça, tu sais,  
10          à un moment donné, on en demande un peu plus, puis  
11          un peu plus et on avance à l'intérieur de ça, alors  
12          non, je ne crois pas, au début, et pour vous dire  
13          franchement, le premier qui m'a demandé à la ville  
14          de Montréal, Union Montréal, une - de collaborer à  
15          un financement politique, ce n'était pas monsieur  
16          Trépanier, c'était un dénommé Robert Church.

17          Q. **[1024]** Oui.

18          R. Qui m'avait demandé, vers ces années-là, deux mille  
19          un (2001), deux (2002), à peu près.

20          Q. **[1025]** Oui.

21          R. De l'aider dans un petit déjeuner bénéfice avec le  
22          maire de Montréal.

23          Q. **[1026]** Quand monsieur Church vous a demandé ça,  
24          est-ce que vous avez participé à aider à  
25          l'organisation du dîner bénéfice?

1 R. Oui, bien, on n'a pas aidé à l'organisation, on a  
2 invité les gens.

3 Q. **[1027]** Ok.

4 R. Tu sais, il m'a demandé, il dit: « On fait un petit  
5 déjeuner, on fait ça pour dix (10) ou quinze (15)  
6 personnes.»

7 Q. **[1028]** Ok.

8 R. C'était dix (10) ou quinze (15) personnes et j'ai  
9 appelé des gens que je connaissais puis j'ai dit: «  
10 Voilà, c'est mille (1000) dollars chacun» et puis  
11 on a participé à ce petit déjeuner. Ça a été mon  
12 premier contact avec le monde d'Union Montréal.

13 Q. **[1029]** Et du financement politique, à ce moment-là?

14 R. À Montréal, oui.

15 Q. **[1030]** Oui, ok. Parce que - bien, c'est ça, on vous  
16 demandait d'y participer et d'amener d'autres  
17 personnes à y participer, donc à amener du  
18 financement à Union Montréal?

19 R. Oui, exactement, on me demandait, à ce moment-là,  
20 on m'a demandé de solliciter aussi.

21 Q. **[1031]** Ok. On va rester, pour le moment, dans ce  
22 système-là, alors vous avez abordé, aussi, parce  
23 qu'on reviendra sur la question du financement tout  
24 à l'heure, vous avez abordé, aussi, la question  
25 qu'il y a eu un système décrit par monsieur

1 Lalonde, si j'ai bien compris, à quel moment avez-  
2 vous pris conscience de ce système-là pour la  
3 première fois?

4 R. C'est autour de deux mille quatre (2004), ça.

5 Q. **[1032]** Ok.

6 R. Je dirais, au début, printemps deux mille quatre  
7 (2004).

8 Q. **[1033]** Comment ça vous est présenté?

9 R. Michel Lalonde était venu nous voir.

10 Q. **[1034]** Ok.

11 R. À nos bureaux. Il me dit: « Regarde» puis il nous a  
12 expliqué, il dit: « Regarde, ça va fonctionner  
13 comme ça à Montréal. Il y a beaucoup d'ouvrage qui  
14 s'en vient» puis c'est vrai, il y a eu énormément  
15 de travail dans les années deux mille quatre (2004)  
16 à deux mille huit (2008), à peu près. La nouvelle  
17 administration avait débloqué beaucoup d'argent  
18 pour faire la réhabilitation d'infrastructures.  
19 Beaucoup de ces travaux-là d'ingénierie allaient  
20 être donnés à l'externe, ce qui n'était pas une  
21 habitude, à la ville de Montréal. La ville de  
22 Montréal avait l'habitude de faire beaucoup son  
23 ingénierie à l'interne.

24 Q. **[1035]** Oui.

25 R. Alors, sauf qu'alors que Michel était venu nous

1           exposer que il y en aurait pour tout le monde, mais  
2           il y aurait des règles à suivre. Et une des règles  
3           à suivre, ce serait - était d'avoir une ristourne  
4           aux partis via monsieur Trépanier qui prenait en  
5           charge cela.

6           Q. **[1036]** Cela, ok. Il y a deux (2) aspects là-dedans.  
7           Monsieur Lalonde vous informe qu'il y aurait un  
8           partage de la pointe de tarte entre les firmes de  
9           génie conseil, mais aussi qu'il y aura une  
10          ristourne de donnée. Ça, cette partie-là qui relève  
11          plus d'Union Montréal, c'est monsieur Lalonde qui  
12          vous informe de ça?

13          R. Je crois bien que la première fois, c'est monsieur  
14          Lalonde qui nous avait informé de ça.

15          Q. **[1037]** À ce moment-là, étiez-vous déjà en contact  
16          avec Bernard Trépanier?

17          R. C'est une bonne question. Je ne suis pas sûr. Peut-  
18          être pas, peut-être pas. Tout est arrivé en même  
19          temps.

20          Q. **[1038]** Et quel est - bon, je vais parler de votre  
21          réaction, parce que je comprends que c'est à vous  
22          que c'est présenté, cette demande-là?

23          R. Il y avait moi, il y avait mon collègue Yves  
24          Lortie.

25          Q. **[1039]** Je comprends que monsieur Lortie, son nom va

1           revenir souvent, monsieur Lortie, en deux mille  
2           quatre (2004), qui est-il chez Génivar?

3           R. En deux mille quatre (2004), Yves Lortie, il est  
4           vice-président infrastructures urbaines.

5           Q. **[1040]** Ok.

6           R. C'est mon - moi, je suis son patron.

7           Q. **[1041]** Ok. Et monsieur Lortie, son nom va revenir,  
8           il va participer au système de collusion avec vous?

9           R. Il va participer.

10          Q. **[1042]** Ok. Alors, vous êtes là, avec monsieur  
11          Lortie, on vous présente ce plan-là, quel est la  
12          réaction et votre réaction, celle de monsieur  
13          Perreault puis la réaction de Génivar?

14          R. Comment je pourrais dire, donc. On n'est pas si  
15          étonné que ça, je veux dire, on trouve que c'est  
16          beaucoup d'argent, mais comment je pourrais dire,  
17          donc, on dit: « Ok », on va faire ce qu'il y aura à  
18          faire, tout simplement.

19          Q. **[1043]** Mais quand vous dites on n'est pas si  
20          étonné, faites-vous référence au fait qu'on vous  
21          demande de l'argent ou au fait qu'il y a un système  
22          de collusion?

23          R. Non, au fait qu'on nous demande de l'argent.

24          Q. **[1044]** O.K.

25          R. Tu sais, système de collusion, je pense bien qu'on

1 va en parler de ça plus tard.

2 Q. **[1045]** Oui.

3 R. Bon, comment je pourrais dire donc, c'est un  
4 système de partage de la tarte, là.

5 Q. **[1046]** O.K. Avez-vous participé à déterminer quelle  
6 serait la pointe de tarte qui appartiendrait à  
7 Genivar?

8 R. Non, jamais.

9 Q. **[1047]** Comment ça a été, savez-vous par qui ça a  
10 été déterminé?

11 R. Bon, d'après moi c'est Bernard Trépanier...

12 Q. **[1048]** O.K.

13 R. ... qui consultait son patron.

14 Q. **[1049]** O.K. Alors, cette... d'après... est-ce que  
15 selon ce que vous en savez, puis là on va peut-être  
16 avancer dans le temps, là, ce que vous en savez du  
17 partage qu'il y a eu à l'intérieur de cette pointe  
18 de tarte là, est-ce que c'était en fonction de la  
19 grosseur des firmes ou en fonction de la  
20 contribution des firmes au financement d'Union  
21 Montréal?

22 R. Bien j'ai l'impression que les grandes firmes  
23 étaient plus considérées. J'ai quand même cette  
24 impression-là parce qu'on nous demandait de nous  
25 mettre en consortium et souvent quand c'était une

1 plus petite qui se mettait en consortium avec une  
2 grande firme, elle avait un pourcentage de  
3 participation moindre aussi, là. Alors, tu sais, il  
4 y a beaucoup de grandes firmes à Montréal, toutes  
5 les grandes firmes sont à Montréal.

6 Alors, j'ai, j'ai l'impression que les  
7 grandes firmes étaient des joueurs quand même...

8 Q. **[1050]** Importants.

9 R. ... importants.

10 Q. **[1051]** O.K. Alors, vous dites...

11 (15:47:55)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[1052]** Je voudrais juste vous demander une chose,  
14 vous avez dit que vous êtes sous l'impression que  
15 c'est monsieur Trépanier qui a imposé le trois pour  
16 cent (3 %) et vous avez ajouté et qu'il en... et  
17 qu'il consultait son patron?

18 R. Oui. Ce n'est pas pour le trois pour cent (3 %),  
19 c'est, maître Crépeau me demandait le partage de la  
20 pointe de tarte, à savoir bien à quoi on a droit  
21 dans cette tarte-là et mon impression c'est que  
22 c'est monsieur Trépanier qui décidait. Mais  
23 monsieur Trépanier décidait avec l'aide de son  
24 patron qui est monsieur Zampino.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. **[1053]** O.K. On reviendra.

3 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

4 Q. **[i.]** Je voudrais revenir justement sur ce qui s'est  
5 dit. Vous dites que chez Genivar on n'était pas  
6 étonné. Le « on », inclut qui?

7 R. Bien les gens qui sont dans le domaine, monsieur  
8 Lortie, entre autres, j'avais un autre vice-  
9 président qui a été nommé vice-président par après  
10 qui est monsieur Yannick Bouchard. Alors, ces gens-  
11 là n'étaient pas tellement étonnés que ça se  
12 présente.

13 Q. **[1054]** Puis avec vos collègues de même niveau que  
14 vous, est-ce que vous avez échangé là-dessus parce  
15 que c'est quand même pas, pas n'importe quelle  
16 demande?

17 R. Bien c'est eux autres, là, tu sais.

18 Q. **[1055]** Donc, c'est vos collègues de même rang que  
19 vous avez échangé?

20 R. Principalement, parce que mes autres collègues ou  
21 mes subalternes sont dans d'autres domaines, en  
22 industriel et tout ça.

23 Q. **[1056]** Donc, les gens de votre rang chez Genivar,  
24 vous avez discuté avec eux, à l'effet qu'on  
25 demandait une cote, une ristourne pour reprendre

1           votre expression, quand...

2           R. Oui.

3           Q. **[1057]** Et vous avez dit tout à l'heure qu'on vous  
4           demandait de vous mettre en consortium, c'est des  
5           suggestions de monsieur Trépanier ou monsieur  
6           Lalonde?

7           R. C'était monsieur Trépanier, la plupart du temps qui  
8           nous suggérait, il dit : « Sur tel contrat vous  
9           allez vous mettre avec telle firme ».

10          Q. **[1058]** Monsieur Lalonde ne vous suggérait pas ça  
11          nécessairement?

12          R. Pas de mémoire, non.

13          Me PAUL CRÉPEAU :

14          Q. **[1059]** Peut-être pour continuer la série de  
15          questions de monsieur le commissaire, les, quand  
16          vous dites « on », on vous demandait vos  
17          équivalents, votre vis-à-vis qui est votre collègue  
18          de Québec pour la région est du Québec, avez-vous  
19          déjà parlé de cette problématique-là que vous  
20          viviez à Montréal avec lui?

21          R. Non, je n'ai pas de souvenir d'avoir parlé à Éric  
22          de ces, de nos opérations chez nous, c'est très  
23          secret tout ça, parce qu'il n'y a personne qui est  
24          très, très fier, là, tu sais, d'oeuvrer là-dedans  
25          ça demeure très secret.

1 Q. **[1060]** O.K. Alors, ce système-là, je comprends que  
2 Genivar y a participé?

3 R. Oui.

4 Q. **[1061]** O.K. Et les gens chez Genivar qui  
5 s'occupaient, qui voyaient à faire ce qu'il y avait  
6 à faire, faire les versements d'argent et tout à  
7 l'heure, je pense, on va parler de fausses  
8 factures?

9 R. Exact.

10 Q. **[1062]** Alors, les gens chez Genivar qui  
11 s'occupaient de ça, à votre connaissance, il y a  
12 vous?

13 R. Il y a Yves Lortie.

14 Q. **[1063]** Et Yves Lortie. Monsieur Hétu dont vous nous  
15 avez parlé, monsieur Hétu?

16 R. Je ne vous ai pas parlé de monsieur Hétu.

17 Q. **[1064]** Bien moi je vais vous en parler. Il y a un  
18 monsieur Hétu chez vous qui aujourd'hui est?

19 R. Vice-président transport.

20 Q. **[1065]** Qui est en charge des dossiers du MTQ?

21 R. Qui est en charge des... oui.

22 Q. **[1066]** O.K. En deux mille quatre (2004), est-ce  
23 qu'il était là?

24 R. Oui, mais pas à titre de vice-président.

25 Q. **[1067]** O.K. Qui s'occupait des dossiers du

1           ministère des Transports en deux mille quatre  
2           (2004)?

3           R. Notre vice-président c'était Pierre-André Dugas.

4           Q. **[1068]** O.K. Expliquez-nous alors, vous avez dit que  
5           monsieur Lalonde vous a informé qu'il y aurait un  
6           système de partage des contrats et c'est monsieur  
7           Trépanier qui le gérât si je comprends bien. C'est  
8           lui qui organisait les consortiums?

9           R. C'est ma compréhension, oui.

10          Q. **[1069]** Alors, la première fois, ça visait quel type  
11          de contrat ça premièrement?

12          R. Ça ne visait pas tous les contrats, ça visait les  
13          grands projets, parce que là il faut comprendre  
14          que, là, la Ville investissait massivement dans  
15          tous ses programmes de, de réhabilitation  
16          d'infrastructures, d'égouts, d'aqueducs, de pavage,  
17          voirie. Alors, donc, ça visait et c'est... la  
18          plupart de ces contrats-là c'était tous des  
19          mandats, des offres à commandes ou des mandats  
20          ouverts, là, qu'on appelle, il y a en a eu  
21          plusieurs, dans ces années-là. Alors c'était ces  
22          mandats-là, c'étaient des mandats de... qui  
23          pouvaient varier de un (1 M\$) à cinq millions  
24          (5 M\$) d'enveloppes d'honoraires, alors donc, c'est  
25          sûr que sur un mandat de cinq millions (5 M\$),

1 faire un consortium, c'est plus naturel aussi, là,  
2 ça commence à être... ça prend beaucoup de  
3 ressources, là, surtout si on nous demande de faire  
4 le travail assez rapidement, là. Alors donc, c'est  
5 les grands mandats en réhabilitation  
6 d'infrastructures.

7 Q. **[1070]** Avant deux mille quatre (2004), est-ce que  
8 Genivar avait l'expérience de travailler  
9 régulièrement en consortium avec d'autres  
10 entreprises?

11 R. En transport, oui.

12 Q. **[1071]** En transport?

13 R. Oui.

14 Q. **[1072]** Au niveau d'infrastructures urbaines?

15 R. Jamais.

16 Q. **[1073]** Jamais. Est-ce que c'est parce que Genivar  
17 avait déjà à l'interne les ressources pour le faire  
18 seul?

19 R. On avait les ressources pour le faire seul, oui.  
20 Évidemment, il faut faire attention, là, on n'avait  
21 jamais eu l'occasion de travailler sur des grands  
22 mandats, par exemple, en infrastructure.

23 Q. **[1074]** O.K., on y revient. Alors, à votre  
24 connaissance, quelles sont les firmes qui, en deux  
25 mille quatre (2004), de deux mille quatre (2004)

1 à... ce système-là a fonctionné, d'après vous,  
2 jusqu'en...?

3 R. En deux mille huit (2008), à peu près.

4 Q. **[1075]** O.K. Deux mille quatre (2004), deux mille  
5 (2008), quelles sont les firmes qui ont participé à  
6 ce système de collusion à la Ville de Montréal?

7 R. Bien, toutes. Toutes les firmes qui étaient  
8 présentes à Montréal, alors, bien, il y avait SNC  
9 Lavalin, si je vous les nomme, là, SNC Lavalin, il  
10 y avait Dessau, il y avait Tecsalt, qui s'appelle  
11 Aecom, aujourd'hui, il y avait Roche, BPR,  
12 évidemment, nous, Genivar, Cima, Axor, une petite  
13 firme... Génus, là, le Groupe Séguin à... il y  
14 avait HBA Teknika, qui est devenue EXP, il y a une  
15 petite firme qui s'appelait Claulac, LBHA, là,  
16 Leroux, Beaudoin, Hurens, mais dans un une moindre  
17 mesure, là, je ne les ai pas vus souvent eux  
18 autres, écoutez, je pense que c'est à peu près ça,  
19 là.

20 Q. **[1076]** Ça fait le tour des firmes?

21 R. C'est toutes les firmes qui sont à Montréal.

22 Q. **[1077]** O.K. Est-ce que... l'ensemble de ces firmes-  
23 là, vous êtes vous déjà toutes retrouvées assises à  
24 une même table pour en parler ensemble?

25 R. Jamais.

1 Q. **[1078]** Il n'y a pas eu de réunion des  
2 collusionnaires ensemble?

3 R. Jamais.

4 Q. **[1079]** Alors, le point de liaison, c'est?

5 R. Michel Lalonde et Bernard Trépanier.

6 Q. **[1080]** Est-ce que c'est exact de dire que Michel  
7 Lalonde s'occupait du partage des contrats,  
8 s'occupait des firmes alors que Trépanier  
9 s'occupait du financement?

10 R. Comme je vous ai dit tantôt, j'avais quand même  
11 beaucoup l'impression que monsieur Trépanier  
12 s'ingérait beaucoup dans le partage.

13 Q. **[1081]** O.K.

14 R. Parce qu'il fallait avoir sa permission pour aller  
15 sur un mandat en particulier.

16 Q. **[1082]** O.K. Alors, dites-nous donc comment est-ce  
17 que ça vous était présenté? À un moment donné,  
18 vous...

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[1083]** Excusez-moi, vous voulez dire que ça vous  
21 prenait la permission de Bernard Trépanier pour  
22 soumettre une proposition dans un (inaudible).

23 R. Je vais vous donner un exemple. Nous, on a fait le  
24 Quartier international de Montréal, comme je vous  
25 ai dit, avec Clément Demers, au QIM et quand est

1 arrivé le Quartier des spectacles, c'est Clément  
2 Demers qui a pris la gestion du Quartier des  
3 spectacles avec les mêmes architectes, qui sont  
4 Daoust Lestage et la phase 1, on l'a ratée, parce  
5 que la phase 1 a été pilotée par la SHDM. J'étais  
6 allé rencontrer les gens de la SHDM pour lever la  
7 main, me faire inviter. Je ne comprenais pas le  
8 jeu, à ce moment-là, là, puis évidemment, on ne m'a  
9 pas invité et quand est arrivé l'appel d'offres  
10 pour... et que Clément Demers prenait en charge, à  
11 ce moment-là, pour les phases 2, 3, 4 du Quartier  
12 des spectacles, je n'étais pas là. Monsieur  
13 Trépanier m'avait dit c'est SM, SM a fait la  
14 phase 1, il va continuer avec le reste. J'ai dit:  
15 « Non, j'ai dit, non, ce n'est pas vrai. Vous ne  
16 pouvez pas nous mettre de côté sur un mandat de  
17 cette envergure-là avec l'expertise qu'on a ». Et  
18 je savais que Clément Demers voulait travailler  
19 avec nous, souhaitait nous avoir sur le dossier,  
20 alors avec... disons, je me suis mis à genoux,  
21 devant lui et puis finalement, il a dit: « O.K. ».  
22 Il dit: « Tu vas te mettre en consortium avec SM ».

23 Q. **[1084]** Mais ça, ce sont des appels d'offres  
24 publics...

25 R. Publics.

1 Q. **[1085]** ... ou des appels d'offres sur invitation?

2 R. Publics.

3 Q. **[1086]** Donc, pourquoi vous avez besoin de la  
4 permission de monsieur Trépanier pour un appel  
5 d'offres public, vous pouvez soumettre une  
6 proposition par vous-même?

7 R. Bien, parce que là, il faut comprendre qu'on est à  
8 l'intérieur d'un système organisé. Toutes les  
9 firmes y participent, alors... Si je ne suis pas  
10 les recommandations, là, je vais... peut-être que  
11 je vais le gagner quand même, le contrat, mais on  
12 va me mettre sur le banc de punition pour les  
13 trois, quatre prochains, par exemple. On va me  
14 disqualifier ou... alors, finalement, on essaie de  
15 s'entendre. On n'essaie pas...

16 Q. **[1087]** Donc vous pensez qu'à travers les comités de  
17 sélection, dans le futur, on aurait pu vous  
18 disqualifier, vous auriez pu...

19 R. Je pense qu'on aurait...

20 Q. **[1088]** ... on aurait pu utiliser les comités de  
21 sélection pour vous disqualifier?

22 R. Je pense qu'on aurait pu.

23 Q. **[1089]** C'était votre crainte?

24 R. Oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[1090]** Dites-moi, vous venez de dire que vous avez  
3 mis un genou à terre, que vous vous êtes mis à  
4 genoux.

5 R. Oui.

6 Q. **[1091]** Concrètement, ça veut dire quoi?

7 R. Je l'ai supplié. Ça ne veut pas dire que je lui ai  
8 donné de l'argent, là, ce n'est pas ça, là, O.K.?

9 Q. **[1092]** Ce n'est pas ce que j'impliquais.

10 R. Oui, d'accord.

11 Q. **[1093]** Je voulais juste savoir qu'est-ce que ça  
12 veut dire, exactement?

13 R. Non, non, il a fallu que je sois convaincant,  
14 t'sais, il a fallu que je l'appelle, puis que je le  
15 rappelle, puis j'ai dit écoute, ce n'est pas vrai,  
16 là, vous ne pouvez pas passer à côté de nous sur ce  
17 projet-là.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[1094]** Quand vous dites... là, vous parlez à  
20 Bernard Trépanier, là?

21 R. À monsieur Trépanier.

22 Q. **[1095]** Et monsieur Trépanier, vous avez plaidé  
23 votre cause auprès de monsieur Trépanier,  
24 finalement, il a accepté que vous soumettiez... que  
25 vous ayez votre part.

1 R. De nous faire une place.

2 Q. **[1096]** O.K. À ce moment-là, vous avez parlé, tout à  
3 l'heure, d'une première tranche d'un montant  
4 forfaitaire de deux cent mille dollars (200 000 \$).  
5 Est-ce qu'il a déjà été demandé au moment où vous  
6 obtenez, tiens, votre place au soleil sur le  
7 Quartier international du spectacle?

8 R. Non. Le Quartier des spectacles, là, c'est arrivé  
9 en deux mille huit (2008), ce projet-là, alors on  
10 parle bien avant, là.

11 Q. **[1097]** Bien avant.

12 R. On parle bien avant.

13 Q. **[1098]** Ça remonte à quand, ça, cette demande-là  
14 d'une tranche de deux cent mille (200 000)?

15 R. C'est dans l'année, écoutez, c'est soit dans  
16 l'année deux mille quatre (2004), je sais que les  
17 élections ont eu lieu en deux mille cinq (2005), je  
18 ne me souviens pas, parce qu'il y a eu des appels  
19 d'offres, quand même, en deux mille quatre (2004),  
20 où on avait annoncé les couleurs, probablement,  
21 déjà, en deux mille quatre (2004), je ne pourrais  
22 pas confirmer la date exacte.

23 Q. **[1099]** Ok. Les - quand les - un contrat est -  
24 comment est-ce qu'on vous informe, en fait, que  
25 vous êtes gagnant du contrat, vous avez

1 soumissionné sur un appel d'offres, qui vous  
2 informe du résultat?

3 R. Ça, c'est le, je dirais, c'est les voies de  
4 communication normales, alors c'est les  
5 communications du Service de l'approvisionnement.

6 Q. **[1100]** Je ne vous parle pas de l'offre, la réponse,  
7 la vraie réponse officielle, mais la réponse à  
8 l'effet que vous allez avoir le contrat?

9 R. Bien, oui, je sais qu'est-ce que vous voulez me  
10 demander, vous voulez savoir si soit monsieur  
11 Trépanier ou monsieur Lalonde ou...

12 Q. **[1101]** Vous en informait d'avance.

13 R. M'en informait d'avance, mais non, non, parce que  
14 tant que le comité de sélection n'a pas eu lieu,  
15 puis des fois, tu sais, la loi cent-six (106) avec  
16 le rapport qualité prix peut faire en sorte qu'un  
17 contrat qu'on pensait avoir, on le perd, tu sais,  
18 ça peut arriver. Je ne me souviens pas d'avoir eu  
19 un coup de téléphone me dire: « Tu l'as eu. » Tu  
20 sais, on attendait la réponse officielle, on était  
21 confiant à quatre-vingt-quinze (95) pour cent de  
22 l'avoir, tu sais, mais je ne me souviens pas  
23 d'avoir eu des téléphones à cet effet-là.

24 Q. **[1102]** Et dans quatre-vingt-dix (90), quatre-vingt-  
25 quinze (95) pour cent des fois où vous étiez

1           confiant de l'avoir, l'avez-vous eu?

2           R. Oui.

3           Q. **[1103]** Ok. Et là, on se parle de contrats qui vous  
4           étaient déjà destinés, vous saviez déjà d'avance  
5           que celui-là vous revenait.

6           R. On savait d'avance comment les dés devaient tomber.

7           Q. **[1104]** Ok. Alors, je comprends qu'il devait tout de  
8           même... alors, vous en étiez informé d'avance, du  
9           partage. Monsieur Trépanier vous avait dit: « Vous  
10          allez faire ce contrat-là en consortium avec telle  
11          autre entreprise et vous allez l'obtenir. » Est-ce  
12          qu'il est exact de dire que monsieur Trépanier,  
13          aussi, déterminait le pourcentage des... qui allait  
14          à chaque entreprise au sein du consortium?

15          R. Oui, oui, exactement, il déterminait le  
16          pourcentage.

17          Q. **[1105]** Ok. Alors, ça, vous pouvez le savoir combien  
18          de temps avant que l'appel d'offres sorte?

19          R. Très peu de délai, je dirais dans la semaine ou les  
20          deux (2) semaines qui précèdent l'appel d'offres,  
21          il n'y avait pas beaucoup de délai.

22          Q. **[1106]** Est-ce que ces contrats-là sur lesquels on  
23          vous a déclaré - qu'on vous a accordés d'avance,  
24          est-ce que c'était des choses que vous saviez déjà  
25          d'avance que ça s'en venait : Il y a un grand

1           projet d'infrastructure qui s'en vient dans tel  
2           quartier de la ville?

3           R. Il y a des projets, oui, on le savait d'avance que  
4           ça s'en venait, je vous parlais du Quartier des  
5           spectacles tantôt, je savais que ce projet-là s'en  
6           venait, je le suivais, et caetera, mais ce n'est  
7           pas de l'information qui provenait... ça, c'est  
8           l'information qu'on va chercher nous-mêmes auprès,  
9           soit des fonctionnaires, des gens qu'on connaît, ce  
10          n'est pas, comment je pourrais dire, ce n'est pas  
11          le système qui nous informe que les projets s'en  
12          viennent.

13          Q. **[1107]** Mais il y avait des projets, des grands  
14          projets publics qui s'en venaient, vous avez dit  
15          que ça a été des années fastes au niveau des  
16          infrastructures.

17          R. Ça a été des très fastes années.

18          Q. **[1108]** Alors, des beaux projets qui s'en venaient,  
19          vous... et là, à un moment donné, est-ce que  
20          vous... est-ce qu'il est arrivé que Génivar a, vous  
21          avez donné l'exemple du quartier des spectacles,  
22          demandé d'avance: « J'aimerais ça, je suis  
23          intéressé par ce projet-là »?

24          R. Oui.

25          Q. **[1109]** Ok.

1 R. Oui. Bien, je vous parlais du Quartier des  
2 spectacles, tantôt, mais tu sais, comme nous, on a  
3 une équipe très forte dans les... en circulation,  
4 tout ce qui est étude de circulation, et caetera,  
5 ça fait que quand on savait qu'il y avait un mandat  
6 spécifique qui s'en venait là-dedans, on levait la  
7 main puis on dit: « Écoutez, il faut - on veut être  
8 présent. »

9 Q. **[1110]** Avez-vous l'impression que vous étiez  
10 écouté, à l'occasion, peut-être pour - bon, bien,  
11 le - telle firme aimerait avoir tel type de  
12 contrats, telle autre firme, tel autre type de  
13 contrats, on vous en donnait plus du type qui vous  
14 intéressait?

15 R. Oui, oui, oui, ça, je dois avouer que les mandats  
16 et peut-être Michel Lalonde intervenait, aussi,  
17 beaucoup là-dedans, les mandats nous - étaient un  
18 peu plus partagés en fonction de nos expertises,  
19 nos capacités.

20 Q. **[1111]** Ok. Bon, alors, évidemment, quand vous êtes  
21 informé, on vous dit que votre firme sera choisie  
22 pour faire un consortium avec une autre entreprise.  
23 L'appel d'offres arrive peu après, vous participez  
24 à la... dites-nous comment vous allez vous  
25 organiser quand on vous a dit: « Il faut faire un

1 consortium avec... » avec qui on vous a demandé de  
2 faire des consortiums?

3 R. Principalement avec SM.

4 Q. **[1112]** Avec SM?

5 R. Principalement avec SM qu'on nous a demandé des  
6 consortiums.

7 Q. **[1113]** Ok. Alors, on vous dit: « Faites - vous  
8 allez faire un consortium avec SM » et les  
9 pourcentages pouvaient être... est-ce qu'ils  
10 étaient toujours les mêmes ou à peu près?

11 R. Bien, avec SM, c'était, la plupart du temps,  
12 cinquante (50), cinquante (50). Des fois, il y  
13 avait des petites chicanes à savoir qui était le  
14 *leader* parce qu'il faut nommer un *leader* du  
15 consortium. Maintenant, il y a eu des consortiums  
16 avec BPR où là, BPR a pris soixante (60) pour cent  
17 et puis, et ça, ça m'avait été imposé. Ils ont dit:  
18 « Regarde, tu vas avoir quarante (40) pour cent, tu  
19 n'auras pas plus que ça » et puis...

20 Q. **[1114]** Ok. Il y a des choses qui n'étaient pas  
21 discutables puis il y en a d'autres sur lesquelles  
22 vous pouviez discuter.

23 R. Oui.

24 Q. **[1115]** Avec monsieur Trépanier.

25 R. Oui.

1 Q. **[1116]** Ok. Alors, est-ce qu'on peut dire que  
2 monsieur Trépanier, et même pour le partage à  
3 l'intérieur du contrat, monsieur Trépanier est un  
4 interlocuteur plus important que monsieur Lalonde?

5 R. Mon point de vue, oui. Chez nous, on a eu toujours  
6 l'impression que monsieur Trépanier avait beaucoup  
7 plus de pouvoir.

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :  
9 Quand on attribue l'appel d'offres, on dit, c'est  
10 le consortium Genivar-SM qui a le contrat pour une  
11 valeur de cinq cent mille (500 000), par exemple,  
12 c'est ce que dit la Ville, et pas plus que ça,  
13 c'est cinq cent mille (500 000) pour le consortium  
14 Genivar-SM.

15 R. Tout à fait.

16 Q. **[1117]** C'est ça. Une fois que le contrat commence  
17 qu'est-ce qui vous empêche vous à l'intérieur des  
18 firmes de changer ce partage-là qui a été suggéré  
19 par Bernard Trépanier?

20 R. Oui. C'est assez difficile.

21 Q. **[1118]** Dans le fond, un peut dire moi j'ai plus de  
22 main d'oeuvre disponible à ce temps ici de l'année?

23 R. Il n'y a rien qui nous empêche de le changer.

24 Q. **[1119]** Il y avait rien qui vous empêchait de  
25 changer ça là.

1 R. Tu sais, il n'y a rien qui nous empêche de changer.  
2 Sauf que je vois mal un partenaire qui s'est fait  
3 attribuer, admettons, soixante pour cent (60 %)  
4 dire bien écoute ça ne tente pas de baisser à  
5 cinquante pour cent (50 %), il va me dire non.

6 Q. **[1120]** Donc, vous avez vraiment une expertise  
7 similaire, il n'y avait pas, par exemple, de  
8 compétence qu'un pouvait plus posséder que l'autre  
9 qui aurait pu justifier de dire : Bon, Bernard  
10 Trépanier a peut-être dit que c'était cinquante,  
11 cinquante (50-50), mais moi je n'ai pas cette  
12 expertise-là dans tel domaine, on va s'entendre  
13 toi, je vais en prendre soixante-quinze (75)?

14 R. Non. Dans la nature des mandats sur lesquels ont  
15 travaillé dans ces années-là, pas mal toutes les  
16 firmes, les grandes firmes à tout le moins, là, on  
17 avait pas mal tous les mêmes compétences, là pour  
18 les réaliser.

19 Q. **[1121]** Donc, dans cette période-là où vous allez en  
20 consortium, vous diriez c'est quelle proportion de  
21 consortium qui est arrangé par le gars des vues ou  
22 bien vraiment résultant de vouloir aller chercher  
23 une expertise qu'on n'a pas?

24 R. Vous me parlez des contrats pour la Ville de  
25 Montréal.

1 Q. **[1122]** Vous êtes allés en consortium à la Ville de  
2 Montréal, est-ce que vous pouvez dire...

3 R. D'après moi, cent pour cent (100 %).

4 Q. **[1123]** Des consortiums sont arrangés parce qu'on a  
5 voulu les arranger?

6 R. Écoutez...

7 Q. **[1124]** Ce ne s'explique pas par un partage de  
8 compétences.

9 R. Parce qu'on ne voyait pas tellement de consortium  
10 dans le monde municipal, on n'en voyait pas  
11 tellement. Il faut que je fasse attention, ce n'est  
12 pas tout à fait vrai, parce qu'on avait, je me  
13 souviens qu'on avait soumissionné l'échangeur Parc-  
14 Pins, qui était début des années deux mille (2000).  
15 Ça on était en consortium, parce qu'on avait besoin  
16 de compétences accrues tout simplement. Or, donc,  
17 ce n'est pas vrai que c'est cent pour cent (100 %),  
18 mais...

19 Q. **[1125]** Mais c'est des exceptions?

20 R. C'est des exceptions.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Q. **[1126]** Normalement, le type de contrats que vous  
23 avez obtenus même ceux que vous avez appelé les  
24 grands projets d'infrastructures, c'est des  
25 contrats que dans un marché libre vous auriez

1           réalisé complètement avec vos ressources internes?

2       R. Oui, oui, Quartier des spectacles, on serait allé  
3           tout seul, c'est sûr. Peut-être, il y a eu de  
4           contrats je me souviens qu'il y avait un contrat de  
5           PRR qu'on appelle, programme de réfection routière,  
6           qui était presque six millions (6 M) d'honoraires.  
7           Celui-là je ne suis pas sûr qu'on serait allé tout  
8           seul.

9       Q. **[1127]** Parce qu'il était gros?

10      R. Il était gros.

11      Q. **[1128]** Ce n'était pas nécessairement parce qu'il  
12           était compliqué?

13      R. Parce qu'il était gros.

14      Q. **[1129]** O.K. Bon, alors, monsieur Trépanier vous  
15           impose ses consortiums, vous impose de travailler,  
16           est-ce qu'il vous explique pourquoi il veut que  
17           vous travailliez en consortium?

18      R. Ah, ce n'est pas compliqué, c'est pour qu'il y en  
19           ait pour tout le monde, parce que la plupart de ces  
20           mandats-là, c'est des appels d'offres en cascade.  
21           Alors, le premier a le premier mandat, le premier  
22           dans le pointage a le premier mandat. Le deuxième,  
23           le troisième et des fois ça peut aller jusqu'à  
24           quatre en cascade comme ça. Alors, vous comprendrez  
25           que s'il y en a quatre, on est deux par deux, des

1 fois trois par trois pour des..., des..., celui, le  
2 projet de six millions (6 M) dont je vous parlais  
3 tantôt, on était trois là-dessus. Alors, il y en a  
4 pour tout le monde.

5 Q. **[1130]** O.K. Ça répartit...

6 R. Bien oui.

7 Q. **[1131]** ... la pointe de tarte est répartie entre  
8 tout le monde et le pourcentage est déterminé par  
9 monsieur Trépanier.

10 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

11 Q. **[1132]** Quand vous parlez du pointage, vous parlez  
12 du pointage pondéré?

13 R. Le pointage pondéré.

14 Q. **[1133]** Pondéré, prix/qualité?

15 R. Exact.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[1134]** Quand vous vous sépariez le six millions  
18 (6 M), le montant du contrat, est-ce que c'était  
19 séparé en fonction de votre implication dans le  
20 contrat ou de façon égale?

21 R. C'est un objectif qu'on vise dans le cas du contrat  
22 de six millions (6 M), c'était quarante, quarante,  
23 vingt (40-40-20). Il y avait nous quarante (40),  
24 SM, quarante (40), et Axor, vingt. Axor était un  
25 petit, on l'a embarqué avec nous. Et puis, mais

1 après ça il faut que les ressources soient là.

2 Alors, c'est l'objectif qu'on a, après ça on y va à  
3 l'effort.

4 Q. **[1135]** Alors, à ce moment-là, quand vous  
5 répartissez de cette façon-là il faut  
6 nécessairement que vous vous entendiez entre vous?

7 R. On s'entend entre nous, puis on s'entend sur des  
8 modalités, oui, tout à fait.

9 Q. **[1136]** Les gens qui faisaient partie du consortium  
10 vous étaient-ils imposés aussi?

11 R. Non, pas du tout. Les firmes ou les gens?

12 Q. **[1137]** Oui, les firmes?

13 R. Les firmes nous étaient imposées.

14 Q. **[1138]** Donc, c'est monsieur Trépanier qui  
15 décidait...

16 R. Il faisait l'organisation.

17 Q. **[1139]** ... quelles firmes vont travailler ensemble?

18 R. Qui faisait l'organisation.

19 Q. **[1140]** Avec monsieur Lalonde ou monsieur Trépanier  
20 seul?

21 R. Il en parlait avec monsieur Lalonde, là, mais moi  
22 pour ma part les discussions qu'on avait à cet  
23 effet-là c'est avec monsieur Trépanier qu'on les  
24 avait.

25 Q. **[1141]** O.K.

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. **[1142]** Maintenant, est-ce que c'est déjà arrivé que  
3 ce ne soit pas avec monsieur, ou en fait que vous  
4 appreniez de qui monsieur Trépanier relevait, en  
5 fait qui décidait, est-ce que c'est monsieur  
6 Trépanier lui personnellement qui décidait de tout  
7 ça ou, à votre connaissance, ça relevait de  
8 quelqu'un plus haut que lui?

9 R. À ma connaissance, ça relevait de quelqu'un de plus  
10 haut, ça relevait de monsieur Zampino.

11 Q. **[1143]** O.K. Est-ce que vous avez déjà eu des  
12 échanges directs avec monsieur Zampino sur cette  
13 question-là du partage du marché à Montréal?

14 R. Non, jamais, jamais. J'ai eu une rencontre avec  
15 monsieur Zampino, mon collègue Yves Lortie était  
16 venu avec moi, on avait demandé un rendez-vous, on  
17 est allé à son bureau parce qu'on savait que le  
18 pouvoir est là, puis on va aller se présenter et  
19 puis... Alors, on était allé, on a peut-être passé  
20 vingt minutes dans le bureau, là. J'avais trouvé la  
21 rencontre assez froide. En tout cas, c'était  
22 simplement une rencontre cordiale, on s'est  
23 présenté, là. C'est une des seules fois où on a eu  
24 une rencontre en tête-à-tête avec monsieur Zampino.

25 Q. **[1144]** Est-ce qu'il a été question de financement

1 du Parti Union Montréal avec monsieur Zampino?

2 R. Pas du tout.

3 Q. **[1145]** Est-ce qu'il a été question du partage du  
4 marché, partage au sens de la collusion?

5 R. Pas du tout.

6 Q. **[1146]** O.K. Vous êtes allé vendre votre entreprise,  
7 faire un peu de PR, puis monsieur Zampino vous a  
8 écouté?

9 R. Exactement.

10 Q. **[1147]** O.K. Qu'est-ce que vous avez compris de  
11 cette rencontre-là avec monsieur Zampino?

12 R. Je n'ai pas compris grand chose, on a compris, on  
13 n'était certainement pas dans le secret des dieux,  
14 là, avec monsieur Zampino, c'était un respect  
15 mutuel c'est tout, là.

16 Q. **[1148]** Est-ce qu'on peut dire aussi que vous avez  
17 réalisé que ce n'était pas avec lui que vous alliez  
18 régler ces problèmes-là?

19 R. Ça, c'est sûr.

20 Q. **[1149]** On revient toujours à monsieur Trépanier. À  
21 votre connaissance, à ce moment-là, monsieur  
22 Trépanier, bon, responsable du financement, lui-  
23 même est-il ingénieur?

24 R. Pas à ma connaissance.

25 Q. **[1150]** O.K. A-t-il des compétences quelconques,

1           quand il parle, parlez-vous un peu du type de  
2           contrat avec lui, est-ce qu'il semble savoir de  
3           quoi il parle?

4           R. Bien, non, je ne peux pas dire qu'il connaît  
5           l'ingénierie, puis il connaît la nature des  
6           contrats, il connaît le monde municipal, ça c'est  
7           sûr.

8           Q. **[1151]** O.K. On revient deux secondes à cette  
9           rencontre-là avec monsieur Zampino. Êtes-vous  
10          capable de la situer dans le temps?

11          R. Écoutez, j'ai essayé de me le remémorer, là. C'est  
12          deux mille cinq (2005) ou deux mille six (2006),  
13          là, dans ces années-là, je n'ai pas pu retracer  
14          exactement la date, mais c'est dans ces années-là.  
15          Peut-être deux mille cinq (2005), là.

16          Q. **[1152]** Est-ce que c'est possible que vous ayez ça  
17          dans vos agendas, au travail?

18          R. Oui, mais malheureusement, nous à cette époque-là  
19          on était sur un système qui s'appelle « First  
20          Class » et on a changé en deux mille huit (2008)  
21          sur Outlook et j'ai tout perdu ce que j'avais sur  
22          « First Class », là, à l'époque, fait que...

23          Q. **[1153]** Est-ce qu'il y a une façon à l'interne chez  
24          Genivar d'essayer de retracer ça, comptes de  
25          dépenses ou quoi que ce soit, là, que ça serait

1 associé avec cette rencontre-là?

2 R. Un compte de dépenses, ça m'étonnerait.

3 Q. **[1154]** Un repas, quelque chose de même?

4 R. Il n'y a pas eu de repas, c'était à son bureau.

5 Q. **[1155]** O.K.

6 R. Ça serait difficile, honnêtement, là, honnêtement  
7 ça serait difficile.

8 Q. **[1156]** Mais la rencontre a eu lieu à l'hôtel de  
9 ville?

10 R. À l'hôtel de ville, à son bureau.

11 Q. **[1157]** O.K. Les, donc, on revient, il y a un  
12 contrat, monsieur Trépanier vous informe que  
13 Genivar va le gagner, il devra le partager avec  
14 quelqu'un. Comment ça fonctionne? Prenez-nous un  
15 contrat type, comment ça fonctionne à partir de là,  
16 qu'est-ce que vous devez faire vous comme gagnant  
17 vis-à-vis les autres gens qui participent au régime  
18 de collusion, à ce moment-là?

19 R. Vous me parlez à partir du moment où on gagne le  
20 contrat.

21 Q. **[1158]** Oui, à partir du moment où vous êtes informé  
22 par monsieur Trépanier, j'appelle ça gagner le  
23 contrat?

24 R. Bon, d'accord. Oui, oui, d'accord. Bien, là,  
25 l'appel d'offres sort, alors, évidemment tout le

1 monde on lève le document d'appel d'offres, on est  
2 informé de l'ensemble des équipes qui vont se  
3 former. On le sait. On sait que Dessau va se mettre  
4 avec un tel, puis on est informé de tout ça.

5 Et évidemment, dans la préparation de l'offre de  
6 services, bien il faut qu'on se parle pour le prix.  
7 Alors, on se parle, des fois on n'a pas besoin de  
8 se parler longtemps parce qu'il faut comprendre, tu  
9 sais, quand je vous parle de la plupart des mandats  
10 étaient des mandats en cascade, les barèmes à la  
11 Ville de Montréal sont le AC-1235 que vous  
12 connaissez probablement, les barèmes de décret  
13 gouvernemental. Alors, on ne peut pas soumissionner  
14 plus cher que ça. Alors, c'est une collusion à  
15 l'envers. C'est à savoir c'est qui qui ne baissera  
16 pas le plus, là, dans son prix.

17 Q. **[1159]** O.K.

18 R. Alors, donc, évidemment s'il y en a un qui n'est  
19 pas promis sur cet appel d'offres, mais qui dépose  
20 quand même, qui soumissionne quand même, bien il va  
21 se tenir au maximum du décret. Et les autres vont  
22 se placer en bas, en bas, cinq, six pour cent  
23 (5-6 %) en bas, là.

24 Q. **[1160]** Le gagnant va se placer en bas.

25 R. Le ou les gagnants.

1 Q. **[1161]** O.K.

2 R. Parce que souvent un seul appel d'offres va  
3 déterminer plusieurs gagnants.

4 Q. **[1162]** O.K.

5 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

6 Q. **[1163]** Quand vous dites celui qui n'est pas promis,  
7 c'est-à-dire celui qui a dit : Tu n'auras pas de  
8 contrat dans cet appel d'offres là, mais tu dois  
9 soumettre quand même un prix. C'est ça?

10 R. Exact.

11 Q. **[1164]** C'est celui-ci, ce n'est pas quelqu'un qui  
12 décide de lui-même d'y aller, là?

13 R. Non.

14 Q. **[1165]** C'est vraiment...

15 R. Je n'ai jamais vu personne décider de lui-même d'y  
16 aller.

17 Q. **[1166]** O.K.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[1167]** Des, sur les grands projets...

20 R. Un « outsider » disons, là, je n'ai jamais vu ça.

21 Q. **[1168]** O.K.

22 R. Le nombre de firmes que je vous ai nommées tantôt.

23 Q. **[1169]** Oui?

24 R. Tout le monde était là, alors, tout le monde était  
25 là.

1 Q. [1170] Et tout le monde joue le jeu. Alors, on  
2 connaît, tout le monde connaît les règles et tout  
3 le monde respecte les règles, à votre connaissance?

4 R. Bon, là, je ne peux pas parler pour les autres, là,  
5 est-ce que les gens, les gens respectent les règles  
6 au niveau de la soumission...

7 Q. [1171] O.K.

8 R. ... et de la collusion, là, oui.

9 Q. [1172] Comment, la question de prix, tiens, on vous  
10 a informé, Genivar va avoir un contrat avec SM,  
11 vous devez soumettre un prix juste un peu plus bas  
12 que les autres. Qui détermine, pas votre prix, mais  
13 le prix des autres? Est-ce que c'est discuté entre  
14 les... les entreprises?

15 R. C'est, oui, c'est là que peut-être Michel Lalonde  
16 intervient, pas tout le temps, à quelques reprises  
17 il est intervenu. Je ne pourrais pas dire qu'il y  
18 en a un qui prend le « lead », là. Parce que c'est  
19 très difficile de savoir, tu sais, quand il y a  
20 deux, trois ou quatre contrats en cascade. Bien on  
21 va finir au premier rang, au troisième rang, c'est  
22 très difficile avec la loi 106, là. Par contre, si  
23 ton prix est très fort, bien c'est sûr que tu ne  
24 seras pas là. Alors, donc... Alors, à partir du  
25 moment où tout le monde se place, là, cinq, six,

1 sept, huit pour cent (5-6-7-8 %), là, plus bas que  
2 le plafond du décret. Bien, tu es sûr d'être là, tu  
3 es sûr de pouvoir le gagner.

4 Alors, donc, pour répondre à votre  
5 question, c'est arrivé des appels d'offres où les  
6 prix étaient dits à chacun. Toi tu vas être à tel  
7 montant, tel montant, tel montant ou à quatre-  
8 vingt-dix-huit pour cent (98 %) du décret ou du  
9 maximum, etc. Dans d'autres cas, je pense que  
10 c'était plus des lignes directrices, là, sachant  
11 que le dé allait tomber du bon bord de toute façon.

12 Q. **[1173]** Oui. Quand vous dites le prix était, le prix  
13 était dit, qui fixait ou qui fixait le prix, à ce  
14 moment-là pour aider les entreprises à  
15 soumissionner?

16 R. Écoutez, c'était souvent Michel Lalonde, je pense.

17 Q. **[1174]** O.K.

18 R. Mettons pour fixer le rang, là.

19 Q. **[1175]** Oui?

20 R. Michel Lalonde.

21 Q. **[1176]** O.K.

22 R. Qui intervenait à ce moment-là.

23 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

24 Q. **[1177]** Pour fixer le rang, c'est fixer en fixant le  
25 prix, donc, là...

1 R. Oui.

2 Q. **[1178]** ... monsieur Lalonde vous appelle : Bon,  
3 regarde, mets-le à moins huit pour cent (-8 %), tu  
4 vas l'avoir c'est certain.

5 R. Oui.

6 Q. **[1179]** Ou dans d'autres cas c'était : Mets donc  
7 autour de moins six, entre moins six, moins sept,  
8 là, et là tu devrais être au deuxième ou au  
9 troisième rang. C'est à peu près comme ça que ça se  
10 déroulait?

11 R. C'est à peu près ça, exact.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[1180]** On prend un exemple d'un grand contrat qu'on  
14 vous a accordé, là, un exemple fictif, on vous  
15 l'accorde, on dit : « Vous allez faire, vous allez  
16 faire un consortium avec SM ». Qui avait, qui, à  
17 votre connaissance, devait informer les autres  
18 partenaires de ce régime-là qu'il ne l'aurait pas?  
19 Ou les fois où vous ne gagnez pas, qui est-ce qui  
20 vous informait?

21 R. C'était soit Michel Lalonde, soit Bernard  
22 Trépanier. Parce que c'est arrivé nous qu'on a fait  
23 des offres où je savais que je n'étais pas gagnant,  
24 mais on l'a fait quand même, là.

25 Q. **[1181]** Oui?

1 R. Des fois tu te dis, bien des fois qu'il y en ait un  
2 qui a mal fait son document puis qu'il ne se  
3 qualifie pas en bout de ligne.

4 Q. **[1182]** Oui.

5 R. T'sais, t'as toujours une petite chance quand même  
6 de passer, t'sais.

7 Q. **[1183]** Mais vous faisiez, à ce moment-là, tout de  
8 même, vous avez fait des soumissions de  
9 complaisance?

10 R. J'en ai fait.

11 Q. **[1184]** O.K.

12 (16:16:32)

13 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

14 Q. **[1185]** Mais on peut comprendre que dans les faits,  
15 ce que vous dites, en infrastructures urbaines,  
16 tout le monde est à peu près pareil. Donc, quand on  
17 regarde l'évaluation de la qualité, tout le monde  
18 se retrouve à peu près proche du même pointage et  
19 c'est vraiment le fait qu'on vous donnait les prix  
20 en vous donnant les pourcentages que, là, l'offre,  
21 le choix était fortement influencé par le prix que  
22 vous soumettiez parce que vu que vos concurrents  
23 ont à peu près tous la même expérience que vous...

24 R. Oui.

25 Q. **[1186]** ... tout le monde...

1 R. Vous avez à peu près raison, ce n'est pas vrai que  
2 tout le monde est pareil.

3 Q. **[1187]** Il y a quelques différences?

4 R. Il y a quand même des différences, mais la nature  
5 de ces contrats-là dont on parle était du  
6 conventionnel. Alors, dans du conventionnel, oui,  
7 les gens ont à peu près tous les mêmes capacités.  
8 Alors, il n'y a pas de raison, vous avez raison que  
9 les pourcentages techniques, là, vont tous se  
10 situer dans les mêmes, dans les mêmes environs.

11 J'ai vu des appels d'offres qui n'étaient  
12 pas collusionnés, là, à la Ville de Montréal.

13 Q. **[1188]** Est-ce qu'il y en avait?

14 R. Il y en avait.

15 Q. **[1189]** Il y en avait?

16 R. L'appel d'offres dans le domaine du traitement de  
17 l'eau où là, ce n'est pas vrai, il y en a qui  
18 passe, il y en a qui ne passe pas.

19 (16:18:39)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[1190]** Je suis intéressée par ce que vous venez de  
22 dire. Donc, il y avait des appels d'offres qui  
23 n'étaient pas truqués, qui ne faisaient pas partie  
24 du système de collusion?

25 R. Oui.

1 Q. **[1191]** Vous venez de parler du traitement des eaux.

2 R. Oui, c'est très...

3 Q. **[1192]** Parce que le domaine du traitement des eaux  
4 n'était pas, il n'y avait pas de collusion dans ce  
5 domaine-là?

6 R. C'est arrivé, cet appel d'offres là est arrivé en  
7 deux mille dix (2010), je crois, là, vous allez me  
8 dire qu'on est à l'extérieur de la période, mais  
9 quand même il y a eu beaucoup, toutes sortes  
10 d'appels d'offres. J'essaie de me souvenir. Des  
11 appels d'offres pour des bâtiments, des postes de  
12 police, des trucs comme ça. Il n'y avait aucune  
13 interférence de personne. C'était complètement  
14 ouvert.

15 Q. **[1193]** Mais est-ce que vous dites que depuis deux  
16 mille dix (2010), il n'y a plus de collusion...

17 R. Il n'y en a plus.

18 Q. **[1194]** ... du tout nulle part?

19 R. Depuis deux mille neuf (2009).

20 Q. **[1195]** Depuis deux mille neuf (2009)?

21 R. Il n'y en a plus.

22 Q. **[1196]** O.K.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Q. **[1197]** O.K. Je vous pose la question piège tout de  
25 suite. Pourquoi qu'il n'y en a plus depuis deux

1 mille neuf (2009)?

2 R. Bien écoutez, à un moment donné, ça a commencé à  
3 être médiatisé, la venue de l'UPAC, etc., alors il  
4 y a bien des gens dans d'autres firmes qui... les  
5 gens commençaient à être nerveux, on dit : « Ça n'a  
6 pas de bon sens, il faut qu'on arrête ça ».

7 Q. **[1198]** De la peur?

8 R. De la peur, bien oui.

9 Q. **[1199]** O.K. On revient. Alors, sur ces contrats-là  
10 où il y a de la collusion, peut-être suite à la  
11 question de madame la présidente, vous dites est-ce  
12 que c'est le type de contrat qui était déterminant  
13 ou peut-être l'ampleur du contrat qui était plus  
14 déterminante, à savoir ceux dans lequel il y aurait  
15 collusion?

16 R. L'ampleur.

17 Q. **[1200]** L'ampleur?

18 R. Oui.

19 Q. **[1201]** En fait ce n'est pas nécessairement parce  
20 que c'est un contrat d'eau, parce qu'on pourrait  
21 avoir une grande usine d'épuration de centaine de  
22 millions de dollars et ça ça a été un projet qui  
23 serait passé dans les grands projets  
24 d'infrastructure?

25 R. Oui, ça aurait pu, mais là comme je vous dis dans

1 ce domaine-là, c'est plus « touché », un petit peu,  
2 là, tu sais, là, l'ensemble des firmes que je vous  
3 ai nommées tantôt, ce n'est pas vrai elles ne  
4 peuvent pas jouer là-dedans. Ce n'est pas tout le  
5 monde qui a ces qualifications-là.

6 Q. **[1202]** O.K. Est-ce qu'il y avait des discussions,  
7 est-ce que vous avez déjà eu des discussions avec  
8 monsieur Trépanier à savoir tel type de contrat qui  
9 s'en vient, est-ce que ça va être, est-ce que ça va  
10 en être un qu'on va se partager ou bien il va être  
11 libre? Ça ça a-tu déjà eu lieu cette discussion-là?

12 R. Non, pas vraiment, pas vraiment, comment est-ce que  
13 je pourrais dire, non, s'il y en a un que monsieur  
14 Trépanier n'avait pas vu venir bien on se disait  
15 bien c'est tant mieux.

16 Q. **[1203]** O.K.

17 R. C'est tant mieux. On n'en parle pas.

18 Q. **[1204]** On ne cherche pas.

19 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

20 Q. **[1205]** Vous avez dit tout à l'heure que c'est  
21 l'ampleur des contrats qui dans les faits peut être  
22 un indice de contrats qui ont pu être truqués, mais  
23 ce n'est pas la combinaison de deux, c'est un peu  
24 l'ampleur du contrat et la nature des travaux,  
25 parce que quand c'est des travaux assez

1           spécialisés, là, vous vous distinguez l'une de  
2           l'autre, là. C'est quand ça devient des contrats...

3       R. Oui.

4       Q. **[1206]** ... des travaux relativement courants,  
5           usuels, importants au niveau de la valeur que là on  
6           peut avoir des indices que c'est des contrats  
7           truqués? Est-ce que je... on peut dire ça?

8       R. Je suis mal votre question.

9       Q. **[1207]** Le traitement de l'eau, vous dites là vous  
10           vous distinguez beaucoup, il y en a qui ont des  
11           expertises particulières, d'autres qui n'en ont  
12           pas.

13      R. Oui.

14      Q. **[1208]** Il y a des très gros contrats dans le  
15           traitement de l'eau aussi.

16      R. Oui.

17      Q. **[1209]** Donc, ce n'est pas uniquement que la valeur  
18           du contrat que c'est un indice que c'est des  
19           contrats qui peuvent être truqués, c'est aussi un  
20           peu la nature des travaux, là, quand les travaux  
21           sont plus usuels dans le monde de l'infrastructure  
22           municipale...

23      R. Oui, vous avez raison.

24      Q. **[1210]** C'est ça?

25      R. Vous avez raison, sauf que je n'ai jamais vu dans

1 tous les contrats, là, dont on a parlé avec  
2 monsieur Lalonde, monsieur Trépanier, de mandats  
3 conventionnels de cent, deux cent mille dollars  
4 (100 000-200 000 \$) d'honoraires, je n'ai jamais vu  
5 ça.

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Q. [1211] O.K. Maintenant quand on, quand on vous a  
8 expliqué les premières fois ce système-là et que  
9 vous avez joué ce jeu-là. Vous êtes-vous préoccupé  
10 du fait que monsieur Trépanier vous dit que vous  
11 allez avoir ce contrat-là, mais il doit y avoir un  
12 appel d'offres et un comité de sélection qui va  
13 choisir. Vous êtes-vous déjà préoccupé du fait que  
14 dans le fond légalement ce n'est pas monsieur  
15 Trépanier qui choisit, mais un comité de sélection  
16 qui fait la recommandation? En avez-vous déjà parlé  
17 avec monsieur Trépanier de ça?

18 R. Non, non, puis les comités de sélection, t'sais, je  
19 n'ai jamais su qui était sur les comités de  
20 sélection, puis de toute façon, la Loi 106 étant  
21 ainsi faite, tout le monde se qualifiait. Pour se  
22 qualifier, il faut avoir soixante-dix pour cent  
23 (70 %) pour se qualifier. Alors, on était quand  
24 même tous confiant d'être qualifié. Est-ce qu'il y  
25 a eu un coup de pouce au niveau du comité de

1 sélection pour ne pas pour que tout le monde soit  
2 qualifié. Je ne l'ai jamais su. Je ne le sais pas.  
3 Mais à partir de ce moment-là c'est le prix qui  
4 fait la différence et, là, le prix on s'en était  
5 parlé.

6 Q. **[1212]** O.K. Alors, le fait qu'il y ait un comité de  
7 sélection en soi ne vous inquiétait pas sur ces  
8 contrats-là que vous avez eus en consortium,  
9 déterminés par monsieur Trépanier?

10 R. Pas vraiment, non.

11 Q. **[1213]** En fait, vous nous avez dit aussi que dans  
12 quatre-vingt-dix, quatre-vingt-quinze pour cent  
13 (90-95 %) de cas où on vous avait promis le  
14 contrat, vous l'avez obtenu?

15 R. On l'a obtenu.

16 Q. **[1214]** O.K.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[1215]** Je m'excuse. Vous dites que la collusion a  
19 cessé en deux mille neuf (2009), mais on sait que  
20 monsieur Trépanier a quitté en deux mille six  
21 (2006), qui a remplacé monsieur Trépanier entre  
22 deux mille six (2006) et deux mille neuf (2009)?

23 R. Personne. Monsieur Trépanier est resté dans son  
24 rôle.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. **[1216]** A continué à distribuer les contrats,  
3 distribuer la part du... les membres du consortium  
4 et la part du consortium?

5 R. Exact.

6 Q. **[1217]** Et il ne s'est jamais trompé?

7 R. Non.

8 Q. **[1218]** Ok. Maintenant, on terminera peut-être avec  
9 ça, aujourd'hui, il a été question, à un moment  
10 donné, d'un montant de deux cent mille (200 000 \$)  
11 dollars, je voudrais peut-être qu'on vide cette  
12 question-là aujourd'hui. Vous dites que cette  
13 somme-là vous a été demandée par monsieur  
14 Trépanier. Comment... cette demande-là, est-ce  
15 qu'elle vous est faite avant que vous commenciez à  
16 toucher des contrats de consortium dans des grands  
17 projets d'infrastructures ou si ces contrats-là  
18 étaient déjà commencés?

19 R. Je n'ai pas de souvenir. Ils étaient peut-être  
20 commencés, ils étaient peut-être commencés, je n'ai  
21 pas souvenir de la date à laquelle ça nous a été  
22 demandé.

23 Q. **[1219]** Ok. Cette somme-là, est-ce que ça vous est  
24 déjà arrivé souvent, dans votre vie, de vous faire  
25 demander deux cent mille (200 000) dollars, c'est

1 en argent comptant, je présume?

2 R. En argent comptant, oui.

3 Q. **[1220]** En argent comptant. Est-ce que ça vous a  
4 déjà été demandé souvent dans votre carrière de  
5 donner deux cent mille (200 000) dollars en argent  
6 comptant?

7 R. Non.

8 Q. **[1221]** C'est assez marquant.

9 R. Oui, oui, tout à fait.

10 Q. **[1222]** Ok. Alors, monsieur Trépanier, il vous  
11 demande ça, est-ce qu'il vous dit pourquoi? À quoi  
12 est destinée cette somme-là?

13 R. Les élections, les élections de deux mille cinq  
14 (2005).

15 Q. **[1223]** O.K.

16 R. Oui.

17 Q. **[1224]** Et est-ce qu'il vous a expliqué comment...  
18 qui va contribuer, il y a vous, mais il y a  
19 d'autres personnes qui vont contribuer?

20 R. Bien, nous, ce qu'on nous avait expliqué, c'est  
21 qu'il y avait un... il y avait deux classes, il y  
22 avait les classes A, les classes B, les classes A  
23 étaient pour être les grandes firmes, toutes les  
24 grandes firmes de Montréal et puis les classes B  
25 étaient pour être les autres, les firmes moyennes

1 et petites. Et puis que les grandes firmes, on  
2 allait leur demander deux cent mille (200 000).

3 Q. [1225] Avez-vous vérifié avec les autres grandes  
4 firmes si...

5 R. Non.

6 Q. [1226] Si eux autres aussi, on leur avait demandé  
7 ça?

8 R. Je n'ai pas vérifié.

9 Q. [1227] O.K.

10 R. Il faut savoir qu'on ne se parle pas bien, bien de  
11 ça entre compétiteurs.

12 Q. [1228] Ok. Même si vous savez tous que vous jouez  
13 ce jeu-là ou du moins, c'est ce qu'on vous dit.

14 R. Oui. Bien, en fait, c'est plus le demandeur qui  
15 nous dit: « Les autres le font. Les autres sont là  
16 alors il faudrait que vous soyez là vous autres  
17 aussi.»

18 **LA PRÉSIDENTE:**

19 Vous aviez peut-être... vous craigniez peut-être de  
20 savoir où se situait l'autre si on ne lui demandait  
21 pas deux cent mille (200 000), ça vous donnait une  
22 moins grande importance ou l'inverse.

23 R. Ça, c'est sûr.

24 Q. [1229] O.K. Alors, ce deux cent mille-là  
25 (200 000 \$) qu'on vous a demandé, évidemment, on ne

1 le demande pas à François Perreault de sa poche. On  
2 le demande à Génivar. Êtes-vous capable de nous  
3 donner la meilleure réponse, est-ce que ça a été  
4 versé, à votre connaissance?

5 R. Bon, à ma connaissance, je ne peux pas vous  
6 confirmer que ça a été versé au complet, en partie,  
7 en totalité. Bon, j'assume qu'on a dû le verser en  
8 grande partie, peut-être en totalité parce qu'il  
9 faut comprendre que ces versements-là qu'on allait  
10 faire à monsieur Trépanier et c'était tout dans le  
11 même pot, ce montant-là et les trois (3) pour cent  
12 qu'il nous demandait... soit dit en passant, trois  
13 (3) pour cent qu'on n'a jamais respecté à la  
14 lettre, 'sais, on n'a jamais tenu de comptabilité  
15 très forte là-dessus, c'était brouillon, un peu.  
16 Alors, il faut comprendre que tout cet  
17 environnement-là était un peu brouillon. Alors,  
18 donc, on est allé en porter pas mal d'argent, à  
19 monsieur Trépanier, alors le deux cent mille  
20 (200 000 \$) devait être en partie là-dedans, ça,  
21 c'est sûr, mais je ne suis pas capable de confirmer  
22 puis on en a déjà parlé, que ça a été versé en tant  
23 de versements, à telle date, je ne suis pas capable  
24 de le confirmer, c'est peut-être même pas moi qui  
25 l'a fait, chez Génivar, c'est peut-être mon

1           collègue Yves Lortie.

2           Q. [1230] O.K.

3           **LA PRÉSIDENTE:**

4           Q. [1231] Monsieur Perreault, si vous avez remis de  
5           l'argent vous-même...

6           R. Oui.

7           Q. [1232] ... à même un montant de deux cent mille  
8           (200 000 \$) dollars, vous devez vous en rappeler.

9           R. Bien, ce n'est peut-être pas moi-même qui l'a  
10          remis, écoute, c'est parce que dans toutes ces  
11          années-là, tu sais, on en a donné et puis...

12          Q. [1233] Vous en avez donné, personnellement?

13          R. J'en ai donné, personnellement. Et puis c'est sûr  
14          que, je suis convaincu d'une chose, il n'y a jamais  
15          un montant de deux cent mille (200 000) qui a été  
16          donné à un moment donné. Je suis convaincu. Ça fait  
17          que si ça a été donné, ça a été donné en morceaux  
18          au travers des autres trucs qu'on donnait, aussi,  
19          et est-ce que c'est moi? Je ne peux pas le  
20          confirmer.

21          Q. [1234] Ça devait quand même faire un trou dans la  
22          comptabilité de Génivar?

23          R. Bien, on va expliquer ça tantôt.

24          Q. [1235] Ok. Alors...

25          R. On a trouvé un petit moyen.

1 Q. **[1236]** O.K.

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Q. **[1237]** Je... on fait encore un petit bout de  
4 chemin? Oui. Alors, vous avez, alors, on vous  
5 demande... vous êtes certain que ça n'a pas été  
6 versé d'un seul paiement?

7 R. Ah, ça, je suis certain. Impossible.

8 Q. **[1238]** Est-ce que je comprends que pour une  
9 entreprise comme Génivar, ce n'est pas évident de  
10 trouver deux cent mille (200 000 \$) dollars  
11 d'argent comptant qui ne doit pas apparaître nulle  
12 part dans les livres, je présume?

13 R. Non, ce n'est pas évident. Ça ne pousse pas dans  
14 les arbres et puis tu sais, on n'a pas d'entrée  
15 d'argent *cash*, chez nous.

16 Q. **[1239]** O.K. Alors, d'autre part, si vous n'aviez  
17 pas versé votre juste... votre quote-part, pensez-  
18 vous que vous auriez continué à obtenir encore des  
19 contrats de monsieur Trépanier par la suite?

20 R. Là, probablement que ça nous aurait été dit, on  
21 l'aurait su, t'sais, probablement.

22 Q. **[1240]** Bon. Mais vous n'êtes pas capable de dire  
23 quel moment exact puis en combien de paiements?

24 R. Non.

25 Q. **[1241]** Vous-même, vous en avez fait. Vous êtes

1 rendu... vous avez donné combien de fois de  
2 l'argent à monsieur Trépanier, à peu près?

3 R. Moi, j'en ai donné trois (3), quatre (4), admettons  
4 entre trois (3) et cinq (5) fois, t'sais, où je  
5 suis allé faire des visites chez monsieur  
6 Trépanier.

7 Q. **[1242]** Des visites pour aller lui porter quelle  
8 somme?

9 R. À chaque fois, c'était quelques dizaines de  
10 milliers de dollars, ça peut se - admettons, je  
11 dirais, entre les plus petits montants, vingt mille  
12 (20 000) puis les plus grands montants, cinquante  
13 mille (50 000), entre vingt (20) et cinquante (50),  
14 vingt (20) et quarante (40), admettons, quelque  
15 chose comme ça.

16 Q. **[1243]** Ok. Ça, vous avez fait ça de deux (2) à  
17 quatre (4) fois, ces sommes-là, quand vous remettez  
18 ça à monsieur Trépanier, c'est à quel endroit?

19 R. C'était pas mal toujours, c'était toujours au  
20 bureau, à son bureau qui était sur St-Jacques là du  
21 parti.

22 Q. **[1244]** Le bureau du Parti Union Montréal.

23 R. Oui.

24 Q. **[1245]** O.K. Et est-ce que vous auriez réalisé à un  
25 moment donné que monsieur Trépanier n'était plus au

1 bureau d'Union Montréal sur St-Jacques?

2 R. Oui.

3 Q. **[1246]** Oui.

4 R. Je ne sais pas quand là, probablement quand il a  
5 quitté là, mais il n'était plus là.

6 Q. **[1247]** Il n'était plus là physiquement.

7 R. Oui, mais il nous appelait encore là, t'sais, il  
8 était présent.

9 Q. **[1248]** Il vous appelait encore. Vous le rencontriez  
10 encore pour verser des sommes d'argent?

11 R. Bien, si... oui, probablement là, t'sais, qu'on le  
12 rencontrait encore là. Oui.

13 Q. **[1249]** Vous-même, avez-vous su pourquoi que  
14 monsieur Trépanier est parti d'Union Montréal?

15 R. Je ne l'ai jamais su.

16 Q. **[1250]** O.K. Êtes-vous capable de situer ça dans le  
17 temps à quel moment il est parti?

18 R. Je suis un peu biaisé parce que j'ai entendu le  
19 témoignage de ce matin là.

20 Q. **[1251]** O.K.

21 R. C'est assez... j'ai compris que c'était autour de  
22 deux mille six (2006) là, mais je n'aurais pas  
23 vraiment de mémoire là à cet effet-là là, t'sais.

24 Q. **[1252]** De ça. Ça va.

25 R. Oui.

1 Q. **[1253]** Quand vous êtes allé porter de l'argent à  
2 monsieur Trépanier, il y a quand même une question  
3 de sécurité là. Vous vous promenez peut-être  
4 jusqu'à cinquante mille dollars (50 000 \$). Êtes-  
5 vous seul?

6 R. J'y suis déjà allé seul ou je suis allé avec  
7 monsieur Lortie.

8 Q. **[1254]** O.K. Vous remettez cinquante mille dollars  
9 (50 000 \$) à monsieur Trépanier. Est-ce qu'il vous  
10 fait un reçu?

11 R. Non. Non, non.

12 Q. **[1255]** O.K. Ça se présente comment cette somme-là  
13 quand... Cinquante mille là (50 000 \$), je veux  
14 dire, c'est beaucoup.

15 R. Mais, non, mais ce sont des liasses là, ce sont des  
16 billets, il y a des billets de vingt dollars  
17 (20 \$), de cent dollars (100 \$), tout simplement,  
18 t'sais, dans une enveloppe là puis...

19 Q. **[1256]** O.K. Dans une enveloppe. Avez-vous vu  
20 qu'est-ce qu'il faisait avec ça?

21 R. Bien, dans son bureau sur St-Jacques là...

22 Q. **[1257]** Oui.

23 R. ... il le mettait dans son coffre-fort. Il y avait  
24 un coffre-fort à côté de lui, il le mettait là-  
25 dedans. Oui.

1 Q. **[1258]** O.K. Vous souvenez-vous, vous arrivez à son  
2 bureau, est-ce qu'il est vitré son bureau de  
3 monsieur Trépanier à cette époque-là?

4 R. Oui, il était vitré.

5 Q. **[1259]** Alors, quand vous rentrez pour remettre  
6 cette somme-là, est-ce que ça reste ouvert pour que  
7 tout le monde puisse vous voir?

8 R. Non, il y avait des stores, des stores qui se  
9 fermaient là.

10 Q. **[1260]** Des stores qui se fermaient?

11 R. Oui.

12 Q. **[1261]** Quand vous alliez porter de l'argent,  
13 monsieur Trépanier fermait les stores?

14 R. Ou les stores étaient déjà fermés quand j'arrivais  
15 là, mais...

16 Q. **[1262]** O.K.

17 R. Hum, hum.

18 Q. **[1263]** Alors, vous lui remettez cette somme-là.  
19 Vous me donnez, exemple, des fois vingt mille  
20 (20 000 \$)...

21 R. Oui.

22 Q. **[1264]** ... des fois cinquante mille (50 000 \$) là  
23 et il place ça dans son coffre-fort.

24 R. Il met ça dans son coffre-fort, oui, et je me  
25 souviens qu'il y avait un coffre-fort à côté là.

1 Q. **[1265]** O.K. Est-ce qu'il vous donne des  
2 explications? Est-ce qu'il se justifie?

3 R. Ah! Bien, non.

4 Q. **[1266]** Avez-vous eu des discussions?

5 R. Les règles sont claires là, ce n'est pas compliqué.  
6 Nous, ce qu'on nous dit, c'est « voilà, c'est  
7 notre... c'est le financement là du parti politique  
8 et puis c'est la roue qui tourne, hein! Et vous  
9 allez devoir faire... venir faire votre remise  
10 comme ça là régulièrement », t'sais.

11 Q. **[1267]** O.K. Et le pourcentage, le fameux trois pour  
12 cent (3 %), qui vous en a parlé? Qui l'a déterminé  
13 la première fois?

14 R. Comme je vous ai... Bien « déterminé », je ne sais  
15 pas qui l'a déterminé, mais celui...

16 Q. **[1268]** Non, mais qui vous en a informé?

17 R. ... celui qui m'en a parlé la première fois, comme  
18 j'ai dit tantôt là, c'était Michel Lalonde là qui  
19 nous avait passé le message.

20 Q. **[1269]** Avez-vous déjà essayé de négocier un petit  
21 peu à la baisse ou quoi que ce soit?

22 R. Oui.

23 Q. **[1270]** Oui!

24 R. Oui, oui. C'est pour ça que je vous dis tantôt,  
25 c'était très brouillon, hein, parce qu'à un moment

1           donné là, monsieur Trépanier n'est pas expert là  
2           dans l'ingénierie. Les bordereaux de soumission qu'on  
3           faisait des fois, t'sais « il y a un montant de  
4           contingence, regarde, on enlève ça de là, ça n'a  
5           rien à voir ». Alors, c'est pour ça que je vous dis  
6           que le trois pour cent (3 %), ce n'est pas une  
7           réalité dans les... en tout cas, pour nous chez  
8           Genivar là, t'sais. Ça s'est soldé à combien? Je ne  
9           le sais pas là, peut-être deux (2 %) sur ces quatre  
10          années-là, mais certainement pas trois pour cent  
11          (3 %).

12        Q. **[1271]** O.K. Et est-ce que ça donnait lieu à des  
13        discussions ça avec monsieur Trépanier? « Regarde,  
14        on sort les chiffres, on sort une calculatrice.  
15        Bon. Bien, tant de pour cent, ça donne tant »?

16        R. C'était à la bonne franquette.

17        Q. **[1272]** O.K.

18        R. Alors, non, il n'y a pas de comptabilité là. Non.  
19        Alors...

20        Q. **[1273]** Il prend ce que vous lui donnez.

21        R. Il prend ce que je lui donne et je me fie... il se  
22        fie à ma bonne parole, t'sais. « Regarde, ça vaut  
23        ça. Voilà! » et puis... Comment je pourrais dire  
24        donc? C'est pour ça que je vous dis, c'est un peu  
25        brouillon là, c'est un peu à la bonne franquette.

1 Q. **[1274]** O.K. Vous ne l'avez jamais vu, monsieur  
2 Trépanier, prendre des notes, inscrire ça en  
3 quelque part ça?

4 R. Jamais. Jamais.

5 Q. **[1275]** Est-ce qu'il comptait l'argent devant vous  
6 quand vous arriviez?

7 R. Non, jamais.

8 Q. **[1276]** O.K. C'est un système de confiance.

9 R. Oui.

10 Q. **[1277]** O.K. Est-ce qu'il vous est déjà revenu après  
11 que vous dites « ah! J'ai payé, j'ai payé mon  
12 pourcentage, ma cote sur un tel contrat ». Il  
13 revient vous voir après « non, il en manquait, ça  
14 aurait dû être tant »?

15 R. Jamais.

16 Q. **[1278]** O.K.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Maître Crépeau, on pourra arrêter quand vous  
19 jugerez approprié.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Je pense, ce serait peut-être un bon endroit. On va  
22 reprendre sur des thèmes un peu complémentaires  
23 demain. Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Alors, à demain.

1 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

2 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

3

4

5

6 SERMENT D'OFFICE:

7 Nous soussignées, DANIELLE BERGERON et ODETTE  
8 GAGNON, sténographes officielles, certifions sous  
9 notre serment d'office, que les pages qui précèdent  
10 sont et contiennent la transcription exacte et  
11 fidèle des notes recueillies au moyen de  
12 l'enregistrement numérique, le tout hors de notre  
13 contrôle et au meilleur de la qualité dudit  
14 enregistrement, le tout conformément à la Loi.

15

16 ET NOUS AVONS SIGNÉ :

17

18

19 \_\_\_\_\_  
Danielle Bergeron, sténographe officielle.

20

21

22

23

24 \_\_\_\_\_  
Odette Gagnon, Sténographe officielle